



Systemes d'information pour la gestion de l'education (SIGE)



Guide opérationnel d'utilisation du SIGE pour le suivi de l'ODD 4



Systemes d'information pour la gestion de l'education (SIGE)

Guide operationnel d'utilisation du SIGE pour le suivi de l'ODD 4

UNESCO

L'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été adopté par 20 pays lors de la Conférence de Londres en novembre 1945 et est entré en vigueur le 4 novembre 1946. L'UNESCO compte actuellement 195 États membres et 11 membres associés.

L'objectif premier de l'UNESCO est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples.

L'UNESCO a cinq fonctions principales inscrites dans son mandat : 1) des études prospectives sur l'éducation, la science, la culture et la communication pour le monde de demain ; 2) le progrès, le transfert et le partage des connaissances par des activités de recherche, de formation et d'enseignement ; 3) des actions normatives en vue de la présentation et l'adoption d'instruments internes et de recommandations réglementaires ; 4) l'expertise par le biais de la coopération technique aux États membres en faveur de leurs projets et politiques de développement ; 5) l'échange d'informations spécialisées.

Institut de statistique de l'UNESCO

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est le bureau de la statistique de l'UNESCO et le dépositaire des Nations Unies pour les statistiques mondiales en matière d'éducation, de science et de technologie, de culture et de communication.

L'ISU est la source officielle des données comparables au plan international, utilisées pour effectuer le suivi des progrès accomplis vers la réalisation de l'Objectif de développement durable sur l'éducation, et des cibles principales liées à la science, la culture, la communication et l'égalité des sexes.

Publié en 2020 par :

Institut de statistique de l'UNESCO
P.O. Box 6128, Succursale Centre-Ville
Montréal, Québec H3C 3J7 Canada

Tél. : +1 514-343-6880
Courriel : uis.publications@unesco.org
<http://www.uis.unesco.org>

ISBN : 978-92-9189-258-7
Réf. : UIS/2020/ED/TD/3

©UNESCO-UIS 2020

Cette publication est disponible en accès libre sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). En utilisant le contenu de cette publication, les utilisateurs acceptent de se conformer aux conditions d'utilisation du service d'archive des publications en accès libre de l'UNESCO (<http://fr.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr>).

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement les vues de l'UNESCO et n'engagent à rien l'Organisation.

Table des matières

PRÉFACE	5
ACRONYMES	7
LISTE DES FIGURES, ENCADRÉS ET TABLEAUX	9
1. INTRODUCTION	11
2. CONTEXTE	13
2.1. Suivi de l'ODD 4	14
3. DÉTAILS PRATIQUES DE LA PRODUCTION DE DONNÉES COMPARABLES À L'ÉCHELLE MONDIALE.	17
3.1. Les normes qui guident l'ODD 4	19
3.2. Comment les indicateurs de l'éducation sont-ils estimés ?	20
3.3. Stratégie et processus de collecte de l'ISU pour les données administratives	24
3.4. Principales caractéristiques de la disponibilité des données dans chaque région	28
4. BESOINS DE DONNÉES POUR L'ODD 4 À L'ÉCHELLE MONDIALE.	31
4.1. Comment intégrer les besoins de spécifications de données dans le SIGE.	31
4.2. Sources de données par indicateur	32
4.3. Définitions du système éducatif dans l'opérationnalisation des indicateurs de l'ODD 4	32
4.4. Quelles variables faut-il recueillir dans le SIGE pour produire les indicateurs de l'ODD 4 ?	37
5. CONTENU DÉTAILLÉ DU SIGE	45
5.1. Composantes d'un SIGE moderne	45
5.2. Principaux enjeux qui ont une incidence sur l'efficacité des rapports du SIGE pour l'ODD 4	47
5.3. Traitement de l'équité dans le SIGE	54
6. TYPOLOGIE DES SIGE NATIONAUX.	63
6.1. Plate-forme de gestion de données	63
6.2. Mode de collecte des données.	65
6.3. Unité statistique : niveau de l'établissement scolaire	66
6.4. Unité statistique : niveau élève	70
6.5. Unité statistique : niveau enseignant	74
6.6. Participation des partenaires de développement à la production de données sur l'éducation	77
6.7. Évaluation de la qualité du SIGE	79
6.8. Conclusions.	80

7. MÉTADONNÉES, INDICATEUR PAR INDICATEUR	83
7.1. Indicateurs mondiaux	83
7.2. Indicateurs thématiques	93
RÉFÉRENCES	113
ANNEXE A. LISTE DES INDICATEURS DE L'ODD 4	117
ANNEXE B. NOTE TECHNIQUE CONCERNANT LA COLLECTE PAR L'ISU DE DONNÉES SUR LES MÉTADONNÉES SIGE.	121

Préface

L'éducation est l'un des plus grands atouts d'une nation, car elle ne conditionne pas seulement la richesse économique et la sécurité, mais elle améliore également les mesures sanitaires au sein de la population. Toutefois, les niveaux existants d'illettrisme et le faible rendement scolaire demeurent un défi à relever pour de nombreux pays en développement, les organismes internationaux et les programmes éducatifs mondiaux.

Pour atteindre le quatrième Objectif de développement durable (ODD 4), il est nécessaire de s'appuyer sur ce qui a déjà été réalisé; pourtant assurer le suivi de cet objectif et des progrès accomplis par une nation dans le temps n'est pas un exercice facile, car il comprend une multitude de variables. D'abord, il est indispensable de parvenir à une bonne comparabilité des statistiques dans le temps et d'y consacrer davantage d'attention. Le *Guide opérationnel d'utilisation du SIGE pour le suivi de l'ODD 4* vise à renforcer cet élément primordial en donnant des définitions opérationnelles concrètes et en présentant des exemples nationaux sur la manière de mesurer les indicateurs. En travaillant avec les instituts de statistique et des organisations du monde entier, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a effectué le suivi des progrès accomplis vers la réalisation de l'Éducation pour tous et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avant le passage aux ODD. En poursuivant ses travaux, l'ISU fixe les cibles des ODD en créant des cadres visant à améliorer le suivi des progrès accomplis.

En définitive, une prise de décision efficace dépend de la qualité des données gérées au sein de systèmes d'information efficaces. L'information est une ressource nécessaire produite par des systèmes d'information et elle est une composante essentielle de la gestion et de la prise de décision du secteur éducatif. Par conséquent, qu'est-ce qu'un

Système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE)? Un SIGE n'est pas seulement une solution technologique limitée aux processus opérationnels. En tant que système d'information, il doit également faciliter la prise de décision stratégique, la formulation des politiques et la budgétisation, et — si cela est possible et pertinent — la gestion quotidienne au-dessus de l'école et vers l'école.

L'UNESCO et le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) ont uni leurs forces pour organiser la première [Conférence internationale](#) sur le SIGE au siège de l'UNESCO du 11 au 13 avril 2018. La conférence a donné lieu à l'élaboration du document : *Efficacité et efficacité dans le choix et l'utilisation d'un SIGE – Recommandations concernant la gestion des données et les fonctionnalités des Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE)*. Les recommandations SIGE répertorient les normes de fonctionnalité SIGE requises pour fournir des informations exactes et validées aux responsables politiques du secteur éducatif, aux directeurs d'école et aux organisations internationales pour lesquels la majorité des pays établissent les rapports.

Le présent document, le *Guide opérationnel d'utilisation du SIGE pour le suivi de l'ODD 4*, s'appuie sur les recommandations SIGE et vise à donner des conseils opérationnels supplémentaires sur les modalités de mise en œuvre des stratégies de collecte de données du point de vue des engagements mondiaux existants liés aux indicateurs de l'ODD 4. Il détaille les processus suivis par l'ISU en tant qu'organisme dépositaire de la majorité des indicateurs de l'ODD pour agréger et organiser les données. Il explore également les caractéristiques essentielles des SIGE nationaux existants afin d'illustrer la capacité d'un SIGE à produire des données administratives. De plus, le document propose un ensemble de normes afin d'illustrer et

de soutenir les pays dans le cadre de leurs initiatives pour recueillir et produire des données de qualité.

Ce rapport a été coordonné par l'unité de Veille stratégique et d'innovation de l'ISU dirigée par Silvia Montoya et est le fruit de l'effort collectif des collègues du réseau régional de terrain. Shailendra Sigdel a dirigé la préparation des métadonnées et les précieuses contributions de Roshan Bajracharya, Georges Boade et Adolfo Imhof ont été incluses. Olivier Labe de la section des Normes éducatives et de la méthodologie a fourni les informations

contextuelles indiquées dans ce document. Shereen Joseph de l'Unité de communication a coordonné le soutien éditorial et la production de ce rapport.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Montoya', with a horizontal line crossing through the middle of the letters.

Silvia Montoya
Directrice, Institut de statistique de l'UNESCO

Acronymes

ADEA	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
CAST	Compte d'affectation spéciale du Trésor (Burkina Faso)
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie
CSpro	Logiciel de recensement et de traitement des enquêtes
DFAT	Département des Affaires étrangères et du commerce (Australie)
DFID	Département des Affaires étrangères et du commerce (Royaume-Uni)
DHS	Enquêtes démographiques et sanitaires
DPE	Développement de la petite enfance
DQAF	Cadre d'évaluation de la qualité des données
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EPE	Éducation de la petite enfance
FPE	Fiche Primaire d'Enquête (Madagascar)
GAML	Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage
GIAE-ODD	Groupes inter-agences et d'experts sur les indicateurs des ODD
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
LLECE	Laboratoire latino-américain d'évaluation de la qualité de l'éducation
ME	Ministère de l'Éducation
MICS	Enquêtes en grappes à indicateurs multiples
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
PAM	Programme alimentaire mondial
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PIRLS	Programme international de recherche en lecture scolaire
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PMA	Pays les moins avancés
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
SABER	Systems Approach for Better Education Results
SACMEQ	Southern and Eastern Africa Consortium for Monitoring Educational Quality
SANAD	Registre des étudiants (Iran)
SIGE	Système(s) d'information pour la gestion de l'éducation
SIGERD	Sistema de Información para la Gestión Escolar de República Dominicana
SIMS	Systèmes d'information pour la gestion des écoles
StatEduc	SIGE développé par l'ISU
TCG	Groupe de coopération technique pour l'Éducation 2030
TIMMS	Étude internationale consacrée aux mathématiques et aux sciences
TMIS	Systèmes d'information pour la gestion des enseignants
UDIIE	Unified District Information System for Education (Inde)
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNICEF
UOE
USAID

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNESCO–OCDE–Eurostat
United States Agency for International Development

Liste des figures, encadrés et tableaux

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Sources de données de l'ODD 4	33
Tableau 2. Description des niveaux de la CITE	35
Tableau 3. Correspondance entre les indicateurs de l'ODD 4 et les données SIGE	38
Tableau 4. Correspondance entre les variables du SIGE et les indicateurs de l'ODD 4	42
Tableau 5. Composantes du SMIS	47
Tableau 6 : Enregistrement des résultats financiers dans le SMIS	52
Tableau 7. Mode de collecte des données, par région (% de pays)	65
Tableau 8. Utilisation de l'identifiant d'établissement scolaire par niveau d'éducation et type de gestion d'école (% de pays).	67
Tableau 9. Enregistrement et projets d'enregistrement des données de niveau élève (% de pays).	71
Tableau 10. Récupération de cinq années de données de niveau élève, par région (% de pays).	72
Tableau 11. Enregistrement et projets d'enregistrement des données de niveau enseignant, par région (% de pays)	75
Tableau 12. But et utilisation des identifiants enseignant, par type de gestion d'école et par région (% de pays)76	
Tableau 13. Type de soutien fourni par les partenaires de développement, par région (% de pays)).	79
Tableau 14. Type d'évaluation de la qualité du SIGE, par région	80
Tableau A-1. Liste des indicateurs de l'ODD 4.	117
Tableau B-1. Taux de réponse au questionnaire sur la typologie SIGE.	122

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Principaux éléments requis pour la production de données comparables à l'échelle internationale	17
Figure 2. Mise en correspondance des programmes nationaux d'éducation avec la CITE	19
Figure 3. Étapes du développement des indicateurs	20
Figure 4. Cycle de production et de diffusion de la base de données de l'ISU	23
Figure 5. Collecte des données d'enquête sur l'éducation de l'ISU	24
Figure 6. Enquêtes de l'ISU sur les indicateurs nationaux de suivi	26
Figure 7. Disponibilité des variables dans le SIGE.	27
Figure 8. Disponibilité des données par région (% des pays)	28
Figure 9. Du SIGE aux indicateurs ODD4	32
Figure 10. Le SIGE en bref	46
Figure 11. Flux de données/informations proposé dans un SIGE basé sur les individus	49
Figure 12. Typologie des plates-formes SIGE	64
Figure 13. Utilisation des identifiants d'établissement scolaire par tous les départements du ministère de l'Éducation, par région	67
Figure 14. Collecte des coordonnées géographiques par région (% de pays).	69
Figure 15. Récupération des données scolaires des 5 dernières années	69

Figure 16. Génération d'identifiants élève par région (% de pays)	73
Figure 17. Participation des partenaires de développement, par partenaire et par région (% de pays)	78

LISTE DES EXEMPLES NATIONAUX

Exemple national n°1. Système national d'identification et son utilisation dans l'éducation – Mongolie	51
Exemple national n°2. Formulaire annuel de suivi des progrès des élèves – Timor-Leste	
Exemple national n°3. Enregistrement des données financières dans le SIGE – Cambodge	53
Exemple national n°4. Enregistrement dans le SIGE des acquis scolaires et des résultats aux examens – Myanmar	53
Exemple national n°5. Données ventilées par sexe – Gambie	55
Exemple national n°6. Données désagrégées par âge – Afghanistan	55
Exemple national n°7. Définition du lieu pour deux régions – Népal	56
Exemple national n°8. Enregistrement du handicap dans le SIGE par sexe et par année d'étude –Gambie	57
Exemple national n°9. Enregistrement des élèves en situation de handicap – Afghanistan	57
Exemple national n°10. Utilisation d'une catégorie sociale prédéfinie – Inde	59
Exemple national n°11. Enregistrement des migrants – Rwanda	59
Exemple national n°12. Formulaire de transfert scolaire d'un élève – Timor-Leste	60
Exemple national n°13. Enregistrement du nombre d'élèves, par appartenance ethnique – RDP Lao	61
Exemple national n°14. Enregistrement de l'ethnicité et de la langue – Afghanistan	61

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1. Le cadre de suivi des ODD	18
--	----

1. Introduction

L'UNESCO et le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) ont uni leurs forces et tenu la première [Conférence internationale](#) sur les systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) au Siège de l'UNESCO du 11 au 13 avril 2018. Bien souvent déjà, les représentants des unités SIGE de nombreux pays avaient fait part de leur besoin d'orientation de la part de la communauté internationale quant aux modalités de prise de décisions destinées à améliorer leur SIGE et aux bases techniques nécessaires pour négocier avec les prestataires ou les fournisseurs. Ils étaient donc demandeurs de conseils pour mieux discuter de leurs besoins avec les partenaires de développement qui souhaitent contribuer au développement des données sur l'éducation dans leurs pays, mais ils manquaient d'informations comparatives sur ce qu'un SIGE moderne devrait pouvoir faire.

En fin de compte, l'efficacité de la prise de décision repose sur la disponibilité de données de qualité gérées au sein de systèmes d'information efficaces. Les données produites par les systèmes d'information sont une ressource nécessaire et elles constituent un élément essentiel de la gestion et de la prise de décisions dans le secteur de l'éducation. Dans ce cas, qu'est-ce qu'un SIGE ? Le SIGE n'est pas seulement une solution technologique limitée à des processus opérationnels. C'est un système d'information qui devrait faciliter la prise de décisions stratégiques, la formulation et la budgétisation des politiques et, si cela est possible et pertinent, la gestion quotidienne aux échelons supérieurs à l'école et en direction de l'école.

La conférence a débouché sur l'élaboration du document « *Efficience et efficacité dans le choix et l'utilisation d'un SIGE – Recommandations concernant la gestion des données et les fonctionnalités des Systèmes d'information pour la*

gestion de l'éducation (SIGE) ». Ce guide fournit une liste des normes de fonctionnalité que le SIGE doit être en mesure d'offrir pour fournir des informations précises et de qualité aux décideurs du secteur de l'éducation, aux responsables des établissements scolaires et aux organisations internationales à qui la plupart des pays doivent rendre compte.¹

Le présent document intitulé « *Guide opérationnel d'utilisation du SIGE pour le suivi de l'ODD 4* » a pour but de proposer des orientations opérationnelles plus poussées sur la façon de mettre en œuvre la collecte des données du point de vue des engagements mondiaux existants liés aux indicateurs de l'Objectif 4 (ODD 4). Il détaille les processus mis en œuvre par l'ISU, en tant qu'organe dépositaire de la plupart des indicateurs de l'ODD 4, pour agréger et organiser les données et il explore les principales caractéristiques des SIGE nationaux existants afin d'illustrer la capacité d'un SIGE à produire des données administratives. En outre, le document propose un ensemble de normes pour illustrer et soutenir les pays dans leurs efforts pour recueillir et produire des données de meilleure qualité.

¹ Le présent Guide opérationnel accompagne un document produit par l'ISU/PME intitulé « *Efficience et efficacité dans le choix et l'utilisation d'un SIGE – Recommandations concernant la gestion des données et les fonctionnalités des Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE)* » disponible [ici](#). Ce document emprunte parfois des passages de ce document d'accompagnement.

2. Contexte

Lors de la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies du 25 septembre 2015, 193 pays membres des Nations Unies ont adopté à l'unanimité un nouvel agenda de développement, « [Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) » ([Agenda 2030](#)). Ce programme s'inscrit dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le développement et représente le travail de contributeurs du monde entier. Cet ambitieux programme est « un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité ». L'agenda inclut 17 Objectifs de développement durable (ODD) généraux et interdépendants qui portent sur « le développement économique, l'inclusion sociale, la durabilité environnementale et la bonne gouvernance ».

Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs fait appel à près de 200 indicateurs qui ont vocation à favoriser la reddition de comptes et la collaboration, à identifier les domaines dans lesquels un soutien est nécessaire et à fournir les informations nécessaires pour plaider en faveur d'une réforme continue. Les indicateurs sont répartis en indicateurs mondiaux et indicateurs thématiques. Comme leur nom l'indique, les indicateurs mondiaux concernent les biens publics ou les objectifs qui nécessitent une coordination mondiale. Ils ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies et tous les pays signataires se sont engagés à prioriser les cibles qui y sont associées. Les indicateurs thématiques sont regroupés par thème ou par secteur, comme la santé ou l'éducation. Ce sont des thèmes qui transcendent les frontières nationales ou régionales et on espère que le regroupement des indicateurs contribuera à ce que les pays puissent apprendre plus facilement des enseignements tirés du développement des autres.

L'ODD 4, en particulier, vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Plus connu sous le nom d'« objectif de l'éducation », il s'accompagne de 10 cibles et de 11 indicateurs mondiaux. Ces derniers servent à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des cibles ; cette mesure requiert des données sur l'éducation.

L'ODD 4 définit l'agenda international sur l'éducation, à partir de deux documents essentiels reconnus et approuvés par la communauté éducative internationale : la [Déclaration d'Incheon au Forum mondial sur l'éducation](#) de mai 2015 (qui a défini l'architecture institutionnelle) et le [Cadre d'action ODD-Éducation 2030](#) (c'est-à-dire la feuille de route pour la mise en œuvre de l'ODD 4), signé en novembre 2015 et qui contient en annexe le cadre de suivi thématique de l'ODD 4.

Le suivi thématique de l'ODD 4 suit les lignes directrices établies par le Cadre d'action Éducation 2030 adopté par 184 États membres de l'UNESCO en 2015. [L'Institut de statistique de l'UNESCO](#) (ISU) est l'organe dépositaire de 9 des 11 indicateurs mondiaux de l'ODD 4 et il constitue un organe partenaire pour les deux autres indicateurs mondiaux.

Dans l'ensemble, le suivi de l'ODD 4 est fondé sur des principes universels et il s'appuie sur un cadre participatif dans lequel toutes les parties prenantes (société civile, entreprises, parlement, monde universitaire et gouvernement) peuvent reconnaître leur responsabilité commune dans la réalisation de cet objectif. Pour appuyer l'élaboration des politiques, les indicateurs de l'ODD 4 visent à dresser un tableau complet des progrès et des revers potentiels. En fin de

compte, les systèmes éducatifs ne fonctionnent efficacement que si leurs stratégies, méthodes et financements prennent appui sur un socle solide de données de qualité gérées au sein de systèmes d'information efficaces.

2.1. Suivi de l'ODD 4

La Déclaration d'Incheon tout comme le Cadre d'action ODD-Éducation 2030 reconnaissent l'importance de la disponibilité de données de qualité pour le suivi des progrès réalisés dans la réalisation des cibles définies. En tant qu'organe dépositaire, le rôle de l'ISU, qui consiste à préserver le bien public mondial des données sur l'éducation, implique :

- La fourniture de données mondiales par le biais de sa plate-forme et plus particulièrement à une trentaine de partenaires mondiaux, notamment le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM) et la base de données des indicateurs du développement dans le monde, de la Banque mondiale.
- La détermination et la diffusion des métadonnées, des standards et des recommandations.
- Une action, dans les pays individuels, visant à renforcer les capacités institutionnelles en matière de statistiques de l'éducation.
- La participation à des partenariats mondiaux et régionaux pour compléter son travail axé sur les pays.
- L'apport de données aux débats sur les problématiques mondiales tout en plaidant de manière constructive en faveur des pays en développement et en renforçant l'action au niveau régional par l'utilisation et l'analyse des données.
- L'action en faveur d'accords fondés sur des consultations d'experts sur de nouvelles normes et méthodes de collecte de données, en particulier en ce qui concerne le cadre de suivi de l'ODD 4.

Depuis le début du processus des ODD, l'ISU a joué un rôle de chef de file dans la mesure de l'éducation, par la mise en place du Groupe consultatif technique (TAG) sur les indicateurs post-2015 dont le rapport GEM était membre. Le groupe a élaboré la proposition de 43 indicateurs mondiaux et thématiques pour le suivi de l'ODD 4. Cette action se poursuit dans le cadre du [Groupe de coopération technique \(TCG\) sur les indicateurs de l'ODD 4 - Éducation 2030](#) pour lequel l'ISU remplit la fonction de Secrétariat. Le TCG sert de plate-forme permettant aux États membres et aux parties prenantes de l'éducation d'affiner et de développer le cadre d'indicateurs tout en œuvrant en faveur du consensus nécessaire à la mobilisation des efforts entrepris pour relever les défis de mesure. La dernière mise à jour se trouve dans le [Rapport d'étape du TCG](#). Dans le cas particulier des indicateurs relatifs aux acquis scolaires, ce travail de développement est effectué dans le cadre d'un ensemble de groupes de travail de l'[Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage \(GAML\)](#) également dirigée par l'ISU.

Grâce aux discussions des groupes de travail du TCG et de GAML, l'ISU est capable d'œuvrer en faveur d'un consensus sur l'établissement de rapports internationaux et la mesure des indicateurs de l'éducation, à partir de méthodes et de pratiques méthodologiques appropriées. Le TCG et GAML ont pour principales responsabilités l'élaboration ou l'approbation de :

- méthodologies pour les indicateurs mondiaux et thématiques de l'ODD 4
- rapports sur les normes, principes directeurs et outils pour aider les pays à recueillir, analyser et exploiter les données

En juin 2020, 12 indicateurs mondiaux et 31 indicateurs thématiques constituaient les 43 indicateurs du cadre de suivi de l'ODD 4. Les indicateurs mondiaux et thématiques ont été élaborés en 2014-2015 par le TAG et approuvés en 2016 respectivement par la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU) et le TCG.

Les deux ensembles d'indicateurs ont fait l'objet de plusieurs séries de consultations ouvertes avant d'être finalisés et de former la base d'un consensus entre les pays. L'ISU est l'organe dépositaire de 10 des 12 indicateurs mondiaux de l'ODD 4, ce qui signifie qu'il est responsable de leur élaboration méthodologique et de la communication des données. Le [Groupe inter-agences et d'experts sur les indicateurs des ODD](#) (GIAE-ODD) – qui est le dépositaire du cadre des indicateurs mondiaux des ODD – a mis en place un système de classification des indicateurs en trois catégories. L'ISU s'est fixé l'objectif de faire inclure les indicateurs de l'éducation dans la catégorie I, ce qui signifierait qu'il existe une méthodologie internationalement reconnue et que la

couverture est étendue à plus de la moitié des pays du monde et à chacune des régions.

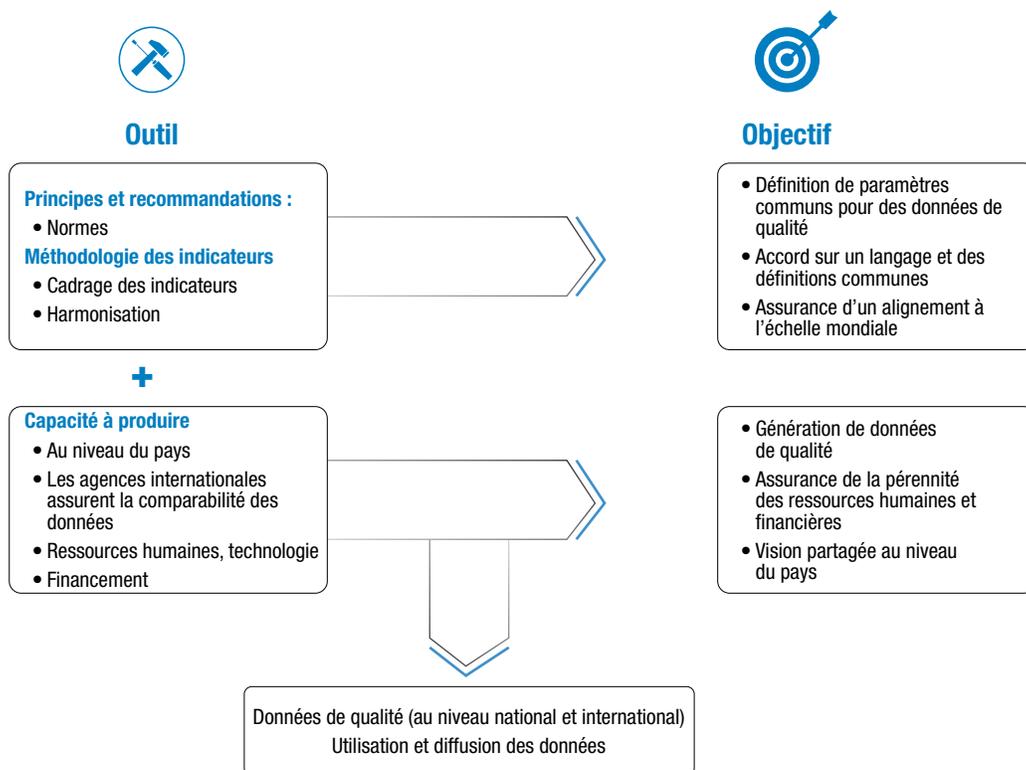
L'urgence d'une prise de mesures pour réaliser les ODD en général et l'ODD 4 en particulier et la complexité de ces mesures requièrent des données solides pour assurer une planification et une mise en œuvre efficaces des politiques. Le cadre d'indicateurs a été élaboré et accepté, mais il est dépendant de la capacité des pays à fournir des données adéquates et de la capacité de l'ISU à traiter ces données. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre les États membres et les organes internationaux, qui devrait se concrétiser dans l'allocation de ressources.

3. Détails pratiques de la production de données comparables à l'échelle mondiale

Quatre sources de données primaires sont utilisées pour calculer les indicateurs de l'ODD 4. Ce sont les données d'enquête et d'évaluation provenant des ménages ; les données de recensement ; les données d'enquête et d'évaluation provenant des établissements scolaires ; et les données du Système d'information pour la gestion de l'éducation ou les données administratives.

Les données administratives provenant des personnes ou des établissements scolaires permettent de produire environ 50 % des 43 indicateurs thématiques. Fondés sur les sources administratives, ces indicateurs sont inclus dans les indicateurs régionaux de suivi de l'ODD 4 adoptés par de nombreux organes régionaux dans le monde (ISU, 2019).

Figure 1. Principaux éléments requis pour la production de données comparables à l'échelle internationale



Source : Institut de statistique de l'UNESCO

La **Figure 1** récapitule les principaux éléments nécessaires à la production de données de haute qualité, comparables à l'échelle internationale, pour l'ODD 4. Le premier élément concerne la mise en œuvre des normes et des standards convenus qui seront appliqués à toutes les étapes du processus. Sans ces normes, les données provenant de sources différentes ne peuvent pas être comparées. Ceci est d'une importance particulière pour le suivi des progrès mondiaux vers les objectifs internationaux, qui requiert les mécanismes de coordination indispensables à un processus durable, participatif et informé, conduisant à la

production, à la diffusion et à l'application de ces standards.

Le deuxième élément implique le calcul des indicateurs. Pour une élaboration et un suivi efficaces des politiques, des données sur l'éducation comparables au niveau international devraient respecter les définitions convenues au niveau international. À cette fin, l'harmonisation des méthodes de mesure est essentielle. Chaque pays doit être certain que les méthodes et processus qui sous-tendent sa propre production de données ont été validés par des experts d'autres pays, offrant

Encadré 1. Le cadre de suivi des ODD

Par sa résolution [70/1](#), l'Assemblée générale a décidé que les Objectifs de développement durable (ODD) et les cibles feront l'objet d'un suivi et d'un examen basés sur un cadre d'indicateurs mondiaux élaboré par le [Groupe inter-agences et d'experts sur les indicateurs des ODD \(GIAE-ODD\)](#). Il s'agit d'un instrument volontaire piloté par les pays, qui inclut un ensemble initial d'indicateurs qui seront affinés chaque année et feront l'objet d'un examen exhaustif par la Commission lors de sa 51^e session qui doit se tenir en 2020 et de sa 56^e session devant se tenir en 2025. Cet ensemble sera complété par des indicateurs aux niveaux régional et national qui seront élaborés par les États membres.

La Commission de statistique, par l'intermédiaire du groupe GIAE-ODD est l'organe qui coordonne les travaux de fond et techniques présidant à l'élaboration des normes, méthodes et lignes directrices statistiques internationales. Lorsque cela est nécessaire, cet organe peut recourir à la pleine mise en œuvre du cadre d'indicateurs mondiaux de suivi et d'examen des Objectifs de développement durable et des cibles ; affiner également et améliorer le cadre d'indicateurs mondiaux afin de traiter la couverture, l'alignement avec les cibles, la définition des termes et le développement des métadonnées et faciliter sa mise en œuvre, y compris par l'examen périodique de nouvelles méthodologies et données au fur et à mesure de leur disponibilité.

Les agences des Nations Unies, telles que l'ISU, facilitent la collaboration avec les systèmes statistiques nationaux pour améliorer les canaux de déclaration des données et assurer l'harmonisation et la cohérence des données et des statistiques pour les indicateurs utilisés pour le suivi et l'examen des ODD et de leurs cibles, dans les limites des ressources existantes disponibles.

Les agences des Nations Unies recourent à l'examen mondial des données produites par les systèmes statistiques nationaux et, si l'on ne dispose pas de données spécifiques par pays pour une estimation fiable, elles consultent les pays concernés pour produire et valider des estimations modélisées avant leur publication. Les Nations Unies demandent instamment que la communication et la coordination entre les organisations internationales soient renforcées pour éviter la duplication des rapports, assurer la cohérence des données et réduire la charge de la réponse sur les pays. En outre, l'organisation exhorte les organisations internationales à fournir les méthodologies utilisées pour harmoniser les données nationales en vue d'assurer leur comparabilité et de produire des estimations dans le cadre de mécanismes transparents.

Toutes les activités du système statistique mondial doivent être conduites dans le plein respect des [Principes fondamentaux de la statistique officielle](#) et de la [résolution 2006/6 du Conseil économique et social](#).

ainsi un certain niveau d'assurance qualité (comme cela se fait couramment pour les statistiques économiques ou démographiques).

Le troisième élément clé est la capacité à fournir des données. La production de données sur l'éducation au niveau national repose sur un ensemble de facteurs liés aux institutions et à la disponibilité des ressources financières et humaines.

3.1. Les normes qui guident l'ODD 4

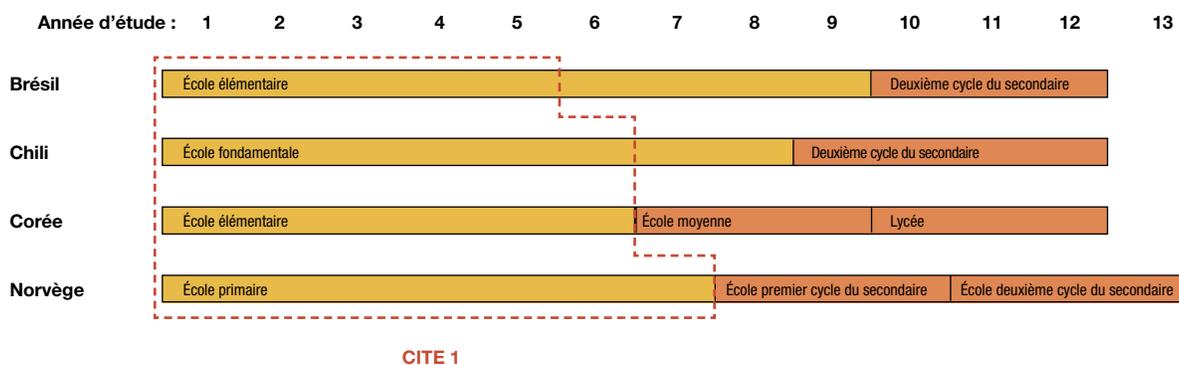
La production de données comparables à l'échelle mondiale débute par un consensus sur les normes et standards à appliquer à toutes les étapes du processus pour permettre une discussion politique éclairée sur des indicateurs comparables. Sans ces normes, les données provenant de sources différentes ne peuvent pas être comparées. Ceci est d'une importance particulière pour le suivi des progrès mondiaux vers des objectifs internationaux. Les chefs d'État se sont engagés, au nom des peuples qu'ils servent, vis-à-vis d'un ensemble complet, ambitieux et axé sur les populations, d'objectifs et de cibles universels et transformateurs. Celui-ci est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 pour les 16 années suivantes. Les États membres

s'engagent notamment à mettre en œuvre l'Agenda 2030 dans leurs pays respectifs et aux niveaux régional et mondial, en tenant compte des différences entre la situation, les capacités et le niveau de développement de chaque pays et dans le respect des priorités et politiques nationales.²

En tant qu'outil essentiel parmi d'autres facilitant les comparaisons entre les pays, l'UNESCO a développé la [Classification internationale type de l'éducation](#) (CITE 2011) afin de pouvoir comparer les statistiques de l'éducation de différents pays. Dans la mesure où la structure des systèmes éducatifs nationaux diffère d'un pays à l'autre, et pour faire en sorte que les données sur la scolarisation dans l'enseignement primaire ainsi que d'autres indicateurs soient comparables, il faut d'abord établir une correspondance entre les données nationales et la CITE. À titre d'exemple, la **Figure 2** montre comment les données du Brésil, du Chili, de la Norvège et de la République de Corée peuvent être rendues comparables par la mise en correspondance des différents programmes grâce à une même

2 Assemblée générale des Nations Unies (2015). Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015. [70/1. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#).

Figure 2. Mise en correspondance des programmes nationaux d'éducation avec la CITE



Source : Institut de statistique de l'UNESCO

classification – en l’occurrence pour identifier le Niveau 1 de la CITE, l’enseignement primaire.

Toutefois, pour de nombreuses sources de données sur l’éducation, la CITE n’est pas appliquée uniformément et « l’éducation primaire » telle qu’elle est représentée dans la base de données d’un pays, n’est donc pas nécessairement comparable à « l’éducation primaire » d’un autre pays. Il n’est donc pas possible de fusionner les données sans procéder à un traitement et une harmonisation supplémentaires, ce qui peut nécessiter des efforts considérables.

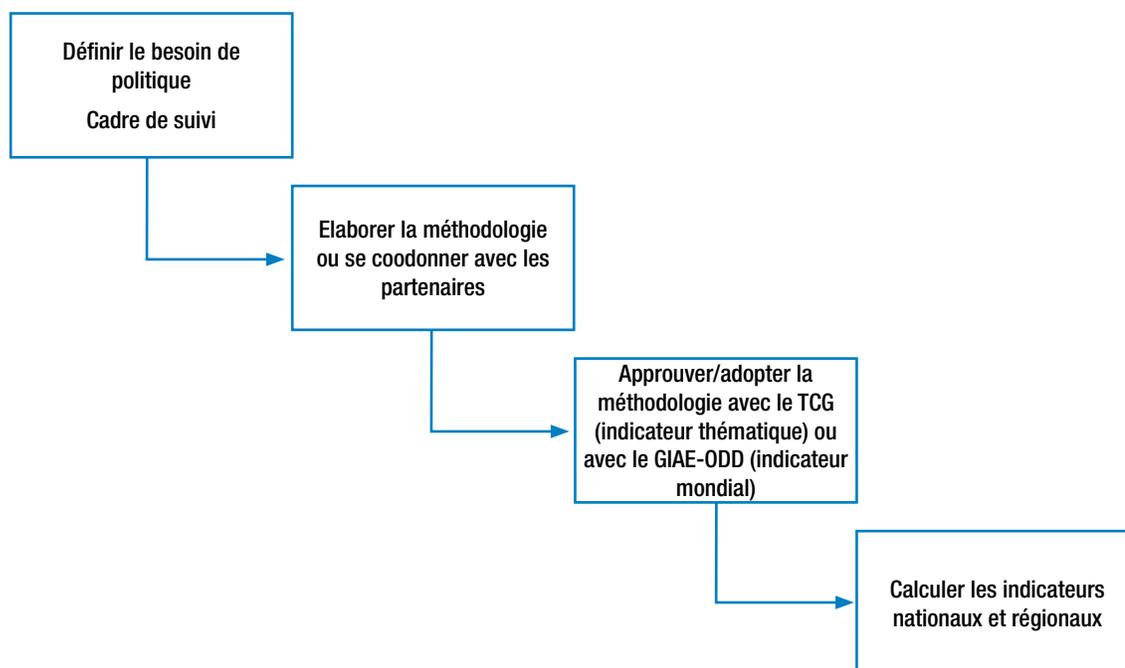
Il est donc essentiel d’harmoniser les sources de données et, au besoin, d’instaurer de nouvelles normes et standards pour les domaines essentiels de l’éducation. Cet exercice normatif débouchera

sur une nouvelle génération de données sur l’éducation comparables entre les pays, que les pays, les organisations internationales, les groupes de la société civile et les donateurs pourront utiliser pour mieux orienter les ressources et les initiatives visant à fournir une éducation de qualité et assurer des acquis scolaires réels pour tous. La section suivante met en évidence certains domaines où l’harmonisation et l’établissement de normes peuvent avoir un impact majeur.

3.2. Comment les indicateurs de l’éducation sont-ils estimés ?

La production de données statistiques comparables à l’échelle internationale comprend les étapes suivantes décrites **Figure 3** :

Figure 3. Étapes du développement des indicateurs



Source : Institut de statistique de l’UNESCO

- **Définition des besoins stratégiques** : un besoin de suivi transnational est identifié. L'ISU travaille avec les États membres et les partenaires pour définir l'indicateur et justifier le besoin. Les spécifications sont rédigées, y compris l'identification des sources de données existantes, la méthode de collecte des données (ex. questionnaires) et des recommandations sur les modalités de collecte des données à partir des sources de données potentielles. Une estimation détaillée du coût de l'élaboration du nouvel indicateur est également fournie.
- **Élaboration de la méthodologie** : l'ISU produit la méthodologie qui devrait inclure, au minimum, les métadonnées sur les indicateurs (concept, définition, méthode de calcul, sources de données, désagrégation, fréquence de collecte et de diffusion des données, etc.), le protocole de déclaration axé sur l'harmonisation des différentes sources de données afin d'avoir des données comparables, et les règles de sélection d'une source de données entre plusieurs sources disponibles. Le principe de ces règles devrait être qu'une seule source de données soit utilisée pour un indicateur et un pays considéré.
- **Approbation et accord sur la méthodologie** : le TCG approuve la méthodologie des indicateurs thématiques tandis que le GIAE-ODD approuve la méthodologie des indicateurs mondiaux.
- **Calcul des indicateurs nationaux et régionaux** : une stratégie de collecte, traitement et diffusion des données est produite et mise en œuvre. La stratégie doit comprendre : a) l'identification des sources de données : internationales (ex. Association internationale pour l'évaluation de la réussite scolaire (AIE) ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et agences et organisations nationales ; b) collecte de données par le biais de demandes directes de l'ISU ou par l'intermédiaire de consultants ; c) instruments de collecte de données ; d) outils de traitement et de diffusion des données et e) application du protocole de déclaration.

L'ISU produit des données et des indicateurs au niveau des pays ainsi que des moyennes et des totaux à l'échelle régionale et mondiale, qui sont calculés à l'aide de méthodologies convenues par les deux organes directeurs – le [TCG](#) et le [GIAE-ODD](#) – pour le cadre mondial et le cadre thématique.

En fonction de la définition méthodologique, les besoins de spécifications de données et les meilleures sources sont identifiés, assortis d'une évaluation de la nécessité d'obtenir des données auprès d'autres sources, telles que les évaluations d'apprentissage, les enquêtes auprès des ménages ou des enquêtes spéciales. L'étape suivante consiste à calculer et à tester l'indicateur et la méthodologie pour l'ensemble des pays et des années disponibles.³

Les [métadonnées](#) constituent la principale référence méthodologique pour les utilisateurs de données. Elles contiennent les définitions des indicateurs, décrivent les méthodes de calcul et les exigences en matière de données, offrent des informations pour l'interprétation et précisent les limites des indicateurs. Le glossaire de l'ISU (<http://uis.unesco.org/fr/glossary>) constitue une source rapide et simple de consultation des métadonnées pour les utilisateurs. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans un document de l'ISU régulièrement mis à jour qui contient une Foire aux questions (FAQ) sur les statistiques de l'éducation (<http://uis.unesco.org/fr/methodology>) qui inclut les métadonnées pour octobre 2016.

Pour les indicateurs et les données clés, en particulier tout ce qui est nécessaire au suivi des objectifs internationaux, l'ISU calcule également les valeurs régionales et mondiales lorsque cela est pertinent et possible. En outre, en cas de besoin, l'ISU utilise une panoplie de méthodes pour imputer les données manquantes.

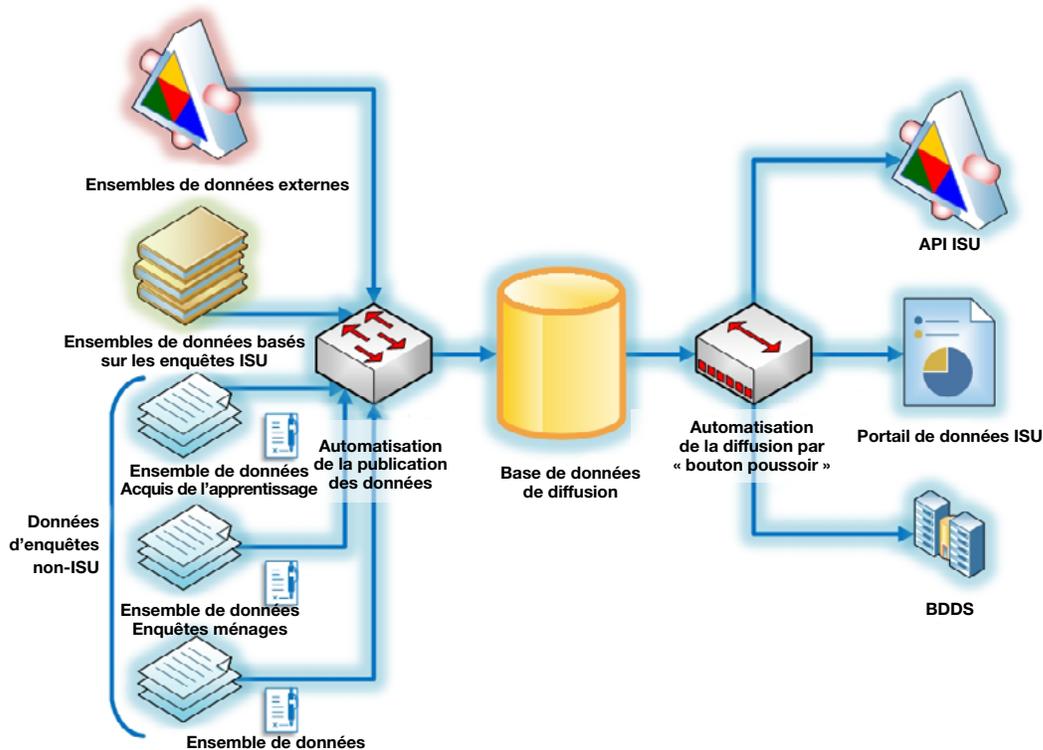
³ Cette section suit ISU (2017b).

3.2.1. Sources de données

Pour produire des indicateurs de l'éducation comparables à l'échelle internationale, l'ISU utilise plusieurs sources principales de données qui sont énumérées ci-dessous. Celles-ci diffèrent par la couverture, la fréquence et les modalités de leur collecte.

- **Les données administratives** reposent sur les informations recueillies dans le cadre de la gestion du système éducatif. Elles sont généralement disponibles dans le SIGE et utilisées par le ministère de l'Éducation à des fins de gestion et de planification. Elles sont généralement réactualisées chaque année. Le SIGE devrait typiquement couvrir de nombreux types de parcours et de niveaux éducatifs, y compris l'éducation de la petite enfance (EPE), l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). La plus grande partie du suivi international des précédents agendas de développement mondiaux (Éducation pour tous et Objectifs du Millénaire pour le développement) reposaient sur les données administratives produites par les pays et compilées par les organisations internationales à partir des SIGE scolaires, qui ont été élargis depuis. Bien que certaines données administratives, telles que les programmes de repas scolaires et les salaires des enseignants, soient généralement disponibles auprès de sources non SIGE au sein du ministère de l'Éducation, elles devraient dans l'idéal être reliées au SIGE.
- **Les enquêtes auprès des ménages** constituent une source importante de données sur l'accès, la participation et le niveau d'instruction. Les enquêtes diffèrent en termes de couverture, de fréquence, d'objectifs et de conception du questionnaire. Contrairement aux données administratives, elles sont recueillies moins fréquemment et par une variété d'organisations et de pays. Les données des enquêtes auprès des ménages sont habituellement disponibles auprès de sources non SIGE, non liées au ministère de l'Éducation, mais elles devraient, encore une fois, être reliées au SIGE.
- **Les évaluations de l'apprentissage** comprennent les évaluations nationales réalisées au niveau des écoles et conçues pour mesurer les acquis scolaires spécifiques d'un âge ou d'une année d'étude spécifique, selon ce qui est considéré comme pertinent par les décideurs nationaux. Elles englobent aussi les initiatives transnationales (régionales ou mondiales) qui reposent sur un cadre commun et convenu et qui suivent des procédures similaires pour produire des données comparables sur les résultats de l'apprentissage. Les données d'évaluation peuvent aussi être recueillies auprès des ménages. Ces données sont généralement disponibles auprès de sources non SIGE, non liées au ministère de l'Éducation, mais elles devraient aussi, dans l'idéal, être reliées au SIGE.
- **Les données financières et les dépenses** contiennent des informations sur les différentes sources de revenus et de dépenses, y compris les dépenses publiques pour l'éducation. Cette source englobe généralement les données sur la construction et l'entretien des écoles, les salaires des enseignants et les dépenses des ménages pour l'éducation, y compris les fournitures, le transport et d'autres coûts. Certaines données administratives sont typiquement disponibles auprès de sources non SIGE au sein du ministère, mais elles devraient dans l'idéal être reliées au SIGE (ex. programmes de repas scolaires et salaires des enseignants), selon la façon dont le pays organise ses données.
- **Les recensements de la population** sont une source importante d'estimations de la population (le nombre de personnes dans un pays, par âge et par sexe). L'ISU utilise les estimations de la population provenant de la Division de la Population des Nations Unies, qui reposent sur une méthodologie unique et fiable, acceptée à l'échelle internationale. Certaines données administratives sont habituellement disponibles auprès de sources non SIGE, non liées au

Figure 4. Cycle de production et de diffusion de la base de données de l'ISU



Source : Institut de statistique de l'UNESCO

ministère et elles devraient, dans l'idéal, être elles aussi reliées au SIGE.

La **Figure 4** présente la base de données de l'ISU et le cycle de diffusion qui illustrent la collecte centralisée de données provenant de différentes sources.

En tant qu'agence statistique officielle de l'UNESCO, l'ISU produit un large éventail de bases de données de pointe pour alimenter les politiques et les investissements nécessaires pour transformer les vies et propulser le monde vers ses objectifs de développement. L'ISU offre un accès gratuit aux données pour tous les pays et groupements régionaux de l'UNESCO de 1970 à la dernière année disponible.

En outre, l'ISU encourage les développeurs et les chercheurs à créer des sites Web et des applications

qui exploitent à fond les données de diffusion de l'ISU et qui peuvent être obtenues depuis :

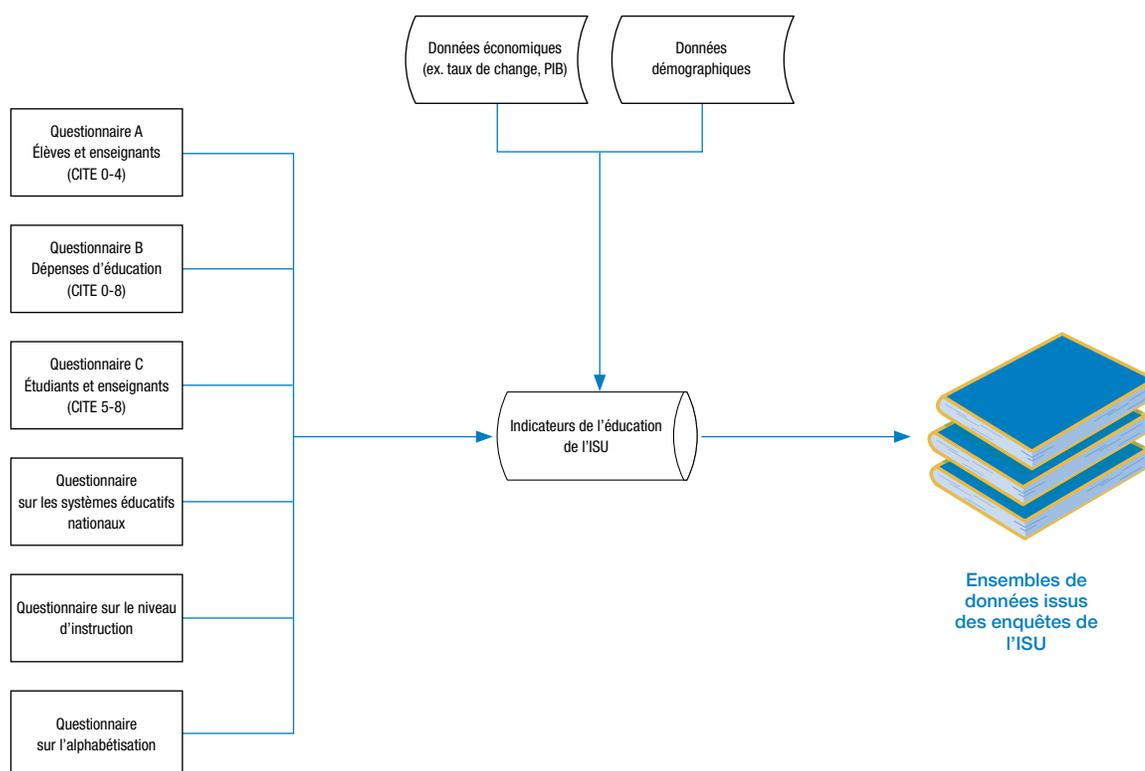
- La [Base de données mondiale sur l'éducation de l'ISU](#) qui contient des données comparables au niveau international sur tous les niveaux d'éducation pour plus de 200 pays et territoires.
- L'[API de données ISU](#) qui fournit un accès programmatique aux données et métadonnées de l'ISU, permettant aux développeurs et aux chercheurs d'extraire les données directement de la source.
- Le [Service de téléchargement de données en masse](#) (BDDS) qui permet d'accéder à toutes les bases de données pouvant être téléchargées au format CSV (comma-separated values).

Les données de l'ISU servent typiquement à produire quasiment tous les rapports phares des Nations Unies, notamment le *Rapport sur le développement humain* (PNUD), le *Rapport sur le développement dans le monde* (Banque mondiale) et *La situation des enfants dans le monde* (UNICEF), pour n'en citer que quelques-uns. En outre, de nombreux indices mondiaux, tels que l'indice de développement humain et l'indice mondial de compétitivité, ne pourraient pas être calculés sans les données de l'ISU. L'ISU fournit également des données et des analyses pour d'importantes initiatives et rapports phares de l'UNESCO comme le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation*, le *Rapport de l'UNESCO sur la science* et le *Rapport mondial sur la diversité culturelle de l'UNESCO*.

3.3. Stratégie et processus de collecte de l'ISU pour les données administratives

En tant qu'agence normative mondiale, l'ISU recueille et diffuse chaque année des données dans les domaines de compétence de l'UNESCO, à partir de différents outils d'enquête envoyés aux États membres. Dans le domaine de l'éducation, l'ISU recueille des données administratives sur la base de deux types de questionnaires : les questionnaires standard de l'ISU qui sont envoyés à environ 160 pays et les questionnaires conjoints plus complexes UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE) qui sont envoyés à une cinquantaine de pays à revenu élevé ou intermédiaire.

Figure 5. Collecte des données d'enquête sur l'éducation de l'ISU



Source : Institut de statistique de l'UNESCO

Le mécanisme de collecte de données de l'ISU englobe tous les types d'élèves de tous les groupes d'âge : les enfants (y compris ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux), les jeunes et les adultes inscrits à des programmes qui entrent dans les différents niveaux de la CITE. Les formations spécifiquement désignées comme « éducation des adultes » ou « formation continue » ne sont incluses que si elles s'effectuent dans un cadre formel. Les outils d'enquête annuels sur l'éducation de l'ISU et la stratégie de collecte de données sont présentés **Figure 5**.

La liste ci-dessous énumère les questionnaires utilisés par l'ISU et reprend les données collectées par chacun d'eux.

Le Questionnaire A : Élèves et enseignants (CITE 0 à 4) recueille les données suivantes :

- Nombre d'élèves par niveau CITE, sexe, âge, année d'étude, type d'établissement, de l'éducation de la petite enfance jusqu'à l'enseignement post-secondaire, non-supérieur (CITE 0 à 4)
- Nombre de redoublants et de diplômés pour l'enseignement primaire et secondaire (CITE 1 à 3)
- Nombre d'élèves par orientation du programme (CITE 3 et 4)
- Nombre d'enseignants par sexe, niveau d'éducation, type d'établissement, formation et statut au regard des qualifications ; intensité du travail (effectifs enseignés en équivalent temps plein (ETP) ; et salaire statutaire
- Nombre d'établissements d'enseignement dotés de services de technologies de l'information et de la communication (TIC) (électricité, ordinateurs, Internet), d'équipements de base pour l'eau et l'hygiène, infrastructures adaptées aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux et prestation d'une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles pour la vie quotidienne.

Le Questionnaire B : Dépenses d'éducation (CITE 0 à 8) recueille les données suivantes :

- Dépenses consacrées aux services éducatifs de base provenant de sources publiques,

privées et internationales (c'est-à-dire toutes les dépenses directement liées à l'instruction et à l'éducation, telles que les enseignants, les bâtiments scolaires, le matériel pédagogique et les manuels)

- Dépenses consacrées aux services éducatifs autres que l'instruction (ex. administration, formulation des politiques, élaboration des programmes d'enseignement, repas scolaires et surveillance)
- Dépenses réelles plutôt que budgétisées
- Dépenses réalisées à l'intérieur des frontières du pays (c'est-à-dire n'incluant pas les écoles nationales à l'étranger, l'aide financière aux élèves inscrits à l'étranger est identifiée séparément).

Le Questionnaire C : Étudiants et enseignants (CITE 5 à 8) recueille les données suivantes :

- Nombre d'étudiants par niveau d'éducation (CITE 5 à 8), par sexe, âge et type d'établissement
- Nombre d'étudiants par domaine d'enseignement
- Nombre de nouveaux inscrits
- Nombre de diplômés par domaine d'enseignement
- Nombre d'étudiants relevant de la mobilité internationale
- Nombre de membres du personnel universitaire

Le Questionnaire sur les systèmes éducatifs nationaux recueille les données suivantes :

- Informations sur les programmes d'enseignement nationaux et leur classification conformément à la version 2011 de la CITE 2011.
- Informations utilisées pour assurer la production de données et d'indicateurs comparables à l'échelle internationale qui sont recueillies par le biais des questionnaires sur l'éducation de l'ISU afin de générer une mise en correspondance avec la CITE, outil essentiel pour comparer les systèmes éducatifs nationaux.
- Informations sur la fourniture d'une éducation gratuite et obligatoire conformément à

la législation nationale et/ou aux lois sur l'éducation.

Les questionnaires et les manuels de l'ISU sont disponibles à l'adresse suivante : <http://uis.unesco.org/fr/uis-questionnaires>.

Le Questionnaire sur le niveau d'instruction recueille les données suivantes :

- Données démographiques par groupe d'âge, sexe, lieu et niveau d'instruction le plus élevé atteint, tel que défini dans la CITE, de l'enseignement primaire aux diplômes de doctorat.

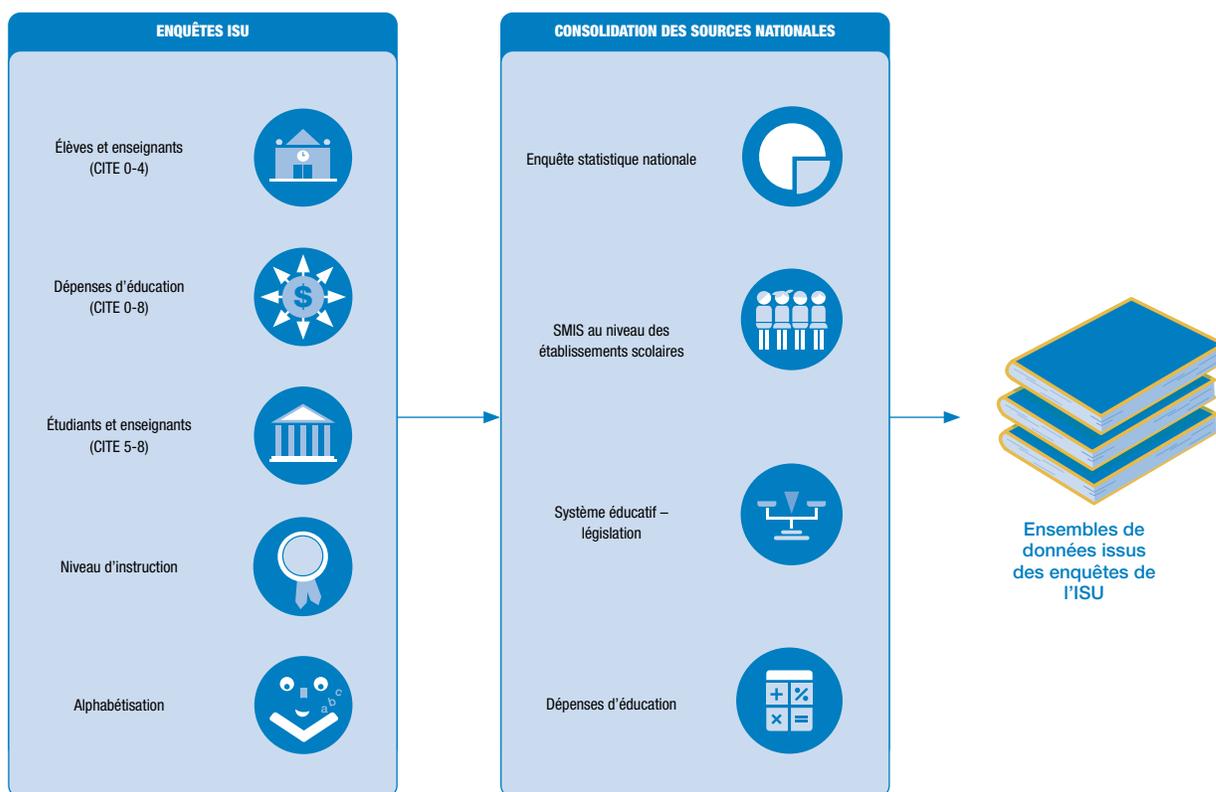
Le Questionnaire sur l'alphabétisation recueille les données suivantes :

- Données démographiques par groupe d'âge, sexe, lieu et autodéclaration du statut alphabétisé/analphabète.

3.3.1 Comment les données administratives sont communiquées à l'ISU

L'ISU ne recueille pas les données directement auprès des SIGE. Chaque pays administre des recensements statistiques annuels qui recueillent les données concernant différents agrégats à des fins statistiques. Certains ont ajouté dans leur SIGE une fonctionnalité qui génère les informations requises pour le questionnaire de l'ISU, en particulier pour le Questionnaire A (CITE 0 à 4) et le Questionnaire C

Figure 6. Enquêtes de l'ISU sur les indicateurs nationaux de suivi

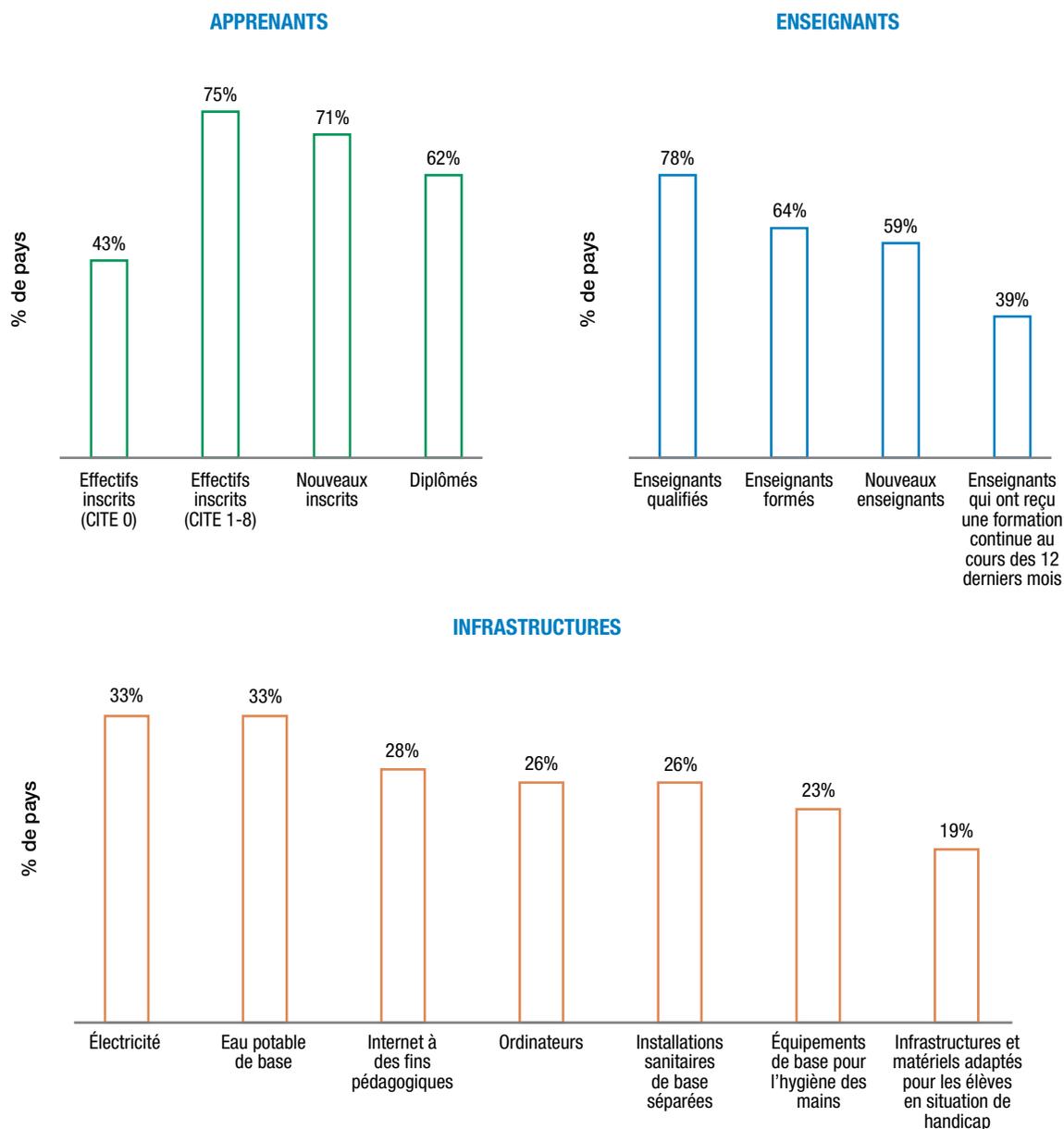


Source : Institut de statistique de l'UNESCO

(CITE 5 à 8). Les données relatives aux enquêtes auprès des ménages (niveau d'instruction et alphabétisation) sont produites par les instituts nationaux de statistique et ne sont généralement

pas incluses dans le SIGE classique. Les données sur les dépenses d'éducation sont extraites du livre du budget du ministère des Finances et d'autres sources. Souvent les données sont réduites aux

Figure 7. Disponibilité des variables dans le SIGE (% de pays)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) 2018.

variables recueillies à des fins administratives dans le cadre du SIGE dans sa version traditionnelle. La **Figure 6** illustre le processus actuellement en place car les questionnaires de l'ISU ont été légèrement adaptés pour inclure certaines questions liées à l'ODD 4.

3.4. Principales caractéristiques de la disponibilité des données dans chaque région

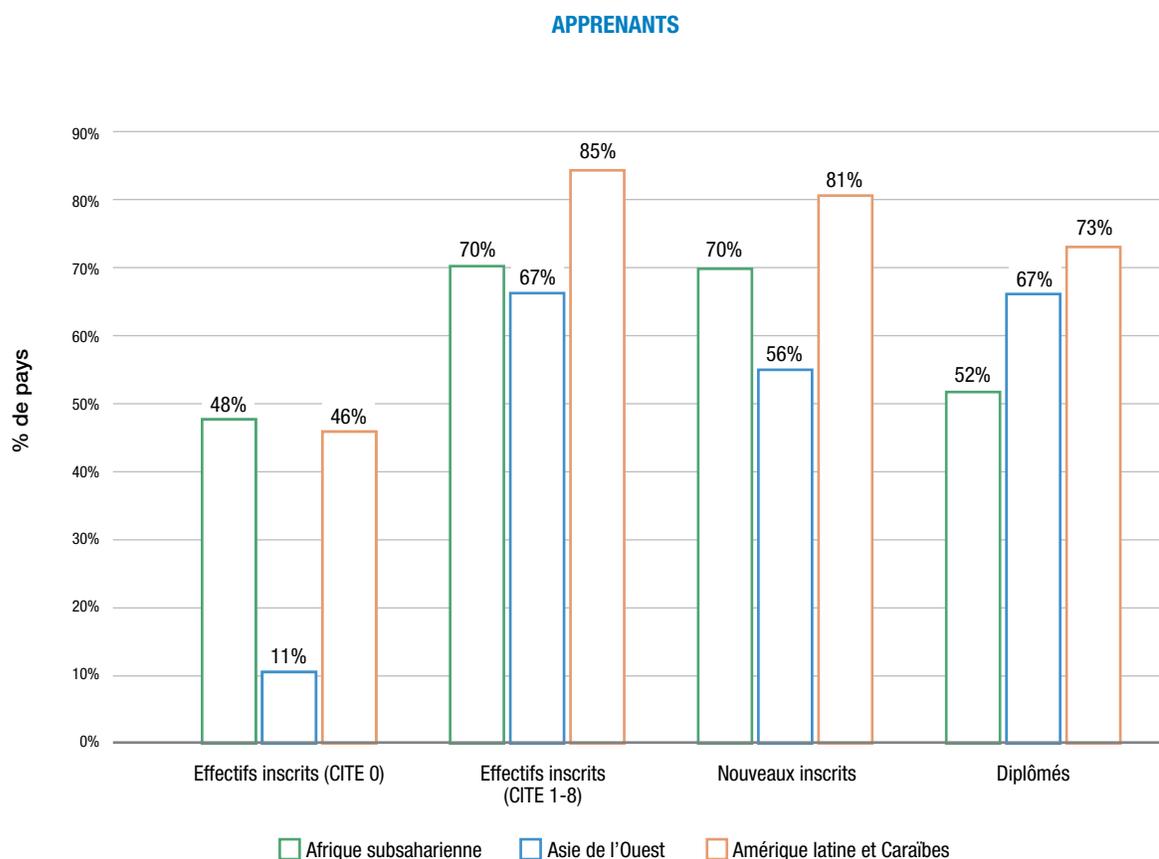
L'analyse des principales variables de l'ODD 4 concernant les élèves, les enseignants et les

infrastructures, recueillies dans un échantillon de pays et mises à disposition par le biais du SIGE – au niveau individuel ou agrégé – montre que l'on dispose de plus de données sur les élèves et les enseignants que sur les infrastructures.⁴

Comme le montre la **Figure 7**, la disponibilité des données concernant les apprenants varie entre 43 % pour les effectifs inscrits au niveau 0 de la

4 En 2018, l'ISU a recueilli des informations sur les sources de données de l'ODD 4 pour 69 pays répartis comme suit : Afrique du Nord 4 ; Afrique subsaharienne 27 ; Asie centrale et Asie du Sud 3 ; Asie de l'Ouest 9 ; Amérique latine et Caraïbes 26.

Figure 8. Disponibilité des données par région (% des pays)



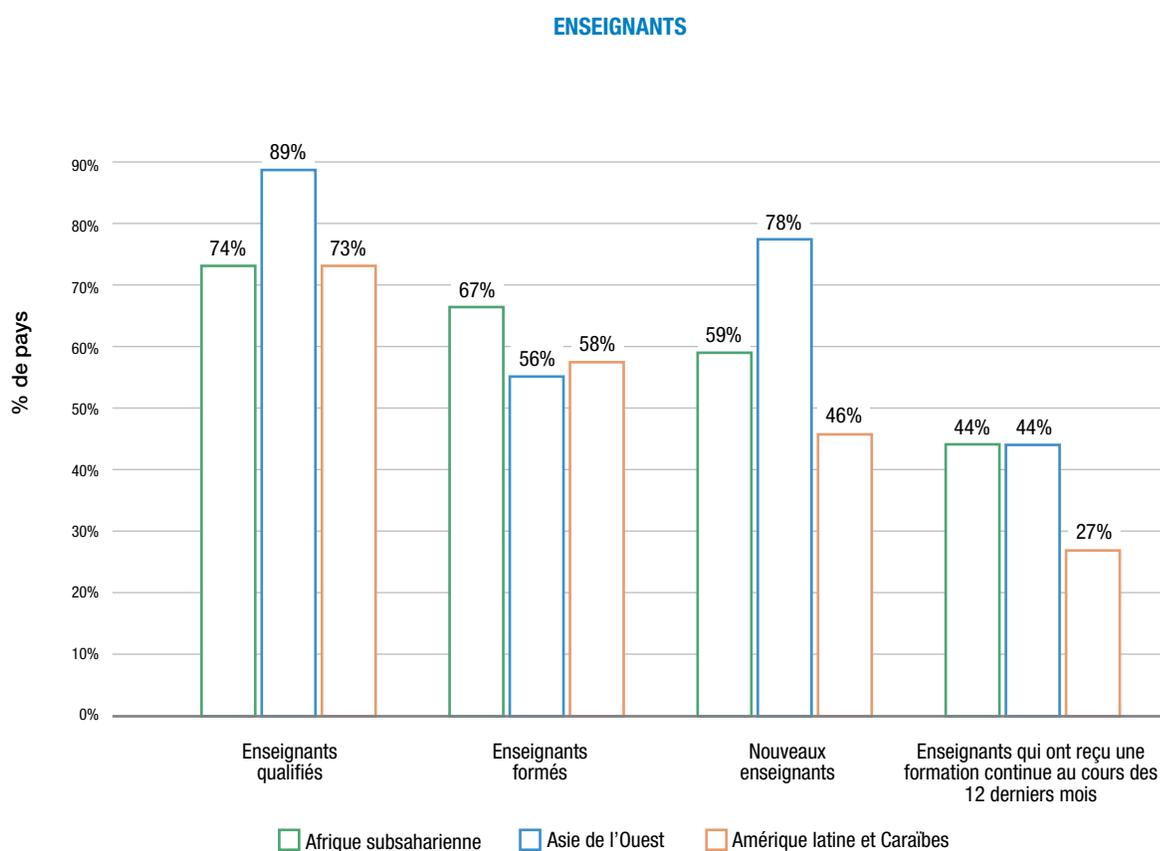
Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) 2018.

CITE et 75 % pour les effectifs inscrits aux niveaux CITE 1 à 8, avec des valeurs intermédiaires pour les nouveaux inscrits (71 %) et les diplômés (62 %). La disponibilité des données sur les enseignants varie entre les enseignants qualifiés (78 %), les enseignants formés (64 %) et les nouveaux inscrits (59 %) ainsi que les enseignants qui ont reçu une formation continue au cours des 12 derniers mois (39 %). La disponibilité des données concernant les infrastructures varie entre 19 % pour les infrastructures et le matériel adaptés aux élèves en situation de handicap et 33 % pour l'électricité et l'eau potable.

La **Figure 8** montre que l'Amérique latine et les Caraïbes s'en sortent mieux en matière de données sur les apprenants, que l'Asie de l'Ouest dispose de plus de données sur les enseignants et que l'Afrique subsaharienne dispose de plus de données sur les infrastructures.

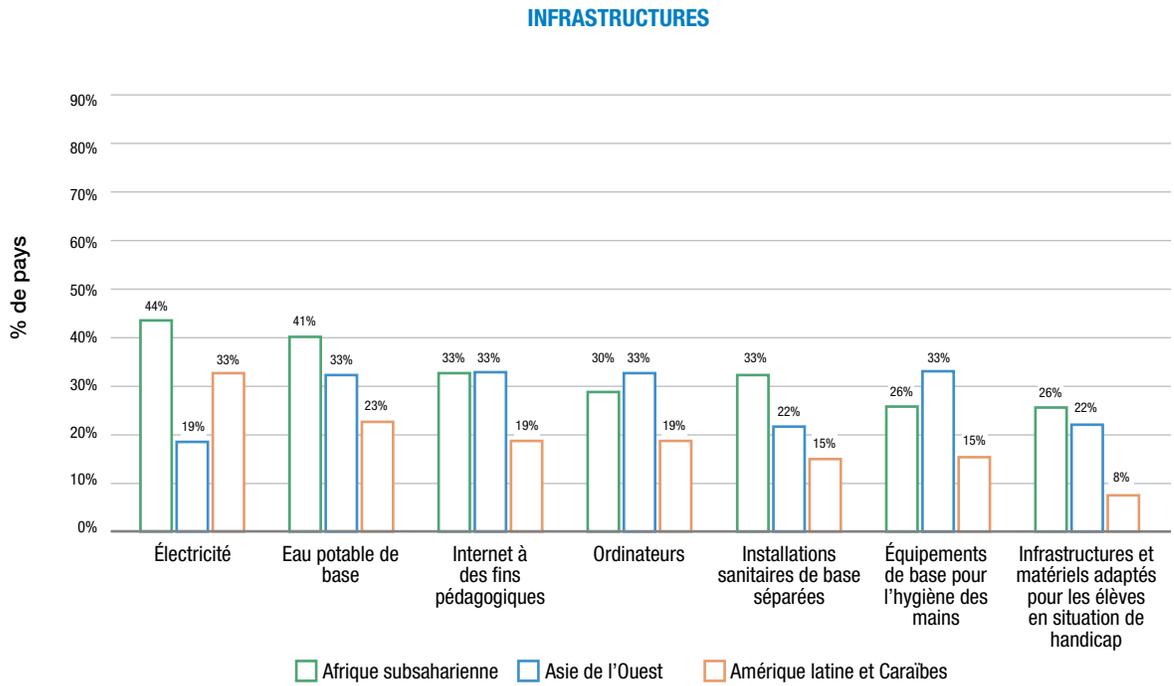
La faible disponibilité des données fournies par le SIGE ne signifie pas qu'il n'y a pas de production de données, car il est possible de recourir à d'autres sources de données (ex. enquête statistique sur l'éducation).

Figure 8. Disponibilité des données par région (% des pays)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) 2018.

Figure 8. Disponibilité des données par région (% des pays)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) 2018.

4. Besoins de données pour l'ODD 4 à l'échelle mondiale

Quatre sources de données primaires sont utilisées pour calculer les indicateurs de l'ODD 4 : les données d'enquête et d'évaluation provenant des ménages ; les données de recensement ; les données d'enquête et d'évaluation provenant des établissements scolaires ; et le Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) ou les données administratives. Les données administratives provenant des établissements scolaires/des personnes permettent de produire environ 50 % des 43 indicateurs thématiques. Ces indicateurs thématiques basés sur les sources administratives sont inclus dans les indicateurs régionaux de suivi de l'ODD 4 adoptés par de nombreux organes régionaux dans le monde (ISU, 2018).

La présente section décrit d'abord comment relier les indicateurs de l'ODD 4 et la collecte de données, en insistant sur les données administratives. Elle passe ensuite en revue les sources de données servant à l'établissement des rapports sur différents indicateurs, fournit quelques définitions conceptuelles nécessaires au cadrage des sources de données et finalement propose une définition préliminaire des indicateurs et des variables à recueillir.

4.1. Comment intégrer les besoins de spécifications de données dans le SIGE

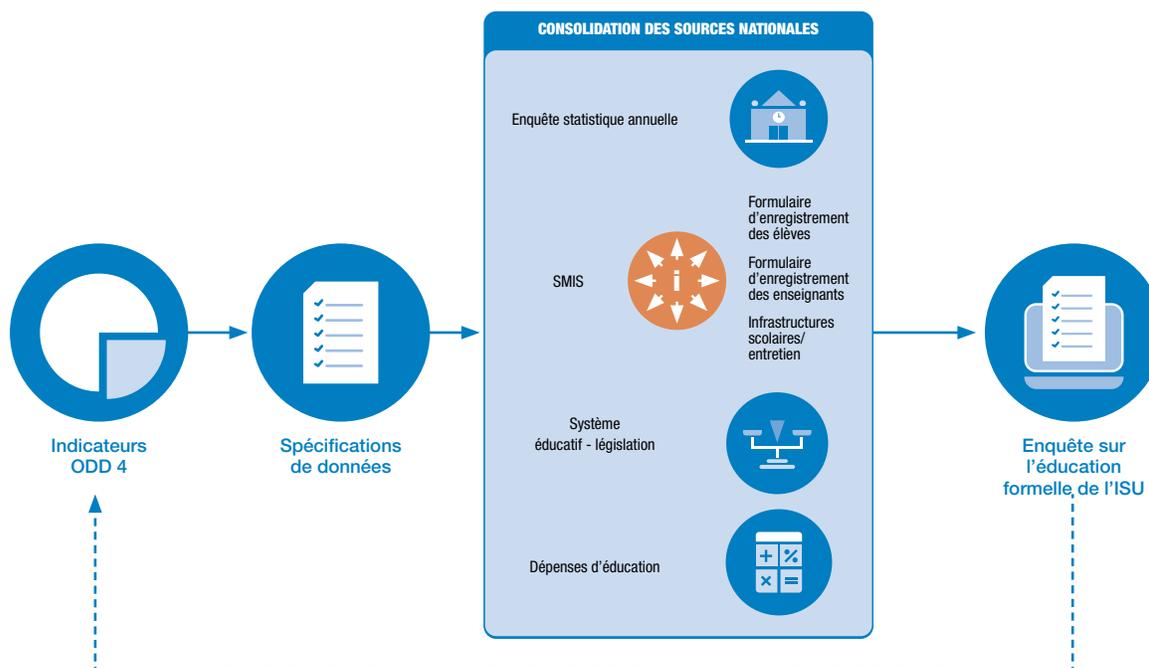
Le Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) joue un rôle central pour informer les efforts entrepris en vue de la réalisation de l'ODD 4. La présente section décrit comment procéder pour assurer une plus grande

compatibilité des rapports avec le processus de l'ODD 4, tout en reconnaissant que ce qui prévaut pour le pays est sa propre gestion des données. Pour ce faire, il convient tout d'abord de passer en revue la liste des indicateurs de l'ODD 4 afin de définir les variables spécifiques à collecter pour chacun des indicateurs. Ceci est suivi d'une analyse des indicateurs et de leur cadrage pour fournir des exemples de formulation des questions.

Dans l'idéal, il conviendrait d'établir dès le début du processus une cartographie des besoins de données pour l'ODD 4, ainsi que le montre la Figure 9, afin d'aider les utilisateurs à concevoir des questionnaires d'enquête SIGE identifiant la ou les variables requises pour calculer les indicateurs, ainsi que le type de désagrégation requis qui est fonction du contexte du pays. De nombreux pays opèrent une désagrégation des indicateurs par sexe, type de handicap, lieu et ethnicité, ce qui est utile lorsque les indicateurs sont finalement utilisés pour informer des interventions stratégiques ciblées. Le type de désagrégation des indicateurs dépend de l'intérêt et des besoins de chaque gouvernement.

Le cycle idéal débute par le cadrage des indicateurs de l'ODD 4 qui définit les besoins en données (variables provenant de différentes sources à utiliser pour rendre compte des indicateurs). Ces besoins de données (spécifications de données) doivent ensuite être transformés en variables dans le SIGE du pays et dans le système d'information permettant de gérer les élèves, les enseignants et les établissements scolaires (SMIS). Cette étape est essentielle pour

Figure 9. Du SIGE aux indicateurs ODD4



Source : Institut de statistique de l'UNESCO

le suivi et le traçage des différents agrégats de l'éducation, pour bien intégrer les spécifications requises dans le SIGE, notamment les formulaires d'enregistrement des élèves, des établissements scolaires et des enseignants. Le pays, si tel est son objectif, sera ainsi certain de disposer des données permettant de rendre compte des indicateurs. Le type de processus décrit ici pourrait aussi être étendu à l'analyse des cadres régionaux et nationaux.

4.2. Sources de données par indicateur

Le **Tableau 1** répertorie les sources de données des indicateurs de l'ODD 4, avec le domaine, les cibles, le numéro et la description de l'indicateur, indicateur mondial ou thématique. Il identifie aussi les indicateurs que l'on peut estimer à partir de plusieurs sources de données.

4.3. Définitions du système éducatif dans l'opérationnalisation des indicateurs de l'ODD 4

La **CITE** est conçue comme un cadre qui permet de classer les activités éducatives telles que définies dans les programmes ainsi que les qualifications qui en résultent, dans des catégories convenues au niveau international. Les concepts de base et les définitions de la CITE sont donc destinés à être validés au niveau international, représentant de manière exhaustive toute la gamme des systèmes éducatifs.

L'application de la CITE facilite la transformation de statistiques nationales détaillées sur l'éducation concernant les participants, les prestataires et les responsables de l'éducation, compilées à partir de concepts et de définitions nationaux, en catégories agrégées qui peuvent être comparées et interprétées à l'échelle internationale.

Tableau 1. Sources de données de l'ODD 4

Indicateur		Sources de données								
		Données système	Recensement scolaire/ Données administratives/SIGE	Enquêtes à objectifs multiples	Enquête emploi (forces de travail)	Enquête sur l'alphabétisation	Enquête en milieu scolaire	Évaluation de l'apprentissage	Source spéciale	Budget public
● MONDIAL	● THÉMATIQUE									
4.1.1	Apprentissage lecture/mathématiques			●			●			
4.1.2	Taux d'achèvement		●	●	●					
4.1.3	Taux brut d'admission		●							
4.1.4	Enfants non scolarisés		●	●						
4.1.5	Enfants ayant dépassé l'âge normal d'un niveau/d'une année		●	●			●			
4.1.6	Admin. des évaluations d'apprentissage						●			
4.1.7	Années d'enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire	●								
4.2.1	Enfants en bonne voie de développement			●						
4.2.2	Participation avant le primaire		●	●						
4.2.3	Environnement d'apprentissage à la maison			●						
4.2.4	TBS petite enfance		●	●						
4.2.5	Années d'éducation préscolaire gratuite et obligatoire	●								
4.3.1	Jeunes/adultes en éducation et formation		●	●	●					
4.3.2	TBS dans l'enseignement supérieur		●	●	●					
4.3.3	Participation aux programmes EFTP		●	●	●					
4.4.1	Compétences en TIC			●					●	
4.4.2	Compétences d'alphabétisation numérique						●			
4.4.3	Taux de réussite scolaire			●	●					
4.5.1	Indices de parité		●	●	●	●	●	●		
4.5.2	Langue maternelle/langue parlée à la maison		●	●			●			
4.5.3	Réaffectation des ressources éducatives	●								●
4.5.4	Dépenses par élève	●		●					●	●
4.5.5	Aide à l'éducation dans les PMA								●	
4.6.1	Compétences fonctionnelles en lecture, écriture et calcul			●		●	●			
4.6.2	Taux d'alphabétisation			●	●	●				
4.6.3	Analphabètes dans les programmes d'alphabétisation		●	●	●	●				

Indicateur		Sources de données								
		Données système	Recensement scolaire/ Données administratives/SIGE	Enquêtes à objectifs multiples	Enquête emploi (forces de travail)	Enquête sur l'alphabétisation	Enquête en milieu scolaire	Évaluation de l'apprentissage	Source spéciale	Budget public
										
										
4.7.1	Intégration de l'ECM et de l'EDD									
4.7.2	Écoles proposant une éducation au VIH et à la sexualité									
4.7.3	Éducation dans le domaine des droits de l'homme									
4.7.4	Compréhension de la citoyenneté mondiale et du développement durable									
4.7.5	Science environnementale et géoscience									
4.7.6	Gamme de compétences									
4.a.1	Écoles disposant de services de base									
4.a.2	Expérience du harcèlement									
4.a.3	Attaques contre les élèves, le personnel et les établissements									
4.b.1	Aide aux bourses d'études									
4.c.1	Enseignants possédant des qualifications minimales									
4.c.2	Ratio élèves/enseignants formés									
4.c.3	Enseignants qualifiés									
4.c.4	Ratio élèves/enseignants qualifiés									
4.c.5	Salaire moyen des enseignants									
4.c.6	Taux d'attrition des enseignants									
4.c.7	Enseignants ayant reçu une formation continue									

Source : Institut de statistique de l'UNESCO

Certains concepts et définitions de base sont intégrés dans l'estimation des indicateurs de l'ODD (ex. la définition du niveau d'éducation) accompagnés de ce qu'ils incluent et n'incluent pas pour chaque niveau, ainsi que d'autres concepts pertinents jugés nécessaires à l'opérationnalisation des indicateurs de l'éducation sur une base comparable au niveau mondial.

La CITE est formée de trois nomenclatures principales : programmes ou niveaux d'éducation (CITE-P), niveau atteint (CITE-A) et éducation et formation (CITE-F). La première édition de la CITE a été adoptée en 1976 et des révisions ont été effectuées en 1997 et 2011. La CITE-F a été révisée en 2013. Les nomenclatures statistiques de ce type sont couramment utilisées pendant au moins

Tableau 2. Description des niveaux de la CITE

Niveau	CITE 2011	Description
0	Petite enfance (01 Développement éducatif de la petite enfance)	Ce niveau vise à encourager le développement de la petite enfance en vue de la participation de l'enfant à la vie scolaire et à la société. Les programmes sont destinés aux enfants de moins de 3 ans.
	Petite enfance (02 Préprimaire)	Ce niveau vise à encourager le développement précoce en vue de la participation de l'enfant à la vie scolaire et à la société. Les programmes sont destinés aux enfants âgés de 3 ans jusqu'à l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire.
1	Enseignement primaire	Les programmes sont généralement conçus pour faire acquérir aux élèves des aptitudes fondamentales en lecture, écriture et mathématiques et pour établir de solides bases pour l'apprentissage.
2	Premier cycle de l'enseignement secondaire	Première étape de l'enseignement secondaire qui complète les acquis de l'enseignement primaire, généralement avec un programme d'études davantage orienté vers les matières enseignées.
3	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	Deuxième ou dernière étape de l'enseignement secondaire préparant à l'enseignement supérieur et/ou à l'acquisition de compétences pertinentes pour l'emploi. Il offre généralement un éventail plus large d'options et de filières.
4	Enseignement post-secondaire non-supérieur	Programmes offrant des expériences d'apprentissage qui viennent compléter l'enseignement secondaire et préparent à l'entrée sur le marché du travail et/ou à l'enseignement supérieur. Le contenu est plus étendu que dans l'enseignement secondaire, sans avoir la complexité de celui de l'enseignement supérieur.
5	Enseignement supérieur de cycle court	Les programmes d'enseignement supérieur de cycle court sont habituellement fondés sur la pratique, professionnellement spécifiques et ils préparent les étudiants à entrer sur le marché du travail. Ces programmes peuvent aussi représenter une passerelle vers d'autres programmes de l'enseignement supérieur.
6	Niveau licence ou équivalent	Programmes destinés à enseigner des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles intermédiaires conduisant à un premier diplôme de l'enseignement supérieur ou une certification équivalente.
7	Niveau master ou équivalent	Programmes destinés à enseigner des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles avancées conduisant à un deuxième diplôme de l'enseignement supérieur ou une certification équivalente.
8	Niveau doctorat ou équivalent	Programmes principalement destinés à l'obtention d'une certification de chercheur hautement qualifié, s'achevant généralement par la remise et la soutenance d'une thèse d'une qualité suffisante pour en permettre la publication basée sur des travaux de recherche originaux.

Source : Institut de statistique de l'UNESCO

une décennie avant qu'une nouvelle révision soit envisagée.

4.3.1. Les niveaux d'éducation de la CITE 2011

Les niveaux d'éducation sont l'un des principaux concepts traités par la CITE 2011, qui a proposé un regroupement ordonné des programmes éducatifs en rapport avec les degrés de

l'expérience d'apprentissage, ainsi que les connaissances, les aptitudes et les compétences que chaque programme est censé transmettre. Le niveau CITE reflète le degré de complexité et de spécialisation du contenu d'un programme d'éducation, du fondamental au complexe. Le **Tableau 2** reprend la définition de chaque niveau CITE.

4.3.2. Autres définitions contenues dans la CITE

Enseignement formel

L'enseignement formel est institutionnalisé, volontaire et planifié au travers d'organismes publics et d'entités privées accréditées qui, tous ensemble, constituent le système éducatif formel d'un pays. Les programmes d'enseignement formel sont donc reconnus en tant que tels par les autorités nationales compétentes pour l'éducation ou les autorités équivalentes (c'est-à-dire toute autre institution coopérant avec les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation). L'enseignement formel est principalement formé de l'enseignement initial. L'enseignement professionnel, l'éducation répondant à des besoins spéciaux et certaines parties de l'éducation des adultes sont souvent reconnus comme appartenant au système éducatif formel. Par définition, les qualifications obtenues dans l'enseignement formel sont reconnues et relèvent donc du champ de la CITE. Cet enseignement est institutionnalisé lorsqu'une organisation offre des dispositifs éducatifs structurés, tels que des relations élèves-enseignants et/ou des interactions spécialement conçues pour l'éducation et l'apprentissage.

L'enseignement formel a généralement lieu dans des établissements d'enseignement créés pour offrir aux élèves un enseignement à temps plein dans un système conçu comme un parcours éducatif continu. C'est ce qu'on appelle l'enseignement initial, qui est défini comme étant l'éducation formelle des individus avant leur première entrée sur le marché du travail (c'est-à-dire les âges typiques auxquels ils suivront normalement un enseignement à temps plein).

L'éducation formelle inclut aussi l'enseignement dispensé à tous les groupes d'âge, dont le contenu du programme et les qualifications sont équivalents à ceux de l'enseignement initial. Les programmes qui ont lieu en partie sur le lieu de travail peuvent aussi être considérés comme faisant partie de l'éducation formelle s'ils débouchent sur une

qualification reconnue par les autorités éducatives nationales (ou équivalentes). Ces programmes (ex. contrats d'apprentissage) sont souvent dispensés en coopération par les établissements d'enseignement et les employeurs.

Enseignement non formel

L'enseignement non formel est identique à l'enseignement formel, mais contrairement à l'apprentissage informel, fortuit ou aléatoire, il est institutionnalisé, volontaire et planifié par un prestataire de services éducatifs. Sa principale caractéristique est qu'il constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'enseignement formel dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus. Il est souvent proposé pour assurer le droit d'accès à l'éducation pour tous. Il s'adresse à des individus de tous âges, mais ne se structure pas nécessairement sous la forme d'un parcours continu ; il peut être de courte durée et/ou de faible intensité et il est généralement dispensé sous la forme de programmes courts, d'ateliers ou de séminaires. L'enseignement non formel conduit le plus souvent à des certifications non reconnues comme formelles ou équivalentes par les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation ; parfois, il peut aussi ne déboucher sur aucune certification. Néanmoins, la participation exclusive à des programmes d'enseignement non formel spécifiques peuvent mener à des qualifications formelles et reconnues. C'est souvent le cas lorsque le programme non formel vient en complément de compétences obtenues dans un autre contexte.

En fonction du contexte national, l'enseignement non formel peut inclure des programmes d'alphabétisation des adultes et des jeunes, d'éducation des enfants non scolarisés, d'acquisition de compétences utiles pour la vie ou de compétences professionnelles, ainsi que des programmes de développement social ou culturel. Il peut inclure la formation dans le lieu de travail pour améliorer ou adapter des qualifications

et compétences existantes, la formation des chômeurs ou des personnes inactives, ainsi que, dans certains cas, des parcours éducatifs alternatifs à l'éducation et à la formation formelles. La réussite d'un programme d'enseignement non formel et/ou une qualification éducative non formelle ne permet pas normalement d'accéder à un niveau d'éducation supérieur, sauf s'il est validé en bonne et due forme dans le système éducatif formel et reconnu par les autorités éducatives nationales ou infranationales compétentes (ou équivalentes).

Type de programme

L'enseignement *professionnel* est composé de programmes éducatifs qui sont conçus pour permettre aux participants d'acquérir les connaissances, aptitudes et compétences propres à une profession, un métier ou à un ensemble de professions ou de métiers. Il peut comporter des composantes axées sur le milieu professionnel (ex. apprentissage, programmes éducatifs du système dual). L'achèvement complet de ces programmes permet d'obtenir des certifications professionnelles utilisables sur le marché du travail et reconnues comme une orientation professionnelle par les instances nationales compétentes et/ou le marché du travail.

Institutions publiques et privées

Une *institution publique* est contrôlée et gérée directement par une autorité ou un organisme éducatif public du pays où elle est située ou directement par un organisme gouvernemental ou un organe de gouvernance (ex. conseil, comité), dont la plupart des membres sont soit nommés par une autorité publique du pays où elle est située, soit élus par suffrage public. Elles peuvent percevoir ou non des frais d'inscription privés, selon le niveau, le pays ainsi que d'autres facteurs déterminants.

Une *institution privée* est contrôlée et gérée par une organisation non gouvernementale (ex. église, syndicat, entreprise commerciale ou agence

étrangère ou internationale), ou une institution gérée par un conseil d'administration composé principalement de membres qui n'ont pas été sélectionnés par un organisme public. Elle peut recevoir ou non des fonds publics, selon le niveau, le pays ainsi que d'autres facteurs déterminants.

4.4. Quelles variables faut-il recueillir dans le SIGE pour produire les indicateurs de l'ODD 4 ?

Selon la vision plus traditionnelle décrite à la section 4.1, le SIGE est préparé pour rendre compte d'indicateurs appelés « données administratives ». Bon nombre d'indicateurs déclarés qui utilisent d'autres sources, comme les évaluations de l'apprentissage et les enquêtes auprès des ménages, ne sont généralement pas intégrés dans un SIGE traditionnel.

La présente section se concentre sur le système plus traditionnel des informations à recueillir. Les **Tableaux 3 et 4** fournissent des informations sur la définition agrégée de haut niveau des indicateurs de l'ODD 4 et les variables nécessaires pour estimer ces indicateurs. Tous les indicateurs ne sont pas déclarables au niveau des établissements scolaires (ex. lieu) et ne se prêtent pas à une désagrégation. Il faut recueillir une ou des variables spécifiques auprès des écoles pour calculer les indicateurs et certains indicateurs basés sur les données administratives exigent des données démographiques spécifiques de l'âge, autres que celles qui sont recueillies dans les écoles.

Le SIGE pourrait servir de source utile d'informations pour informer l'équité et compléter d'autres sources de données, comme les enquêtes auprès des ménages et les évaluations de l'apprentissage. À ce jour, ce potentiel n'a pas été pleinement exploré car d'autres orientations sont nécessaires. Par exemple, il est indispensable de comprendre toutes les sources d'inégalité avant d'utiliser le SIGE de cette manière. Selon les données constatées, les élèves

Tableau 4. Correspondance entre les variables du SIGE et les indicateurs de l'ODD 4

Variable	Indicateurs de l'ODD 4				
	4.1.2	4.1.3	4.1.4	4.1.5	4.2.2
	Taux d'achèvement	Taux brut d'admission	Enfants non scolarisés	Enfants ayant dépassé l'âge normal d'un niveau/d'une année	Participation avant le primaire
Effectifs scolarisés			●	●	●
Diplômés	●				
Nouveaux inscrits à un niveau d'éducation	●				
Nouveaux inscrits à la dernière année de chaque niveau d'éducation		●			
Participation des jeunes et des adultes à l'éducation et à la formation formelles et non formelles					
Participation des jeunes à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels					
Participation des jeunes et des adultes aux programmes d'alphabétisation					
Écoles					
Écoles proposant une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les aptitudes utiles dans la vie quotidienne					
Écoles ayant ou non accès à des installations spécifiques					
Enseignants					
Enseignants qualifiés					
Enseignants possédant les qualifications minimales requises					
Enseignants formés					
Enseignants ayant reçu une formation continue au cours de 12 derniers mois					
Nouveaux enseignants					

	Indicateurs de l'ODD 4														
	4.2.4	4.3.1	4.3.2	4.3.3	4.5.2	4.5.4	4.6.3	4.7.2	4.a.1	4.c.1	4.c.2	4.c.3	4.c.4	4.c.6	4.c.7
	TBS petite enfance	Jeunes/adultes en éducation et formation	TBS dans l'enseignement supérieur	Participation aux programmes EFTP	Langue maternelle/langue parlée à la maison	Dépenses par élève	Jeunes/adultes dans les programmes d'alphabétisation	Écoles proposant une éducation au VIH et à la sexualité	Écoles disposant de services de base	Enseignants possédant des qualifications minimales	Ratio élèves/enseignants formés	Enseignants qualifiés	Ratio élèves/enseignant qualifiés	Taux d'attrition des enseignants	Enseignants ayant reçu une formation continue
Effectifs scolarisés	●		●		●	●					●		●		
Diplômés															
Nouveaux inscrits à un niveau d'éducation															
Nouveaux inscrits à la dernière année de chaque niveau d'éducation															
Participation des jeunes et des adultes à l'éducation et à la formation formelles et non formelles		●													
Participation des jeunes à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels				●											
Participation des jeunes et des adultes aux programmes d'alphabétisation							●								
Écoles															
Écoles proposant une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les aptitudes utiles dans la vie quotidienne															
Écoles ayant ou non accès à des installations spécifiques															
Enseignants											●		●	●	●
Enseignants qualifiés												●	●		
Enseignants possédant les qualifications minimales requises											●				
Enseignants formés												●			
Enseignants ayant reçu une formation continue au cours de 12 derniers mois															●
Nouveaux enseignants														●	

défavorisés au plan socio-économique fréquentent généralement des écoles moins performantes et moins efficaces, et ils sont également affectés d'une plus grande incertitude dans leurs résultats scolaires. Dans ce cas, il faudra, pour améliorer l'équité, concentrer davantage d'attention et de ressources sur les enfants défavorisés, y compris en se focalisant sur les inégalités pures ou sur l'absence de « normes » telles que la maîtrise d'un programme d'enseignement (réaliste) ou la qualité et la pertinence de l'enseignement et des manuels – plutôt que d'utiliser le sexe, le lieu ou le revenu comme variables *proxy*. Comprendre les interactions entre les différents facteurs et leur effet sur les plus défavorisés en termes de compétences cognitives

est susceptible d'être l'approche la plus productive pour améliorer l'équité.

La cartographie des variables des indicateurs n'inclut pas les indicateurs au niveau du système, tels que les années de scolarité obligatoire ou les indicateurs qui nécessitent des enquêtes et des évaluations auprès des écoles ou des élèves (ex. attaques contre les établissements scolaires et niveaux minimum de compétence). Les variables sont mises en correspondance en fonction des données scolaires recueillies au travers du SIGE, qui englobent tous les indicateurs thématiques de l'ODD 4 et comprennent les indicateurs de suivi régionaux proposés par les organismes régionaux.

5. Contenu détaillé du SIGE

Le SIGE est un élément essentiel du système éducatif, qui permet aux décideurs politiques de mettre en œuvre des modifications critiques pour effectuer le type de changements nécessaires dans les politiques et les institutions éducatives. Tous les pays à travers le monde recueillent des données auprès des établissements scolaires, le plus souvent sur une base annuelle. Certains pays ont recours à des méthodes papier, d'autres utilisent des tableurs, tandis que la majorité collecte les données administratives des établissements scolaires en ligne et hors ligne. Dans la plupart des cas, les pays recueillent les données sur les effectifs scolarisés, les nouveaux inscrits, les redoublants et les diplômés des écoles – autant d'éléments nécessaires au calcul des indicateurs thématiques de l'ODD 4 (ISU, 2018).

Le présent document a pour principal objectif de fournir des orientations générales sur la manière de produire un kit robuste pour aider les utilisateurs du SIGE ; la présente section sera donc consacrée aux moyens d'améliorer l'enregistrement d'informations désagrégées dans le SIGE. Elle traite donc des différents aspects qu'un SIGE devrait idéalement couvrir, en se concentrant sur quelques domaines essentiels pour un SIGE efficace : les composantes d'un SIGE complet, d'un SIGE scolaire (SMIS) et les identifiants uniques ainsi que l'enregistrement de la désagrégation.

5.1. Composantes d'un SIGE moderne

Le SIGE est conçu pour faciliter la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données et des informations sur l'éducation pour appuyer le suivi et l'évaluation des performances d'un système éducatif. Il est généralement considéré comme un outil très utile pour gérer les systèmes éducatifs. Dans l'ensemble, le SIGE a connu un changement de paradigme en partie

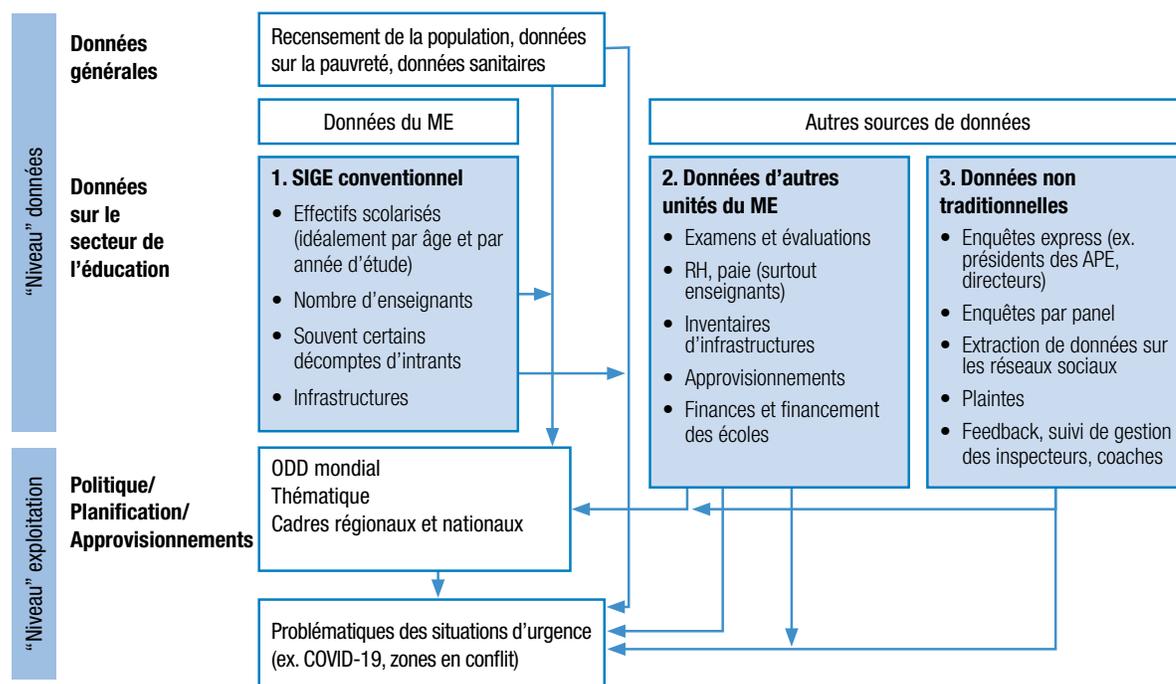
à cause de la disponibilité accrue de technologies qui permettent de combiner et d'intégrer des bases de données et en partie à cause du besoin de politiques associées à un agenda évolutif qui nécessite d'être informé par des données provenant de diverses sources.

Traditionnellement, le SIGE sert à recueillir les données au niveau des établissements scolaires, à tous les niveaux d'éducation (à partir du préscolaire et de l'EPE) et pour chaque juridiction administrative (établissement, district, province et niveau national, selon le cas pour un pays donné) :

- Effectifs scolarisés (ex. par année d'étude, sexe, âge et matière)
- Redoublement (par année d'étude et sexe)
- Démographie des apprenants
- Enseignants (ex. expérience, qualification, sexe, placement et nomination)
- Établissements scolaires (ex. installations physiques, informations générales, lieu et salles de classe)
- Infrastructures

Ces composantes sont représentées **Figure 10** ci-dessous dans la première case étiquetée « SIGE traditionnel ». Toutefois, le SIGE traditionnel pose un problème : il n'est pas conçu de manière optimale et mandaté pour produire tous les ensembles de données nécessaires pour répondre aux exigences du secteur de l'éducation. Il manque deux types de sources : les premières sont les bases de données concernant d'autres composantes du secteur de l'éducation, qui sont importantes pour une prise de décisions fondées sur des données probantes – certaines sont gérées par le ministère de l'Éducation et d'autres par d'autres ministères. Ces données, qui sont regroupées dans la deuxième case étiquetée « Autres unités du Ministère », peuvent inclure, selon les pays :

Figure 10. Le SIGE en bref



Source: Institut de statistique de l'UNESCO, adapté de l'ISU et du PME (2020)

Note: APE = association parents-enseignants

- Matériels d'apprentissage (ex. manuels scolaires)
- Résultats d'apprentissage (examens et évaluations des apprenants)
- Qualification et salaires des enseignants (liens à la fois vers les ressources humaines et la paie)
- Financement des écoles (dans de nombreux pays, les écoles reçoivent un financement direct pour certaines dépenses) et budget
- Programmes de repas scolaires (le cas échéant)
- Services de bibliothèque et d'archives
- Santé des apprenants

Les infrastructures, qui s'appliquent à la fois à la 1e et à la 2e cases constituent un élément intéressant et pertinent pour assurer un enregistrement approprié des différentes dimensions de la gestion et de l'équité. On y trouve deux aspects des infrastructures – le *stock* et le *flux* – qui font l'objet d'une gestion différente, par des unités d'administration différentes, et dont la périodicité

de capture est différente. Le premier aspect – *l'inventaire* (ou le stock) – n'est généralement pas capturé chaque année. Certains pays n'administrent une enquête sur les infrastructures qu'au bout de quelques années et ils n'utilisent pas le SIGE pour le faire car cela encombrerait le SIGE avec des informations qui ne varient pas considérablement. On a donc recours à une enquête spécifique sur les infrastructures ou à un enregistrement administratif et seuls certains aspects (c.-à-d. salles de classe, toilettes et ordinateurs) sont capturés dans la première case de la Figure 10, le « SIGE traditionnel ». Le deuxième élément, *le flux*, est généralement enregistré par le ME et il représente l'« approvisionnement physique » c'est-à-dire des articles comme les manuels et le papier qui font l'objet d'une fourniture physique, en nature. Dans certains pays, ces articles sont fournis par le ME. Dans d'autres pays, les établissements scolaires reçoivent une dotation pour l'achat de ces matériels. Il faut prendre en compte ces deux situations pour éviter

de donner l'impression que les écoles ne reçoivent pas de matériels puisqu'elles les achètent elles-mêmes au lieu de les recevoir du ministère. Ces informations seront plus susceptibles d'être fournies par l'établissement scolaire que par la section des approvisionnements du ministère.

5.2. Principaux enjeux qui ont une incidence sur l'efficacité des rapports du SIGE pour l'ODD 4

L'ODD 4 met un accent appuyé sur l'équité et impose pour ce faire une plus grande demande de données désagrégées. Conscients de cette nécessité et face aux progrès des technologies et des méthodologies, de nombreux pays ont transféré ou développé des SIGE qui recueillent des données individuelles sur les élèves et les enseignants. Ce système aide les autorités aux niveaux scolaire, local et national, à suivre les progrès des élèves, leurs résultats et leur risque de décrochage de manière désagrégée, afin de mieux informer et élaborer les politiques appropriées et, en fin de compte, de mieux planifier pour résoudre les problèmes et les défis.

5.2.1. Les systèmes d'information pour la gestion des écoles sont essentiels à des rapports de qualité

Les établissements scolaires enregistrent et gèrent différentes informations, notamment celles qui concernent les élèves, les enseignants, les infrastructures, les ressources et les acquis scolaires, par la mise en place de systèmes de gestion de l'information scolaire (SMIS). Le SMIS est un système informatisé qui traite la collecte, la compilation, l'analyse et la communication des données au niveau de l'établissement scolaire, comme les élèves et leur contexte, les enseignants et leurs matières d'enseignement, la fréquentation, la participation, les ressources scolaires et les finances.

Le SMIS fournit des données aux directeurs d'école, aux gestionnaires et aux parties prenantes pour informer les décisions nécessaires pour améliorer les écoles et les pratiques d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que la planification scolaire. Dans le même temps, le SMIS prépare les données à partager avec le SIGE national et provincial. Les informations recueillies par le SMIS figurent dans le [Tableau 5](#) ci-dessous.

Tableau 5. Composantes du SMIS

Domaine	Données/informations
Installations physiques	État des bâtiments, mobilier, sanitaires, informations relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, bibliothèque, etc.
Élèves	Caractéristiques personnelles et familiales, expérience éducative antérieure, année d'étude actuelle, assiduité, performances, comportement, réalisations, résultats
Enseignants	Caractéristiques personnelles, qualification, formation pédagogique reçue, années de service, spécialisation disciplinaire, classe/matière enseignée, charge d'enseignement, compétences spéciales, assiduité, performance, réalisations
Finances	Budget et revenu des écoles par source, dépenses par type
Matériels d'enseignement et d'apprentissage	Quantité et conditions par type de matériel, nouvelles acquisitions, taux d'utilisation, équipement TIC, ordinateurs, etc.
Résultats scolaires et acquis de l'apprentissage	Résultats des tests, examens et évaluations
Activités extrascolaires et parascolaires	Activités extrascolaires et parascolaires
Interactions entre l'école et la communauté	Gestion de l'école, réunions du conseil d'administration, association parents-enseignants, activités école-communauté

Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

5.2.1. Transfert des données des établissements vers le SIGE sur la base d'un identifiant unique

L'élaboration d'un SIGE à partir des données individuelles des élèves implique la création d'identifiants uniques pour chaque élève et enseignant. Les données scolaires provenant du SMIS sont reliées au SIGE par le biais de technologies informatiques appropriées. Les identifiants aident à relier les données du SMIS concernant les élèves individuels à d'autres bases de données si celles-ci utilisent les mêmes identifiants. En général, l'école peut transférer des données tout au long de l'année, en temps réel. Toutefois, pour les processus statistiques, une ou des dates spécifiques sont choisies pour l'enregistrement des données des écoles dans le SIGE, dans le cadre de la production statistique d'indicateurs/informations.

Le SIGE reposant sur les élèves individuels peut permettre à un pays d'entreprendre un suivi complet de chaque élève et d'aligner le registre national des résultats scolaires de chaque élève avec des données contextuelles comme les données biologiques et les facteurs socio-économiques de l'élève. Un exemple de ce type de système est mis en œuvre en Mongolie⁵ et à Fidji⁶. Ce système, illustré **Figure 11**, permet d'enregistrer les résultats individuels, les bourses, la fréquentation et les allocations financières de chaque élève. Ceci offre à son tour une capacité bien supérieure d'analyse des données pour informer le suivi, l'évaluation et la planification des décideurs politiques et des planificateurs, car on capture ainsi la fréquentation et les résultats des élèves, ce qui contribue à définir et à distinguer de nombreux facteurs, notamment le lieu, le sexe et le handicap de l'élève.

5 UNICEF (2019), Examen des SIGE.

6 Banque mondiale (2017), Évaluation SABER du SIGE de Fidji.

5.2.2. Délivrance d'identifiants

Identifiant d'établissement scolaire

Un identifiant d'établissement scolaire unique est un numéro unique, non dupliqué, attribué à un établissement scolaire pour toute la durée de son existence. La plupart des pays utilisent un système d'identifiant à 8 à 11 chiffres, selon la taille et le numéro de leur division administrative infranationale. Le premier et le deuxième chiffre de l'identifiant désignent le niveau administratif du pays (ex. province ou État ou district), ensuite vient le mode de gestion (public ou privé) de l'établissement.

Identifiant d'enseignant

Les données au niveau de chaque enseignant facilitent la planification du recrutement, de la formation et d'autres activités de perfectionnement professionnel des enseignants. Ces données sont tout aussi importantes pour la prise de décisions au niveau de l'établissement scolaire. Par exemple, en se basant sur ces données, le directeur d'école peut évaluer les compétences de son équipe enseignante et inscrire certains membres à des programmes de formation pour compléter leurs compétences. Dans le même temps, les enseignants peuvent suivre leur historique de formation par le biais du SIGE, ce qui leur permet d'extraire des informations qu'ils peuvent utiliser pour justifier leur besoin de développement professionnel dans leur carrière.

Identifiant d'élève

Le SIGE basé sur les élèves individuels utilise des identifiants uniques pour les identifier individuellement, qui sont conservés tout au long du parcours scolaire de l'élève et peuvent être mis en œuvre dès l'arrivée d'un enfant en EPE, jusqu'aux programmes postdoctoraux. L'identifiant unique est délivré lors de la première inscription d'un élève à l'école. Cet identifiant permet ensuite d'enregistrer des informations sur l'élève, y compris ses caractéristiques, performances et résultats aux tests. L'utilisation d'identifiants évite aussi de dupliquer les données de saisie d'un élève dans

une période de scolarité différente. Ces identifiants uniques devraient être générés et gérés par l'administration centrale (ME) et mis à la disposition des écoles pour qu'elles les intègrent à leur SMIS.

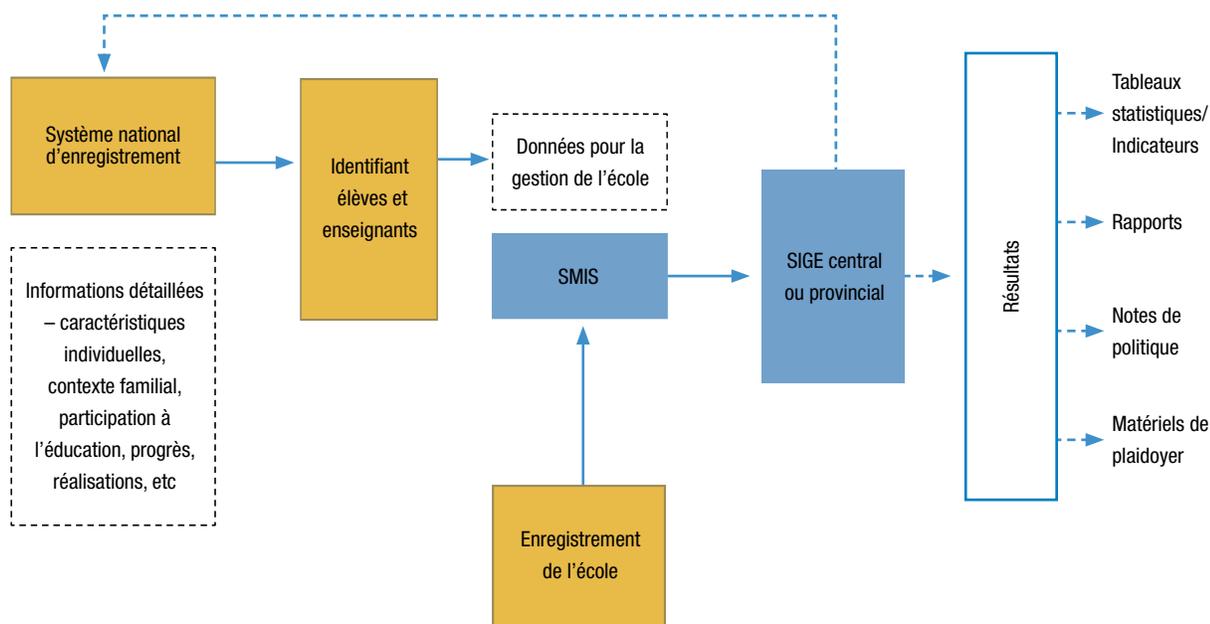
Les identifiants d'élève peuvent être créés selon deux méthodes différentes : a) par l'attribution d'un numéro d'identification national et b) généré au niveau du ME. L'utilisation d'un numéro national est plus durable et facile à relier à d'autres bases de données comme celles de la santé et du travail. Le deuxième type d'identifiant est généré par le ministère, à partir des données nécessaires sur les élèves et recueillies lors de leur inscription à l'école. Ces identifiants uniques permettent au ministère de l'Éducation de suivre les progrès de chaque élève ainsi que son transfert dans une autre école. Toutefois, lorsqu'ils sont générés par le ministère,

ces identifiants offrent moins de capacité de relier les données à d'autres bases de données non liées à l'éducation et le ME peut même générer des identifiants multiples.

Utilisation du numéro national d'État civil

Certains pays pratiquent un enregistrement systématique de la population par le biais de leur système national d'État civil (ou d'enregistrement des naissances) qui attribue aux enfants un identifiant national dès leur naissance. Si le pays dispose d'un système d'État civil national robuste, les élèves peuvent être inscrits dans le SIGE avec ce même numéro d'identification. Ce type de numéro national est plus durable et facile à relier à d'autres bases de données, telles que la santé et le travail, car elles utilisent les mêmes identifiants dans tous les secteurs. La Mongolie, par exemple,

Figure 11. Flux de données/informations proposé dans un SIGE basé sur les individus



Source : ISU (2020).

a adopté en 2018 une politique d'enregistrement unique de chaque citoyen, principalement dans le but de disposer d'un système intégré d'enregistrement national et de transférer les formulaires électroniques pour un accès rapide aux services publics (voir l'**Exemple national n°1**). Cela signifie que le même identifiant est utilisé dans tous les secteurs, y compris la santé et l'éducation.

Utilisation de numéros générés par le ministère de l'Éducation

En l'absence de système d'enregistrement national, un ministère peut opter pour la génération d'identifiants d'élève lors de la première inscription à l'école. Dans ce scénario, toutes les données nécessaires concernant l'élève sont recueillies lors de cette inscription. L'identifiant unique attribué à l'élève permet au ministère de l'Éducation de suivre ses progrès ainsi que son transfert dans une autre école. Toutefois, les identifiants générés par le ministère de l'Éducation n'offrent pas autant de capacité de relier les données à d'autres bases de données. Le ministère de l'Éducation devrait donc essayer d'utiliser ces identifiants dans l'ensemble du secteur pour obtenir un partage des données au minimum au sein du ministère lui-même. L'**Exemple national n°2** présente le formulaire de suivi des progrès des élèves utilisé par le ministère au Timor-Leste pour créer des identifiants d'élève dans son SIGE. Il a également intégré le formulaire de suivi des élèves dans l'enquête scolaire annuelle. Ainsi, le SIGE peut recueillir des données individuelles sur les élèves et utiliser leurs identifiants pour suivre les progrès, les redoublements, le décrochage ou le transfert d'élèves individuels.

Recommandations concernant l'utilisation d'identifiants uniques

Lors de la création d'un SIGE basé sur les individus il convient d'examiner avec soin certains éléments :

- Chaque pays devrait mettre en place des lois et politiques spécifiques guidant l'enregistrement de la population. Il est nécessaire de procéder à un examen détaillé des lois et des politiques afin

que les besoins de spécifications de données soient prédéfinis et communs aux systèmes pour harmoniser la gestion des données.

- Dès lors qu'un élève s'est vu attribuer un identifiant, il doit le conserver au moins jusqu'à la fin de son parcours scolaire (si l'identifiant n'est pas délivré par le système d'enregistrement national) et toutes les informations le concernant doivent être enregistrées et reliées à son identifiant. Les caractéristiques socio-économiques de l'élève, y compris le lieu, doivent être mises à jour au fur et à mesure de sa progression dans son parcours d'études.
- Pour les enseignants et le personnel non enseignant, les caractéristiques et autres informations doivent être saisies et actualisées tout au long de leur carrière.
- Des mesures appropriées doivent être prises pour protéger les informations personnelles des enseignants et des élèves.

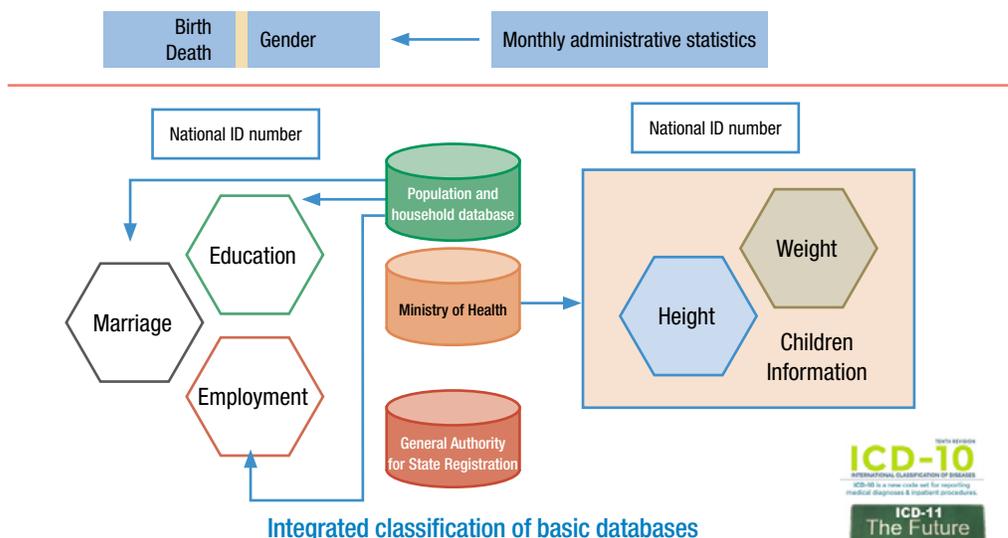
5.2.3. Enregistrement des données financières

Les données sur les opérations financières journalières sont consignées en détail dans le livre de comptes de l'établissement scolaire, qui contient l'intégralité des opérations de l'établissement, pour toute sa durée de vie. Le livre de comptes inclut les informations nécessaires à la préparation des états financiers et il comprend le compte d'actifs, le compte de passif, le compte des capitaux propres, des revenus et des dépenses.⁷ Ce livre de comptes peut toutefois s'avérer trop détaillé pour être utilisé directement pour le suivi et la prise de décision. Les gestionnaires de l'école peuvent, en respectant les règles financières, produire et utiliser des résultats financiers mensuels, trimestriels et annuels des revenus et des dépenses de l'établissement. Un système d'information pour la gestion de l'école (SMIS) efficace collecte et génère ces résultats financiers qui fournissent des informations sur le flux des ressources financières à la fois perçues par

⁷ [PCReducator](#) (2020), Ledgers

Exemple national n°1. Système national d'identification et son utilisation dans l'éducation – Mongolie

Birth and death registration



Source : AMARBAL Avirmed, ONS Mongolie.

Présentation à la 2^e réunion du Groupe directeur régional sur la Population et les statistiques sociales en Asie et Pacifique, 17–19 juillet 2019, Bangkok.

Exemple national n°2. Formulaire annuel de suivi des progrès des élèves – Timor-Leste

REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DE TIMOR LESTE
MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO E DA CULTURA
Departamento SICE/EMIS

Sistema Informasaun Gestaaun da Educaasaun (SICE)
Education Management Information System (EMIS)

Numeru Escola		Escola Nia Naran		Nom de l'école		Année		Statut		Estudantes		Distrito		Sub-Distrito		
479		ED P. Nº03 Mantana		D/N		Division		2010				Aileu		Aileu vila		
Numeru de l'élève		Nom de l'élève		D/N		Division		Statut		Nom du père		Nom de la mère				
NO	Numeru EMIS Estudante	Estudante Nia Naran Completu	Sexu	Data Moris	Klasse 08/09	Turma 08/09	Status 08/09	Klasse 2010	Turma 2010	Status 2010	Aman Nia Naran Completu	Inan Nia Naran Completu				
1	1070241	Adelino Dos Santos	Mane	15/01/2003	1	A	N				Joao Bere Lequi	Amelia Exposto				
2	1070242	Agustinho soares	Mane	22/03/1999	1	A	N				Paul Soares	Jacinta Maia Da Cista				
3	1070257	Aiuda Varia Barreto	Feto	04/10/2002	1	A	N				Carlito Vana	Sujana Jose Barreto				
4	9070008	Alegria M. Da Costa	Mane	27/12/1998	1	A	R				Caitano Da Costa	Marcelina Da Costa				
5	1070248	Alegria Martins Mendonca	Mane	27/12/1999	1	A	N				Caitano Roni Da Costa	Marcelina Da Costa				
6	9070007	Ana Lurdes Mendonca	Feto	15/03/2001	1	A	R				Mateus Oliveira Dos Santos	Angelina M Soares Oliveira				
7	1070262	Caitano Fatima A. R	Mane	19/09/2002	1	A	N				Dinis Rosario V. D.	Maria Do Rosana Alves				
8	1070247	Carlos Fatima	Mane	29/09/2002	1	A	N				Luis Fatima	Helena Martins				
9	9070057	Cecilia Barbosa	Feto	14/12/2001	1	A	R				Orlando Barbosa	Elisa De Jesus				
10	4070000	Dominico Mendonca	Mane	25/03/2000	1	A	N				Jose De Araujo M	Natalia Da Costa				

Source : SICE, ME, Timor-Leste

l'école (revenus ou recettes) et déboursées par elle (dépenses) (voir par exemple le **Tableau 6**).

Le directeur et le comité de gestion de l'école utilisent ces résultats financiers pour suivre, vérifier et contrôler la situation financière de l'école. Les résultats servent aussi pour les déclarations à faire lors du recensement annuel du SIGE. La collecte de données financières dans le SIGE est généralement fonction de l'intérêt que porte un pays au suivi des aspects du financement scolaire.

Les écoles pourraient, pour des raisons de confidentialité, hésiter à fournir toutes leurs données financières. Il faut donc en tenir compte lors de la conception des outils de collecte de données

du SIGE concernant le financement scolaire. Il serait souhaitable de procéder à une consultation préalable des établissements scolaires à propos de la possibilité de collecter des données financières par le biais du SIGE (voir l'**Exemple national n°3**).

5.2.4. Enregistrement des acquis scolaires et des résultats aux examens

En plus de l'accès et de la participation aux possibilités d'apprentissage, l'ODD 4 met un accent appuyé sur le suivi des acquis scolaires. Il est donc nécessaire d'évaluer les données sur les acquis scolaires à intégrer ou non dans le SIGE. En effet, bien que cela soit possible pour les données d'évaluation au niveau de la population, il est difficile

Tableau 6 : Enregistrement des résultats financiers dans le SMIS

Période : de à

REVENUS PAR SOURCE		DÉPENSES PAR SOURCE	
Source de financement	Montant	Type de dépense	Montant
1. Publique		• Investissements en capital	
a. Administration centrale		a. Construction	
b. Administration provinciale		b. Grosses réparations	
c. Administration de district		c. Équipements	
d. Administration locale		d. Achat de manuels en gros	
2. Non gouvernementale		e. Autres dépenses en capitaux	
a. Communauté locale		• Dépenses courantes	
b. Entreprises locales		a. Salaires des enseignants	
c. ONG		b. Salaires du personnel	
d. Agences/ associations		c. Location des locaux	
3. Recettes de l'école		d. Achat de fournitures	
a. Frais d'inscription		e. Bourses d'étude	
b. Autres frais		f. Repas scolaires	
c. Location de locaux		g. Achat de services	
d. Produits/services		h. Entretien	
e. Dons		i. Transport	
4. Autres revenus		j. Électricité	
a. Intérêts perçus		k. Eau	

Source : UNESCO (2011)

Exemple national n°3. Enregistrement des données financières dans le SIGE – Cambodge

Type	en Riel	en US\$	Dans une autre devise
Fonds publics pour le budget des programmes (2012)			
Fonds publics pour la construction (2012)			
Revenus tirés de la production scolaire			
Dons de la communauté locale et d'activités festives			
Dons de particuliers à l'étranger			
Dons d'organisations internationales et non gouvernementales			

Source : Formulaire SMIS, Cambodge

Exemple national n°4. Enregistrement dans le SIGE des acquis scolaires et des résultats aux examens – Myanmar

2 (A) Grade 5

Subject	M			F			T		
	No. Sat (Appeared)	No. Passed	Average Grade Result (%) (Pass Rate)	No. Sat (Appeared)	No. Passed	Average Grade Result (%) (Pass Rate)	No. Sat (Appeared)	No. Passed	Average Grade Result (%) (Pass Rate)
Myanmar									
English									
Mathematics									
Social									
Science									

2 (B) Grade 9

Subject	M			F			T		
	No. Sat (Appeared)	No. Passed	Average Grade Result (%) (Pass Rate)	No. Sat (Appeared)	No. Passed	Average Grade Result (%) (Pass Rate)	No. Sat (Appeared)	No. Passed	Average Grade Result (%) (Pass Rate)
Myanmar									
English									
Mathematics									
Geography									
History									
Science									

Source : Formulaire SMIS, Myanmar

d'intégrer dans le SIGE des données d'acquis scolaires basées sur des échantillonnages, y compris les données des examens nationaux et de district. Lors de la collecte de données sur les acquis scolaires des élèves et leurs résultats aux examens, les éléments suivants peuvent être inclus :

- Nombre d'élèves ayant passé l'examen dans différentes matières
- Nombre d'élèves ayant réussi à l'examen dans différentes matières

Les données peuvent être incluses pour des étapes clés comme les années d'étude 2/3 ; l'année 5 et l'année 9. L'**Exemple national n°4** illustre comment cela est enregistré au Myanmar.

5.3. Traitement de l'équité dans le SIGE

Le suivi de l'Agenda des ODD accroît considérablement les demandes de données désagrégées imposées au SIGE. Une grande partie des informations actuellement produites par le biais du SIGE national serait plus utile si elle était consignée de façon harmonisée pour faciliter la classification, la comparabilité et l'utilisation au fil du temps. Le suivi propose des définitions et des recommandations pour l'enregistrement d'informations désagrégées en fonction des normes ou des bonnes pratiques existantes. Il couvre principalement les dimensions de désagrégation utilisées pour le suivi de l'indicateur ODD 4.5.1 qui tient compte d'informations aisément recueillies auprès de l'élève ou directement observables par l'enseignant ou l'administrateur de l'école.⁸

5.3.1. Sexe (féminin/masculin)

Le sexe d'une personne dénote la différence biologique entre une personne de sexe masculin et une personne de sexe féminin, généralement

attribuée à la naissance. La désagrégation des données par sexe est essentielle pour les statistiques de genre liées à l'éducation, car elle fournit le contexte de la plupart des analyses des caractéristiques sociales et démographiques d'une population.

Dans l'idéal, les informations concernant le sexe devraient être enregistrées individuellement pour chaque unité statistique, le cas échéant (ex. élèves, redoublants, diplômés et personnel enseignant). En général, les données par sexe sont recueillies parallèlement à d'autres caractéristiques, telles que l'âge et l'année d'étude, comme le montre l'**Exemple national n°5**.

5.3.2. Âge

L'âge est l'intervalle de temps, exprimé en années civiles révolues, qui sépare la date de naissance et la date de référence de la collecte de données.

Plus exactement, l'enregistrement de la date de naissance (année, mois et jour) permet d'établir l'âge avec précision, en particulier lorsque la collecte de données SIGE a lieu plus d'une fois au cours de la même année scolaire ou universitaire. Lorsque les systèmes nationaux de collecte de données le permettent et dans l'intérêt de maintenir une comparabilité internationale, la date de la collecte des données doit se faire le plus près possible du début de l'école de référence ou de l'année scolaire.

Comme pour le sexe, les données sur l'âge doivent être enregistrées individuellement pour chaque unité statistique (ex. élèves, nouveaux inscrits, redoublants, diplômés et enseignants). La désagrégation des données par âge (et année d'étude) est essentielle pour les statistiques de l'éducation en rapport avec l'âge, car elle fournit le contexte de la plupart des analyses des caractéristiques sociales et démographiques de la population. L'**Exemple national n°6** montre les données désagrégées constatées en Afghanistan.

8 Cette section s'inspire de travaux en cours, ISU (2020b)

Exemple national n°5. Données ventilées par sexe – Gambie

IV.4 : Effectifs scolarisés par vacation, année d'étude et sexe														
Vacation	1e année		2e année		3e année		4e année		5e année		6e année		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Matin														
Après-midi														
Total														

Source : Formulaire SIGE – Gambie

Exemple national n°6. Données désagrégées par âge – Afghanistan

Total number of female students by age and grade who are included in the attendance sheet at the starting of 1392 academic year																					
Class	6 years	7 years	8 years	9 years	10 years	11 years	12 years	13 years	14 years	15 years	16 years	17 years	18 years	19 years	20 years	21 years	22 years				
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
Total																					

Source : Formulaire SMIS, Afghanistan

5.3.3. Lieu (urbain/rural)

Il n'existe pas actuellement au niveau international une définition standard des notions d'« urbain » et de « rural ». Les enregistrements SIGE par lieu doivent donc s'aligner sur les définitions nationales qui sont généralement établies par l'organe gouvernemental compétent, tel que le ministère de l'Intérieur, l'urbanisme, l'administration territoriale ou les infrastructures. Ces définitions sont utilisées par l'institut national de statistique pour les recensements

de la population et les enquêtes auprès des ménages.

Les informations de lieu des écoles enregistrées dans le SIGE doivent rester conformes à la définition nationale la plus récente des zones urbaines et rurales, qui est utilisée dans le pays pour la collecte de données. La définition nationale est basée sur l'adresse ou l'environnement de l'école. Il devrait être possible pour les enseignants et les administrateurs

scolaires de déterminer et d'enregistrer le lieu de chaque école. Voir l'**Exemple national n°7** pour la façon dont cela se fait au Népal.

5.3.4. Situation de handicap

Les élèves en situation de handicap peuvent se définir ainsi : « *les personnes qui sont plus exposées que l'ensemble de la population à subir des restrictions dans l'accomplissement de tâches ou leur participation à des activités liées à un rôle. Parmi les personnes en situation de handicap se trouvent celles dont l'activité de base est limitée, par exemple celles qui ne marchent pas ou n'entendent pas bien, même si cette limitation peut être améliorée par l'emploi de dispositifs d'assistance, un environnement favorable ou des ressources suffisantes. Ces personnes peuvent ne pas être limitées dans les tâches précisément mesurées, par exemple pour prendre leur bain ou s'habiller, ou peuvent participer à des activités, par exemple travailler, aller à l'église ou faire leurs courses, parce qu'elles se sont adaptées à leur situation ou que leur cadre de vie y a été adapté. Néanmoins, ces personnes sont considérées comme plus exposées que les autres à des limitations de leur activité ou de leur participation parce que leur exercice des activités de base est limité et parce que, si leurs conditions de vie n'étaient pas adaptées à leur handicap, leur niveau de participation pourrait être moins bon* » – DSNU, 2017.

Dans de nombreux SIGE, on dispose actuellement de données limitées concernant les élèves en situation de handicap dans les établissements

d'enseignement. Les données sur le handicap devraient dans l'idéal être recueillies pour chaque élève, mais elles sont actuellement agrégées dans la plupart des cas par année d'étude au niveau scolaire.

Il est possible de recueillir des données plus complexes. Par exemple, l'UNICEF (2016) recommande (Tableaux 2a, 2b, 2c, 3a et 3b) sept domaines du fonctionnement qui constituent une mesure globale du handicap : fonctions visuelles, audition, motricité globale (ex. marche ou montée d'escalier), motricité fine (ex. écriture ou fermeture des vêtements), fonctions intellectuelles, communication (comprendre et être compris par les autres), comportement et socialisation.

Les **Exemples nationaux n°8 et n°9** montrent deux exemples de pays qui recueillent des données sur le handicap par différents modes de désagrégation. À l'heure actuelle, même la collecte de données agrégées est un premier pas positif vers l'enregistrement des données sur le handicap.

5.3.5. Richesse

La richesse est une caractéristique généralement associée aux adultes ou aux ménages. Elle est déterminée à l'aide de deux modèles principaux : le modèle des revenus et, surtout dans les pays en développement, le modèle des biens ou des actifs. Dans ces deux modèles, les informations demandées au déclarant pour déterminer sa richesse sont à la fois complexes et sensibles. Le SIGE ne permet généralement pas de recueillir assez d'informations pour définir avec précision la situation de richesse

Exemple national n°7. Définition du lieu pour deux régions – Népal

5) School Area (Location)	Rural	=	Urban	===	Email Address	=====
---------------------------	-------	---	-------	-----	---------------	-------

Source : Formulaire SMIS, Népal

Exemple national n°8. Enregistrement du handicap dans le SIGE par sexe et par année d'étude – Gambie

IV.6 : Enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux														
Catégories de besoins éducatifs spéciaux	1e année		2e année		3e année		4e année		5e année		6e année		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Vision														
Audition														
Parole														
Physique														
Mental														
Autres														
Déficiences multiples														
Total														

Exemple national n°9. Enregistrement des élèves en situation de handicap – Afghanistan

Province () District () Village () School Name () School Code ()																			
Class	Number of sections (Shoba)			Number of registered students in attendance sheet		Number of registered students in first shift		Number of registered students in second shift		Number of registered students in third shift		Number of registered students in fourth shift		Incoming Transferred students		Outgoing Transferred students		Number of students with disabilities	
	Male	Female	Both	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			

Source: SMIS form – The Gambia and Afghanistan.

d'un élève. Cela se fait habituellement à partir des informations recueillies par l'institut national de statistique et dans les enquêtes auprès des ménages.

L'une des méthodes les plus simples pour enregistrer les données relatives à la richesse consiste à utiliser une variable *proxy* telle que le niveau d'instruction ou la profession des parents, ou d'enregistrer une variable associée à des programmes sociaux et utilisée par un pays spécifique pour identifier les populations ayant des besoins socioéconomiques. Ces options sont des *proxies* très approximatifs qui ne permettent pas d'élaborer une mesure de l'iniquité. L'**Exemple national n°10** illustre l'utilisation d'une catégorie sociale prédéfinie en Inde.

5.3.6. Statut migratoire

Il existe deux types de statut migratoire qu'il serait intéressant de recueillir à l'aide du SIGE, au niveau des établissements scolaires et au niveau du pays : la migration internationale et la migration intérieure. Tous deux sont pertinents et posent des défis différents aux systèmes éducatifs.

Le stock de migrants internationaux présents dans un pays est défini comme « l'ensemble des personnes qui ont changé au moins une fois de pays de résidence habituelle, c'est-à-dire les personnes qui ont passé au moins une année de leur vie dans un pays autre que celui dans lequel elles vivaient au moment où les données ont été recueillies » (DSNU, 1998). Toutefois, étant donné que ces informations peuvent être difficiles à obtenir, elles sont souvent approximatives par rapport à d'autres groupes de population tels que les personnes nées à l'étranger ou les personnes dont le pays de nationalité diffère du pays dans lequel elles résident (DSNU, 2017).

Pour l'enregistrement des données SIGE, il est recommandé de capturer les critères suivants pour faciliter une collecte cohérente de données entre les établissements d'enseignement nationaux au cours de chaque recensement scolaire annuel, afin

d'améliorer la comparabilité des données entre les pays (voir l'**Exemple national n°11**) :

1. Critères permettant de détecter et d'identifier les élèves migrants et non migrants :
 - Pays de naissance
 - Pays de nationalité
 - L'élève a-t-il déjà résidé à l'étranger ?
 - Membres du ménage résidant à l'étranger
2. Critères permettant de collecter des informations essentielles sur les élèves migrants ou la migration :
 - Année d'arrivée pour la population née à l'étranger
 - Acquisition de la nationalité
 - Motif de la migration

Élèves transférés ou migrants intérieurs

Outre les migrations internationales et les réfugiés, il y a aussi un grand nombre d'élèves qui migrent pour faire leurs études à l'intérieur de leur pays. Il est assez difficile pour le SIGE d'enregistrer ce type d'élève migrant ; pourtant, cela est très pertinent pour les politiques et la planification. La plupart des pays ne demande pas directement aux élèves leur statut migratoire, mais de nombreux pays demandent des informations scolaires lors du transfert, ce qui les aide à suivre le transfert des élèves d'un endroit à l'autre. Pour enregistrer ces données, les informations suivantes sont demandées aux élèves transférés :

- Nom de l'école précédente et identifiants scolaires
- Adresse/lieu de l'école
- Dernière année d'étude dans l'école précédente
- Année d'étude à laquelle l'élève est actuellement inscrit
- Année du transfert

Ces informations permettent de produire des données sur la migration/le transfert des élèves dans le district/lieu, hors du district/lieu, le transfert d'une zone rurale vers une zone urbaine, les transferts entre zones rurales et entre zones urbaines. Les données sur

Exemple national n°10. Utilisation d'une catégorie sociale prédéfinie – Inde

(b) No. of Economically Weaker Section* (EWS) students enrolled in schools that have qualified to attain the status to be eligible to receive land, building, equipment or other facilities at a concessional rate:

Pre-Primary		Class I		Class II		Class III		Class IV		Class V		Class VI		Class VII		Class VIII		Class IX		Class X		Class XI		Class XII	
B	G	B	G	B	G	B	G	B	G	B	G	B	G	B	G	B	G	B	G	B	G	B	G	B	G

* As defined in Section 2(e) of the RTE Act i.e. child belonging to such parent or guardian whose annual income is lower than the minimum limit specified by the appropriate Government, by notification.

Note: les élèves de la section la plus faible économiquement (EWS) sont ceux qui se trouvent dans la « catégorie générale », dont le revenu familial annuel brut est inférieur à INR 800 000 (10 600 USD) et qui ne possèdent pas de terres agricoles de plus de 5 acres (2 ha), ou une catégorie spécifique de logement. L'Inde octroie des concessions basées sur les groupes sociaux, similaires à celles du Népal, pour les Dalit et les Janajati.

Source : Formulaire SMIS, Inde

Exemple national n°11. Enregistrement des migrants – Rwanda

Level	Refugees			Other foreigners			Total foreigner		
	Male	Female	Total	Male	Female	Total	Male	Female	Total
P1			0			0			0
P2			0			0			0
P3			0			0			0
P4			0			0			0
P5			0			0			0
P6			0			0			0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Formulaire SMIS, Rwanda.

Exemple national n°12. Formulaire de transfert scolaire d'un élève – Timor-Leste

REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DE TIMOR LESTE MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO Direcção Nacional do Plano Estatística e Tecnologia de Informação		Education Management Information System (EMIS) Sistema Informasaun Gestuon da Educasaun (SIGE)	
FORMATU BA ESTUDANTE TRANSFERENSIA SAI/TAMA			
Numeru Estudante	<input type="text"/>		
Estudante Nia Naran	<input type="text"/>		
Fatin / Data Moris	<input type="text"/>		
Aman Nia Naran	<input type="text"/>		
Inan nia Naran	<input type="text"/>		
PARTE-A		PARTE-B	
TRANSFER SAI (Escola Anterior)		TRANSFER TAMA (Escola Actual)	
Escola Nia Naran	<input type="text"/>	Escola Nia Naran	<input type="text"/>
Klasse	<input type="text"/>	Klasse	<input type="text"/>
Turma	<input type="text"/>	Turma	<input type="text"/>
Assinatura Director / Coodenador da Lscola		Assinatura Director / Coodenador da Lscola	
Carimbo	<input type="text"/>	Carimbo	<input type="text"/>
Data Transfer Sai/...../.....	Data Transfer tama/...../.....

Source : SMIS, Ministère de l'éducation, Timor-Leste

les transferts sont également très importantes pour calculer avec précision les valeurs des indicateurs de l'éducation et effectuer une analyse de cohorte d'élèves par lieu. L'**Exemple national n°12** montre le formulaire de transfert utilisé au Timor-Leste.

5.3.7. Appartenance ethnique

L'appartenance ethnique est le fait d'appartenir à un groupe social ayant une tradition nationale ou culturelle commune. Des changements d'identité ethnique peuvent se produire au niveau du groupe et de l'individu au fil du temps.

Généralement, dans un pays particulier, les populations autochtones sont des groupes sociaux qui ont une identité distincte de l'identité socioculturelle de la société dominante dans ce pays. [...] La population autochtone peut être définie de diverses manières, par exemple par une question sur

l'origine ethnique (autrement dit l'ascendance) ou l'identité autochtone [...] Les pays n'ont pas de terme commun pour décrire la population autochtone. Ils ont donc tendance à employer leurs propres notions pour identifier les populations autochtones. C'est ainsi que l'Australie parle d'« aborigènes » ou d'« insulaires du détroit de Torres », et la Nouvelle-Zélande de « Maoris ». – DSNU, 2017.

Pour harmoniser les données du système d'information de gestion (SIG) et enregistrer l'appartenance ethnique ou le statut autochtone d'un élève, des questions qui capturent certains critères sont proposées pour faciliter une collecte uniforme de données dans les établissements d'enseignement nationaux lors de chaque recensement scolaire annuel.

Selon le pays, les questions sur l'ethnicité et le statut autochtone pourraient être traitées par le biais de l'auto-déclaration ou d'options proposant plusieurs

affiliations ethniques, telles que : *comment vous décrivez-vous le mieux parmi les affiliations suivantes : [liste des affiliations d'intérêt] ?* Les données concernant l'appartenance ethnique fournissent des informations sur la diversité d'une population et peuvent servir à identifier les sous-groupes de

cette population (voir les [Exemples nationaux n°13 et n°14](#)). Lorsque l'ethnicité représente une caractéristique sensible, il convient de mettre en place des mesures appropriées pour la protection des données et le contrôle de leur divulgation.

Exemple national n°13. Enregistrement du nombre d'élèves, par appartenance ethnique – RDP Lao

Number of Students by level, gender and language group																						
Level	S1			S2			S3			S4			S5			S6			TOTAL			
Language gr.	Male	Female	Total	Male	Female	Total																
Lao Tai																						
Mon Khmer																						
Chinese Tibetan																						
Hmong Lu Mian																						
Foreigner																						
Other																						
TOTAL																						

Source : Centre d'éducation et de sport pour les statistiques, ministère de l'Éducation et des Sciences, RDP Lao

Exemple national n°14. Enregistrement de l'ethnicité et de la langue – Afghanistan

Number of Students according to their ethnicity/language																
Class	UZBEKI		TUKMANI		BALOCHI		NORISTANI		PASHAYEE		WAKHANI		SHEGNANI		GUJRI	
	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
TOTAL																

Source : Formulaire SMIS, Afghanistan

6. Typologie des SIGE nationaux

Tous les pays du monde recueillent des données auprès des écoles, principalement sur une base annuelle. Comme cela est indiqué à la Section 5, certains pays le font sur papier, d'autres utilisent des tableurs tandis que la majorité recueille les données administratives des écoles à l'aide de logiciels en ligne et hors ligne. Dans la plupart des cas, les pays recueillent des données sur les effectifs scolarisés, les nouveaux inscrits, les redoublants et les diplômés des écoles – ces données sont nécessaires pour calculer les indicateurs thématiques de l'ODD 4 (ISU, 2018).

Pour comprendre la multitude de situations différentes dans chaque pays, l'ISU a administré un questionnaire sur les métadonnées SIGE afin de mieux comprendre les caractéristiques des SIGE existants et d'évaluer leur capacité à produire des données administratives ainsi que la participation des partenaires de développement à la production de données éducatives dans les pays. Le questionnaire est divisé en quatre grandes sections : la plate-forme de gestion des données et le mode de collecte des données ; le niveau de l'établissement scolaire ; le niveau des élèves/enseignants et la participation à des partenariats.

L'analyse de cette section couvre les plates-formes utilisées ; l'existence de l'école ; le système de codage des élèves et des enseignants et l'utilisation de codes pour recueillir les données et pour d'autres activités de gestion ; l'utilisation de logiciels pour le traitement des données recueillies et le mode de collecte des données auprès des écoles.

6.1. Plate-forme de gestion de données

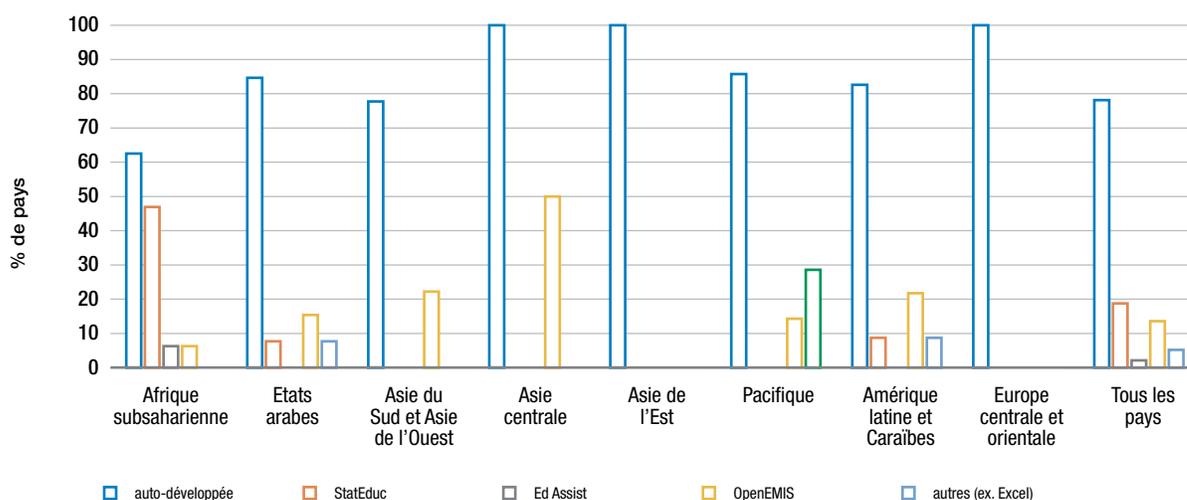
Les trois principales composantes de l'écosystème de l'éducation sont les écoles, les élèves et les

enseignants. Une plate-forme de gestion de données sert à recueillir, traiter et diffuser les données de ces trois unités afin d'informer les indicateurs de l'ODD 4. Elle a un rôle crucial dans le suivi des changements, pour assurer la qualité des données et la communication en temps opportun des informations essentielles requises pour planifier, gérer et élaborer les politiques. La plate-forme de gestion de données utilisée par les pays dépend de facteurs tels que la structure de gouvernance, la complexité du système éducatif, la taille physique et les caractéristiques géographiques du pays, la capacité disponible en termes de ressources humaines et la disponibilité de ressources financières pour appuyer et maintenir le SIGE.

La plate-forme de gestion de données et le mode de collecte des données varient d'une région à l'autre, en fonction du contexte du pays. Elle dépend des ressources disponibles, du lieu où s'effectue la prise de décision (fédéral ou État), des demandes concernant les données désagrégées et de la culture de l'utilisation de données probantes dans la planification et le suivi. Cette sous-section présente un aperçu des différentes plates-formes de gestion de données et du mode de collecte utilisé par les pays. Elle présente également des exemples de pays et indique les exceptions. La **Figure 12** présente le type de plates-formes de gestion de données utilisé dans chaque région.

La plate-forme de gestion de données la plus utilisée est un logiciel auto-développé – 80 % des pays utilisent ce type de plate-forme SIGE. L'Asie de l'Est, l'Asie centrale et l'Europe centrale et orientale utilisent à 100 % des logiciels auto-développés. En comparaison, l'Afrique subsaharienne a la part régionale la plus faible avec 63 % de pays utilisant un logiciel auto-développé. Parmi les exemples de logiciels auto-développés, citons Sistema de

Figure 12. Typologie des plates-formes SIGE



Nota: les calculs sont basés sur les pays qui ont répondu et non sur l'ensemble des pays de la région.

Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

Información para la Gestión Escolar de República Dominicana (SIGERD) (République dominicaine) et SANAD (Registre des étudiants) (Iran). La deuxième plate-forme la plus utilisée est le logiciel SIGE StatEduc (18 %), au développement duquel l'ISU a participé. Parmi les régions qui utilisent StatEduc, les premières sont l'Afrique subsaharienne (47 % de pays) et l'Europe centrale et orientale (13 % de pays).

Un autre logiciel intégré est EdAssist qui n'est utilisé que par 6 % de pays africains. Le logiciel OpenEMIS est utilisé par 13 % des pays du monde ; on le retrouve dans toutes les régions, à l'exception de l'Asie de l'Est et de l'Europe centrale et orientale. Quelques pays, petits pour la plupart, utilisent aussi Microsoft Excel pour recueillir les données auprès des écoles.

Il est important de noter que de nombreux pays utilisent plusieurs types de logiciels au sein d'un même ministère, alors que dans quelques pays, différents ministères utilisent différents types pour couvrir différents niveaux d'éducation. Dans le cas du Ghana, de Madagascar et du Zimbabwe, différents

logiciels sont utilisés pour recueillir des données pour chaque niveau d'éducation. À Madagascar, un tableur est utilisé pour la collecte des données sur le niveau secondaire (EFTP) tandis que pour tous les autres niveaux, le pays utilise son logiciel auto-développé, l'application web statistique Fiche Primaire d'Enquête (FPE). Cela laisse entendre que les pays n'ajoutent pas forcément de nouvelles fonctionnalités à leurs logiciels existants, mais qu'ils complètent plutôt le système existant par des logiciels alternatifs. Se pose donc la question de la compatibilité entre les logiciels, de la migration des données, de l'intégration et de la durabilité du système. Aux Comores, l'utilisation des logiciels n'est pas stabilisée : le pays a utilisé BOZO de 2013 à 2015, puis à partir de 2016 il est passé à de nouveaux logiciels.

En résumé, alors que chaque pays dispose d'une plate-forme de gestion de données, cette plate-forme fonctionne différemment d'un pays à l'autre, en fonction de facteurs contextuels tels que la disponibilité des ressources, le lieu de la prise de décision (fédéral ou État) et le ministère couvrant le niveau d'éducation considéré.

Tableau 7. Mode de collecte des données, par région (% de pays)

Régions	Papier	Mode électronique autonome	Interface en ligne
Afrique subsaharienne	81	31	19
Etats arabes	38	31	46
Asie du Sud et Asie de l'Ouest	33	22	78
Asie centrale	33	33	67
Asie de l'Est	67	67	67
Pacifique	75	75	25
Amérique latine et Caraïbes	42	38	71
Europe centrale et orientale	0	25	100
Tous les pays	53	36	50

Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

6.2. Mode de collecte des données

De nombreux modes de collecte des données sont utilisés : papier, en ligne et autres moyens électroniques. Jusqu'à ce qu'Internet devienne disponible, le papier était universellement utilisé pour toute communication et collecte de données. Toutefois, au cours des 10 à 15 dernières années, d'importantes évolutions technologiques se sont produites, qui ont eu des répercussions majeures sur les SIGE. Le développement de l'utilisation d'Internet est sans doute la plus remarquable. Tandis que toutes les métropoles et les villes d'une certaine importance disposent dans la plupart des pays d'un accès facile à Internet, cet accès est limité, voire inexistant, dans la majorité des régions et des écoles rurales du fait de l'absence d'équipements Internet et d'autres ressources.⁹

De nombreux pays continuent de recueillir les données sur support papier. Ces données sont ensuite saisies dans les systèmes informatiques

9 L'accès à Internet est déterminé par des ressources complémentaires comme les capacités humaines et l'accès à l'électricité.

soit au niveau national, soit au siège du district où Internet et les ressources humaines sont disponibles.

Le **Tableau 7** illustre la ventilation du mode de collecte de données adopté par chaque région. Les données montrent que le support papier prévaut comme méthode prédominante de collecte de données (53 %), suivie d'une interface en ligne (50 %) et enfin d'un mode électronique autonome (36 %). Le papier est la forme de collecte de données la plus utilisée en Afrique subsaharienne (81 % de pays). La majorité de l'utilisation de l'interface en ligne est confinée à l'Asie du Sud et de l'Ouest (78 % de pays) et à l'Amérique latine et Caraïbes (71 % de pays). Dans le même temps, 100 % des pays d'Europe centrale et orientale ont recours à une interface en ligne pour leur collecte de données. Il convient de mentionner que l'Europe centrale et orientale est la seule région qui n'utilise pas le support papier.¹⁰

10 L'Europe est la région présentant les taux d'utilisation d'Internet les plus élevés (83 % de la population). L'Afrique est la région où les taux d'utilisation d'Internet sont les plus faibles (28 %). Les taux d'utilisation d'Internet en Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes) sont de 77 % ; en Asie et Pacifique, ils sont de 48 % et dans les États arabes de 52 % (UIT, 2019).

En Inde, par exemple, le logiciel utilisé possède la capacité de recueillir des données en ligne, mais le pays utilise le support papier comme l'une des méthodes de collecte des données pour les écoles qui n'ont pas accès à Internet ou à d'autres équipements. Les données recueillies sur papier sont ensuite saisies au niveau du bloc.¹¹ Le Suriname utilise le papier pour la collecte de données, et seule une poignée d'écoles partage les données par courriel (interface en ligne).

Dans certains pays, plusieurs modes de collecte sont utilisés, selon le niveau d'éducation ou l'unité de collecte de données (c'est-à-dire école, enseignant et élève). Par exemple, pour le niveau du développement de la petite enfance, Maurice collecte les données sur papier (qui est ensuite envoyé par la poste, édité et encodé par les agents statistiques) tandis qu'au niveau secondaire (enseignement général), le pays utilise Microsoft Excel (interface en ligne).

6.3. Unité statistique : niveau de l'établissement scolaire

De bonnes conditions scolaires sont nécessaires pour offrir une éducation de qualité. L'indicateur 4.a.1 de l'ODD porte sur les infrastructures scolaires telles que la disponibilité de l'électricité, d'Internet et d'ordinateurs. Pour évaluer le statut de chacun de ces indicateurs, des données administratives sont recueillies auprès des écoles, qui servent ensuite à informer les décisions stratégiques. Parmi les aspects les plus pertinents figurent la collecte de données elle-même, l'utilisation d'identifiants uniques pour les établissements scolaires, les enseignants et l'enregistrement de données désagrégées.

En ce qui concerne la collecte de données, tous les pays enregistrent les données recueillies au niveau

11 L'Inde a une structure de gouvernance fédérale avec trois principaux niveaux : national, État et district. Le niveau du district est subdivisé en blocs.

des établissements scolaires dans leur base de données SIGE nationale.

6.3.1. Utilisation des identifiants d'établissement scolaire

Les données d'enquête font apparaître des variations, en fonction des régions, du niveau d'éducation et du type de gestion d'école dans l'enregistrement des données du niveau des établissements scolaires dans la base de données nationale et dans l'utilisation d'identifiants d'établissement scolaire à des fins de collecte de données (voir [Tableau 8](#)). Par exemple, en Asie de l'Est, Singapour enregistre 100 % des données collectées à tous les niveaux d'éducation, tandis que dans la région du Pacifique, Tokelau n'enregistre l'identifiant d'établissement scolaire à aucun niveau d'éducation, mais enregistre les données scolaires dans la base de données nationale. Dans ce cas, le nom de l'école est considéré comme constituant l'identifiant de l'école. La synthèse ci-dessous illustre les utilisations de l'identifiant d'établissement scolaire par niveau d'éducation ou type de gestion d'école :

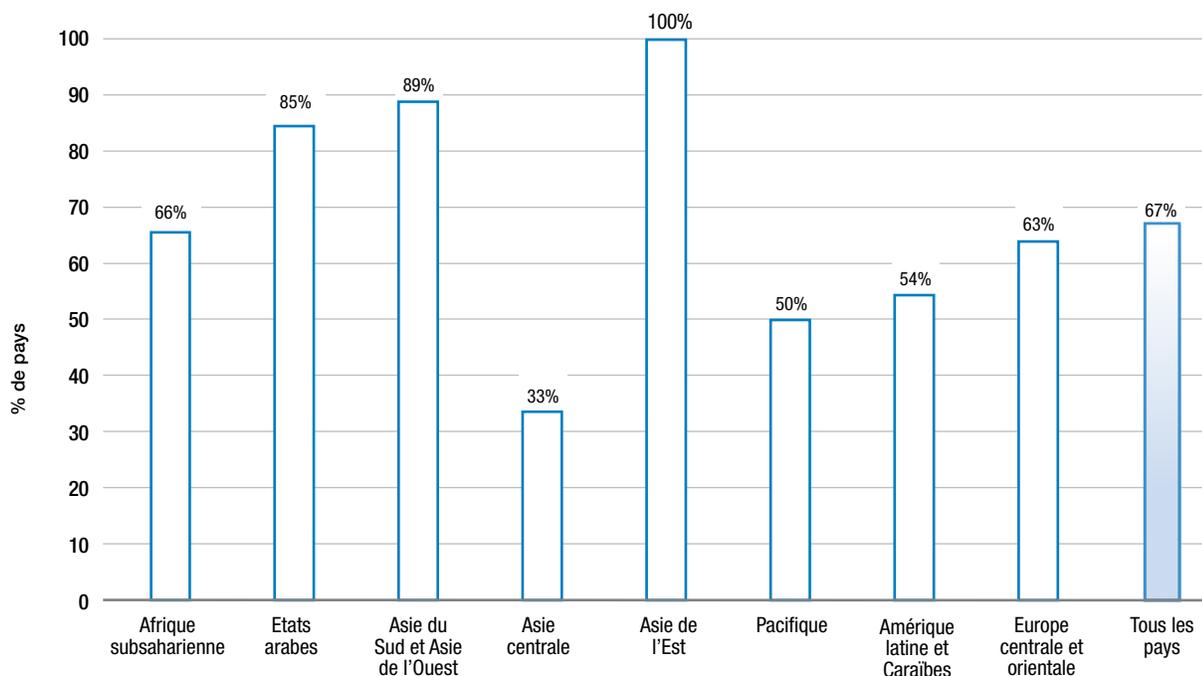
- a. **Utilisation de l'identifiant d'établissement scolaire par niveau d'éducation** : en moyenne, l'utilisation de l'identifiant d'établissement pour la collecte des données sur l'EPE et sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) au niveau du secondaire est moins répandue que pour les niveaux primaire et secondaire. L'Asie de l'Est utilise l'identifiant d'établissement pour recueillir des données sur l'EPE et sur le niveau secondaire de l'EFTP pour les écoles publiques et privées. Aux Philippines, les données sur l'EFTP secondaire au niveau des établissements ont commencé à être enregistrées à partir de l'année scolaire 2016-2017.
- b. **Génération de l'identifiant d'établissement scolaire et son utilisation au sein de ME, par région** : ce type d'identifiant est utilisé dans 67 % des pays. La [Figure 13](#) illustre

Tableau 8. Utilisation de l'identifiant d'établissement scolaire par niveau d'éducation et type de gestion d'école (% de pays)

Régions	EPE		Primaire		Secondaire général		Secondaire EFTP		Moyenne	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Afrique subsaharienne	69	72	88	88	94	94	72	72	59	59
Etats arabes	85	85	100	100	100	100	85	77	77	77
Asie du Sud et Asie de l'Ouest	67	67	100	100	100	100	78	67	44	33
Asie centrale	67	67	100	67	100	67	67	67	67	67
Asie de l'Est	100	100	100	100	100	100	67	67	67	67
Pacifique	75	50	75	63	75	63	63	25	63	25
Amérique latine et Caraïbes	63	54	88	75	92	75	63	58	42	38
Europe centrale et orientale	75	75	88	88	88	88	88	88	75	75
Tous les pays	72	69	90	85	93	87	72	66	58	53

Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020.

Figure 13. Utilisation des identifiants d'établissement scolaire par tous les départements du ministère de l'Éducation, par région



Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

la ventilation des identifiants générés par le ministère de l'Éducation et leur utilisation dans tous les départements du ME.¹²

c. Utilisation des identifiants d'établissement scolaire par type de gestion d'école :

la disparité entre l'utilisation des identifiants d'établissement dans les écoles publiques et privées en vue de la collecte de données varie en fonction des régions, mais on observe de façon constante que l'utilisation de ces identifiants est plus élevée pour les écoles publiques que pour les écoles privées, à tous les niveaux d'éducation. L'Amérique latine et les Caraïbes ont le plus faible pourcentage d'utilisation d'identifiants d'établissement pour la collecte de données dans les écoles publiques (38 % de pays) alors que le Pacifique a le plus faible pourcentage dans les écoles privées (25 % de pays).

6.3.2 Collecte des coordonnées géographiques des établissements scolaires

Il est utile de relier les coordonnées géographiques d'une école¹³ à d'autres données spatiales pour permettre une planification et un suivi ciblés. Ces

12 L'utilisation des identifiants d'établissement uniques varie d'un pays à l'autre. Au Togo, tous les départements du ME sont tenus d'utiliser les identifiants d'établissement, mais cela n'est pas appliqué. À l'inverse, aux Seychelles il n'est pas obligatoire d'utiliser les identifiants d'établissement générés par les départements du ME et le Développement des ressources humaines (MEHRD), bien que chaque département les utilise. Dans le cas du Rwanda, des identifiants d'établissement uniques sont générés par le système SIGE, mais ils ne sont pas intégrés dans une base de données unifiée. En Côte d'Ivoire, il est obligatoire pour tous les départements du ministère de l'Éducation générale d'utiliser des identifiants d'établissement uniques, mais le processus de codification pour l'attribution d'un identifiant unique à chaque école est toujours en cours. Au Burundi, les codes scolaires sont en train d'être révisés pour les adapter à la nomenclature administrative de l'Institut en charge des études statistiques et économiques. Au Gabon, aucune école ne figure dans la base de données car le pays n'a pas encore intégré ses établissements scolaires dans celle-ci.

13 Un système de coordonnées géographiques est un référentiel à trois dimensions qui localise des points à la surface de la Terre. L'unité de mesure est généralement le degré décimal. Chaque point a deux valeurs de coordonnées : la latitude et la longitude, qui mesure les angles (Centre de ressources ArcGIS).

données peuvent être utilisées pour bâtir une base de données géospatiales, avec une base de données relationnelle d'informations éducatives, démographiques, sociales et économiques, pour informer les autorités administratives du domaine de l'éducation. On obtient ainsi une représentation holistique et une exploration des contextes de la scolarisation, qui permet d'accéder à de multiples sources de données essentielles, telles que les recensements ainsi que les bases de données concernant les transports, les services publics, les soins de santé, l'utilisation des terres et l'agriculture, qui sont par ailleurs assez difficiles à inclure dans la planification et la gestion de l'éducation. Les décideurs de l'éducation disposent alors d'un excellent outil.

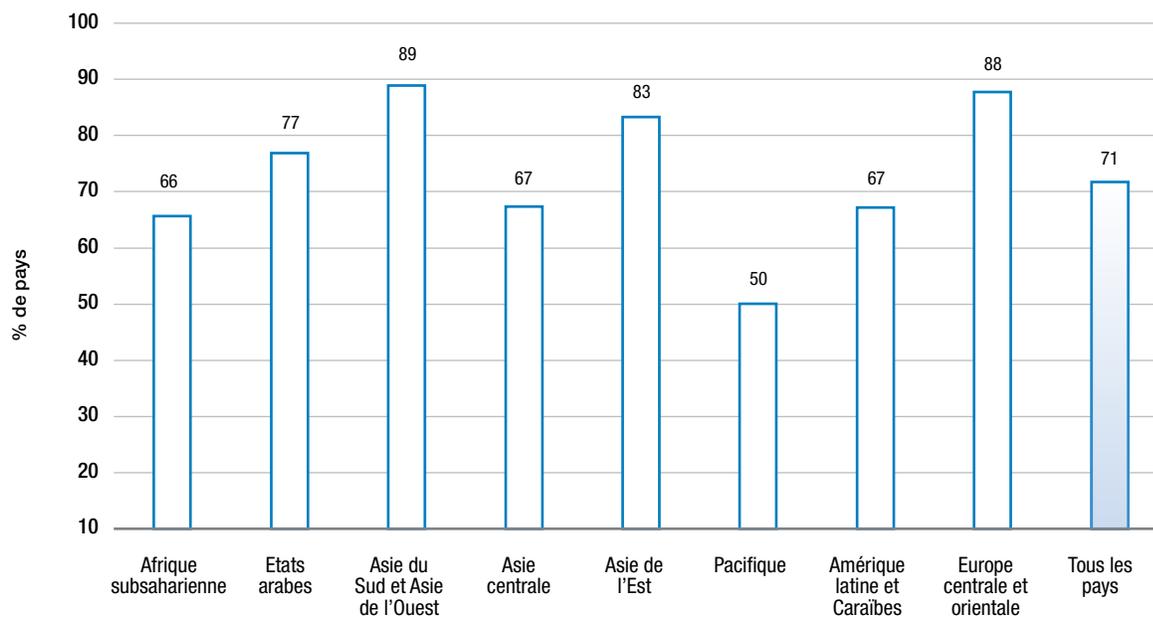
La **Figure 14** illustre la disponibilité des coordonnées géographiques des écoles dans toutes les régions. Dans l'ensemble, 71 % de pays recueillent les coordonnées géographiques de leurs écoles. Ce pourcentage varie entre 89 % en Asie du Sud et Asie de l'Ouest et 50 % dans la région Pacifique.

Certains pays, comme Madagascar, viennent juste de commencer à enregistrer les coordonnées géographiques des écoles. Lors d'un exercice de cartographie réalisé en 2019, l'Ouganda a saisi les coordonnées géographiques, mais cela n'a pas encore été intégré dans son SIGE. Aux Philippines, seules des coordonnées partielles des écoles sont disponibles. Dans le cadre d'un projet financé par la Banque interaméricaine de développement, Suriname a enregistré les coordonnées géographiques de ses écoles, du primaire jusqu'au second cycle du secondaire.

6.3.3 Récupération des données historiques au niveau des établissements

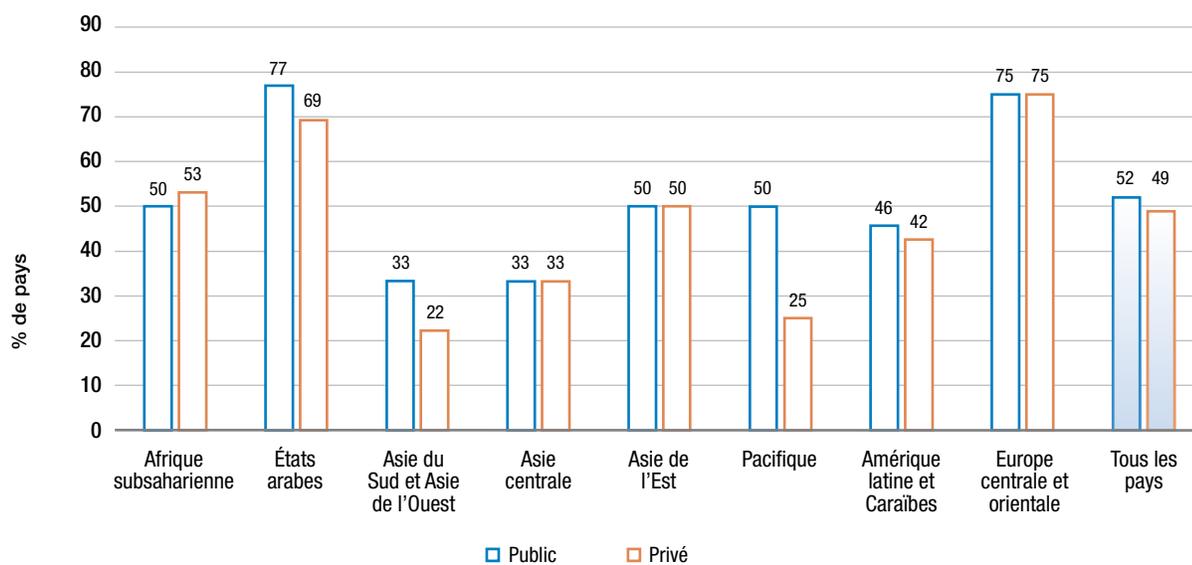
Les données historiques peuvent aider les décideurs à comprendre les tendances et à identifier les domaines nécessitant un traitement ou une attention prioritaire. La **Figure 15** présente la capacité d'extraction des données d'établissement dans

Figure 14. Collecte des coordonnées géographiques par région (% de pays)



Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

Figure 15. Récupération des données scolaires des 5 dernières années



Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

les régions, par niveau d'éducation et type de gestion d'école. Bien que 100 % des données d'établissement soient enregistrés, un pourcentage significativement plus faible de pays peut effectivement récupérer les données d'établissement datant de 5 ans.

Les États arabes et l'Europe centrale et orientale présentent le pourcentage le plus élevé de capacité de récupération des données d'établissement sur 5 ans, pour tous les niveaux de l'éducation, dans les écoles publiques et privées. La région Pacifique est en mauvaise position car les pays de cette région utilisent le nom de l'école par opposition aux identifiants d'établissement (ainsi qu'expliqué plus haut dans cette section).

- a. **Récupération des données de 5 ans à partir de l'identifiant d'établissement – Niveau d'éducation** : le niveau de récupération dans le primaire et dans l'enseignement secondaire (général) est plus élevé que pour l'EPE et l'EFTP secondaire, qui n'ont que récemment commencé à faire des enregistrements basés sur l'identifiant d'établissement.
- b. **Récupération de données de 5 ans à partir de l'identifiant d'établissement - Gestion de l'éducation** : la récupération des données de 5 ans pour les écoles publiques est plus souvent disponible que pour les écoles privées en raison du problème d'intégration des données (voir Figure 15). Par exemple, en Érythrée, la base de données n'est pas intégrée pour récupérer les données sur les identifiants d'établissement sur les cinq dernières années, même si elle peut récupérer les données de chaque année.

6.4. Unité statistique : niveau élève

L'ODD 4 a pour but d'améliorer les acquis scolaires des enfants. Les données de niveau élève permettent une surveillance et un suivi en offrant un meilleur

aperçu de la progression et de l'apprentissage des élèves. Les données de niveau élève fournissent généralement des informations sur les effectifs scolarisés, les nouveaux inscrits, la fréquentation, les transferts et le décrochage, ainsi que sur le niveau d'études. Les pays devraient donc enregistrer et utiliser les données des élèves pour identifier les lacunes et affecter les ressources en priorité là où elles sont les plus nécessaires. L'identifiant élève présente l'avantage majeur de faciliter la désagrégation des données en fonction des besoins du pays.

Pour les pays qui ne recueillent pas de données de niveau élève ou qui n'ont pas d'identifiant élève unique, les écoles compilent les données et les transmettent à leur hiérarchie. En général, la collecte des données des élèves prend beaucoup de temps et les risques d'erreur lors de leur compilation à ce niveau sont très élevés. Par exemple, les données montrent que lorsque l'Inde a commencé à collecter des données au niveau individuel à l'aide d'Adhaar¹⁴, dans deux États indiens (Bihar et Uttar Pradesh) il y a eu environ 1,25 million d'élèves de moins enregistrés comme scolarisés dans les années 1 à 12 (données UDISE et UDISE+ 2017-2019) par rapport au nombre enregistré à partir des données agrégées des écoles.

6.4.1 Utilisation d'identifiants élève uniques

Un identifiant élève unique est un numéro unique, non dupliqué, attribué à un apprenant pour l'ensemble de son parcours éducatif, qu'il change ou non d'école. C'est ainsi que les pays peuvent suivre la progression de chaque apprenant au fil du temps et d'une école ou d'un district du pays à l'autre. Le **Tableau 9** présente le pourcentage de pays, par région, qui enregistrent les données au niveau élève à l'aide d'un identifiant élève et de ceux qui prévoient d'enregistrer les données de niveau élève.

14 Aadhar est un numéro d'identification unique à 12 chiffres (UID) délivré par l'Autorité indienne pour le compte du Gouvernement indien.

Tableau 9. Enregistrement et projets d'enregistrement des données de niveau élève (% de pays)

Régions	Enregistrement des données de niveau élève	Projets d'enregistrement des données de niveau élève
Afrique subsaharienne	22	53
Etats arabes	54	46
Asie du Sud et Asie de l'Ouest	67	33
Asie centrale	100	0
Asie de l'Est	67	33
Pacifique	63	13
Amérique latine et Caraïbes	79	17
Europe centrale et orientale	63	25
Tous les pays	54	34

Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

Dans l'ensemble, 54 % de pays enregistrent des données de niveau élève à l'aide d'un identifiant élève. La collecte de données varie toutefois d'une région à l'autre – de 100 % en Asie centrale à 22 % en Afrique subsaharienne – un écart de plus de 70 points de pourcentage. Toutes les autres régions présentent un pourcentage d'enregistrement des données de niveau élève qui est égal ou supérieur au pourcentage moyen général – y compris le Pacifique (63 %) et les États arabes (54 %). Dans certains cas, en particulier dans les petits pays comme Tuvalu dans la région Pacifique, les données de niveau élève sont enregistrées, mais sans que soit attribué un identifiant élève unique.

Certains pays n'ont enregistré que des données partielles au niveau des élèves. Au Pakistan, par exemple, les données de niveau élève ne sont recueillies que pour quelques provinces. De même, en Tanzanie, la couverture de la collecte de données de niveau élève est partielle, mais le pays a l'intention d'accroître prochainement cette couverture.

La qualité des données recueillies dépend de nombreux facteurs. L'enregistrement des données de niveau élève, avec des informations « minimales requises » autorise la désagrégation des indicateurs requis pour le suivi des engagements nationaux et internationaux ainsi que des interventions ciblées. Certains pays n'enregistrent que le nombre d'élèves scolarisés par âge et par sexe, ce qui ne suffit pas pour suivre les engagements nationaux et les interventions ciblées, ainsi que pour les rapports internationaux.

Le **Tableau 9** montre que sur l'ensemble des pays déclarants, un tiers prévoit de recueillir dans l'avenir les données de niveau élève, notamment en Afghanistan, au Burundi, en Inde et au Tchad. Certains pays ont déjà commencé à le faire. Dans certains cas, un identifiant élève n'est délivré qu'à certains niveaux de l'éducation. Par exemple, Aruba n'enregistre que les données des écoles professionnelles du premier cycle de l'enseignement

Tableau 10. Récupération de cinq années de données de niveau élève, par région (% de pays)

Régions	Peuvent récupérer cinq années de données
Afrique subsaharienne ¹	...
Etats arabes	54
Asie du Sud et Asie de l'Ouest	44
Asie centrale	33
Asie de l'Est	67
Pacifique	50
Amérique latine et Caraïbes	58
Europe centrale et orientale	50
Tous les pays	56

Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

1 Non disponible

secondaire, mais prévoit d'élargir cela à d'autres niveaux d'éducation.

6.4.2. Récupération des données des élèves sur cinq ans

La capacité à récupérer cinq années de données est essentielle pour suivre les progrès des élèves ou d'une cohorte d'élèves. Cela aiderait à mieux informer les décisions stratégiques, à prioriser les ressources et à suivre les progrès réalisés. Elle indique également la durabilité et l'intégration des données de niveau élève dans le SIGE.

Le **Tableau 10** montre que 54 % de pays peuvent récupérer cinq années de données sur les élèves à partir de leurs identifiants. La capacité de récupérer les données des élèves varie entre 67 % en Asie de l'Est et 33 % en Asie centrale.

Deux raisons expliquent ce faible taux de récupération des données. En premier lieu, la plupart des pays n'ont commencé à collecter les données au niveau élève que ces quatre à cinq dernières années. L'Afrique du Sud peut fournir 20 années de données de niveau établissement, mais au niveau élève, elle ne peut récupérer les données que pour les 3 dernières années. En Jamaïque, le SIGE a été développé il y a trois ans par l'Unité d'enregistrement des élèves et peut donc récupérer des données pour ces trois dernières années. Les plates-formes de gestion de données du Honduras et du Pérou (Sage) sont en service depuis 2014 et peuvent ainsi récupérer cinq ans de données pour chaque élève.

Deuxièmement, les pays utilisent différents logiciels et les systèmes ne sont pas compatibles, ce qui entraîne des difficultés pour faire migrer et intégrer le système. À Curaçao, il est possible en théorie de

recupérer cinq années de données, mais comme les données de toutes les années ne sont pas intégrées dans un système unique, cela n'est pas possible. En Équateur, l'identifiant unique de l'élève qui est saisi est parfois incorrect, ou l'identifiant unique des parents de l'élève est saisi à la place. Ce système a besoin d'être perfectionné. En outre, la récupération de données devrait être possible dans la plupart des cas, ce qui permet ensuite un suivi précis des élèves.

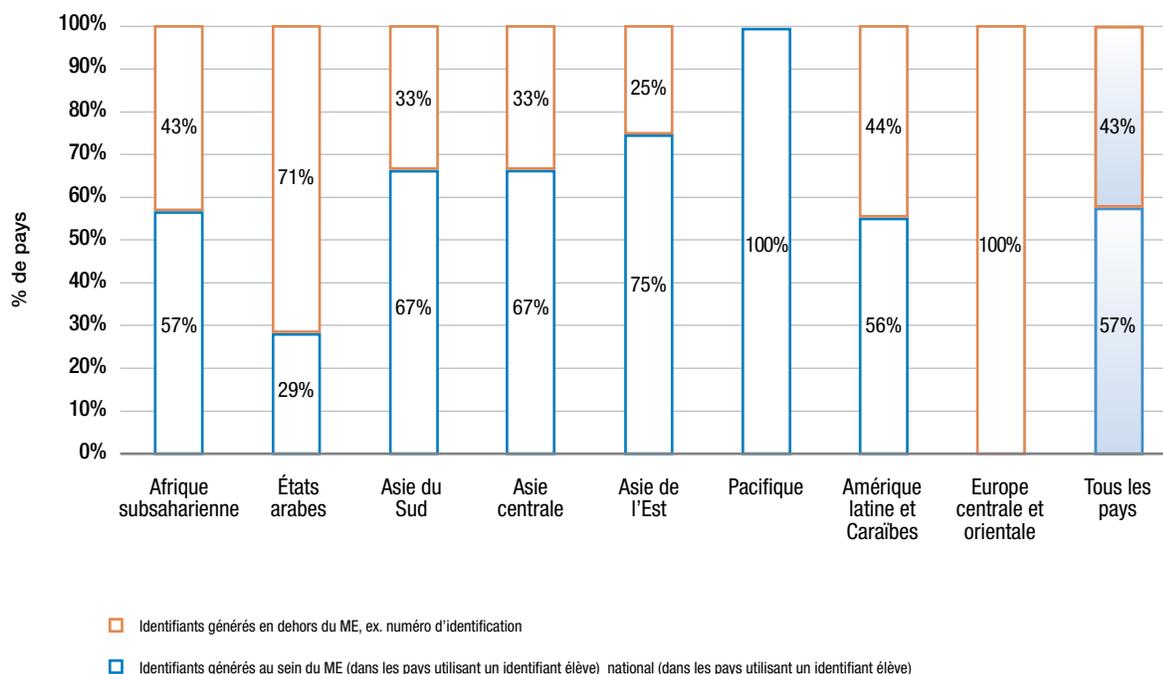
6.4.3. Génération des identifiants élève

Il existe deux types d'identifiant élève utilisés par différents pays – ceux qui sont générés par le SIGE sous la responsabilité du ME et ceux qui sont générés en dehors du ME (ex. identifiants nationaux). La plupart des identifiants générés par le ME ne sont

utilisés qu'au sein du ministère pour la collecte de données et à d'autres fins de gestion (ex. transfert des bourses d'études, préparation des certificats de résultats d'examen, etc.). Les identifiants nationaux peuvent être reliés à de nombreuses autres bases de données en dehors du ME (ex. prestations sociales, revenus et revenu familial). Cela permet de fournir une analyse intersectorielle des politiques de développement.

La **Figure 16** montre que sur le nombre total de pays qui utilisent les données et les identifiants élève, 57 % d'entre eux ont des identifiants élève générés par le ministère de l'Éducation. Cela varie entre 100 % dans la région Pacifique et 0 % en Europe centrale et orientale. Dans tous les pays d'Asie du Sud et d'Asie de l'Ouest – à l'exception de la République islamique

Figure 16. Génération d'identifiants élève par région (% de pays)



Note: seuls les pays qui enregistrent les informations d'identification des élèves sont représentés.

Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

d'Iran et des Maldives – les identifiants élève sont générés par le ME.

Les identifiants générés en dehors du ME varient entre les régions, entre 71 % pour les États arabes et 0 % dans le Pacifique. Au Botswana, le secteur de l'éducation de base utilise des identifiants nationaux générés par le Département de l'État civil. L'Égypte et l'Arabie saoudite sont également des pays dont les identifiants élève sont générés en dehors du ME. En Syrie, l'identifiant national est aussi utilisé comme identifiant élève et il est également lié à d'autres bases de données. Au Honduras, les identifiants élève sont utilisés par d'autres ministères – principalement pour suivre les transferts monétaires versés aux familles.

Les Maldives et la Colombie utilisent les identifiants élève un peu différemment des autres pays. Dans la majorité des cas, les Maldives utilisent l'identifiant national comme identifiant élève. Toutefois, si pour des raisons juridiques un enfant n'a pas d'identifiant national, le numéro autogénéré par le Système d'information pour la gestion de l'éducation des Maldives (MEMIS) est utilisé, et pour les élèves expatriés, c'est le numéro de passeport qui est utilisé. Comme la Colombie accueille un nombre considérable de réfugiés du Venezuela qui n'ont pas d'identifiant national, le pays génère un identifiant élève unique temporaire qui permet aux élèves vénézuéliens réfugiés de poursuivre leurs études jusqu'à ce que leur statut juridique soit confirmé.

Bien que les identifiants élève représentent une option prometteuse pour suivre avec précision les parcours éducatifs et la progression des élèves, certains pays n'ont pas rendue obligatoire leur utilisation. Au Belize, le ME demande aux départements d'utiliser les identifiants élève, mais sans que cela soit encore obligatoire. Dans le même temps, les Maldives et Singapour utilisent leurs identifiants nationaux comme identifiants élève, et il est obligatoire pour tous les ministères de les utiliser.

6.5. Unité statistique : niveau enseignant

Dans l'ensemble, 72 % de pays enregistrent les données au niveau des enseignants individuels. Cette proportion varie selon les régions, entre 100 % dans le Pacifique et en Asie centrale, et 53 % en Afrique subsaharienne. Si l'on compare ces chiffres aux données de niveau établissement, on constate qu'au niveau enseignant, les points de pourcentage diminuent considérablement. Certains petits pays comme l'Éthiopie recueillent les données au niveau enseignant, mais ne génèrent pas d'enseignants uniques.

Il existe généralement quatre types d'identifiant enseignant. En premier lieu, dans certains pays, l'identifiant enseignant unique est généré par le ME. Au Rwanda, le SIGE délivre un identifiant unique à chaque enseignant. Les identifiants générés par le ministère de l'Éducation sont utiles pour la collecte de données, la récupération de données historiques, tout en offrant une possibilité d'interface avec d'autres bases de données du ME (ex. la paie).

Deuxièmement, dans de nombreux pays, les identifiants nationaux sont utilisés comme identifiants uniques pour les enseignants. Dans tous les pays, les identifiants nationaux sont délivrés par une autorité gouvernementale qui n'est pas le ME. Au Botswana, le Département de l'éducation de base ne fournit pas d'enseignants uniques aux enseignants et utilise plutôt les identifiants nationaux générés par le Département de l'État civil. On trouve la même situation à Madagascar et au Pakistan.

Troisièmement, de nombreux pays utilisent aussi l'identifiant salarié comme identifiant enseignant unique. Il est différent de l'identifiant national et il est délivré en dehors du ME. En Iran, l'identifiant enseignant est un code salarié qui est différent des identifiants nationaux. Au Bhoutan, l'identifiant enseignant est celui du salarié, généré par la Commission royale de la fonction publique. C'est également le cas au Yémen. Les identifiants nationaux utilisés comme identifiants enseignant autorisent les

Tableau 11. Enregistrement et projets d'enregistrement des données de niveau enseignant, par région (% de pays)

Régions	Enregistrement des données de niveau enseignant	Projets d'enregistrement des données de niveau enseignant
Afrique subsaharienne	53	34
Etats arabes	85	31
Asie du Sud et Asie de l'Ouest	89	11
Asie centrale	100	0
Asie de l'Est	67	33
Pacifique	100	0
Amérique latine et Caraïbes	71	13
Europe centrale et orientale	75	13
Tous les pays	72	21

Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

interactions entre les bases de données du ME et celles qui sont extérieures au Ministère.

Enfin, de nombreux pays utilisent un identifiant enseignant unique dans les écoles publiques, mais pas dans les écoles privées. Au Togo, l'identifiant enseignant unique délivré par le ministère de la Fonction publique est attribué uniquement aux enseignants des écoles publiques. En Ouganda, le ministère de la Fonction publique délivre un identifiant unique aux enseignants du public, mais celui-ci n'est utilisé que pour la gestion de la paie.

La qualité des données recueillies dépend de nombreux facteurs. Par exemple, l'enregistrement des données des enseignants avec des informations « minimales requises » permet la désagrégation des indicateurs nécessaires pour le suivi des engagements nationaux et internationaux et pour orienter les interventions ciblées. Certains pays ne procèdent qu'au dénombrement des enseignants

tandis que d'autres collectent des données plus approfondies sur chaque enseignant. Ainsi, alors qu'au Tchad, le ministère du Développement des ressources humaines (DRH) ne recueille que des informations sur le nombre d'enseignants d'une école, le Niger enregistre davantage d'informations, notamment la qualification la plus élevée obtenue par un enseignant et le nombre d'heures hebdomadaires enseignées.

Sur tous les pays, il y en a 21 %, dont El Salvador et la Tanzanie, qui ont déclaré avoir l'intention d'enregistrer les données au niveau des enseignants individuels (voir [Tableau 11](#)). Certains pays ont déjà commencé à recueillir des données sur les enseignants. Par exemple, les Philippines couvrent déjà la moitié des enseignants, une proportion qui progresse. En Ouganda, des projets sont en cours pour attribuer à chaque enseignant un identifiant unique, par le biais du Système d'information pour la gestion des enseignants (TMIS). Au Nigeria,

Tableau 12. But et utilisation des identifiants enseignant, par type de gestion d'école et par région (% de pays)

Régions	Collecte de données auprès des écoles			Identifiants enseignant utilisés dans les bases de données du ministère de l'Éducation			Identifiants enseignant utilisés en dehors des bases de données du ministère de l'Éducation		
	Public	Privé	Public et privé	Public	Privé	Public et privé	Public	Privé	Public et privé
Afrique subsaharienne	28	28	22	44	28	28	25	16	16
Etats arabes	46	31	31	62	31	31	46	31	31
Asie du Sud et Asie de l'Ouest	89	67	67	78	44	44	44	33	33
Asie centrale	33	33	33	100	67	67	33	0	0
Asie de l'Est	83	83	83	83	67	67	33	33	33
Pacifique	75	63	50	75	50	50	0	0	0
Amérique latine et Caraïbes	58	25	25	46	21	21	21	8	8
Europe centrale et orientale	50	50	50	38	38	38	13	13	13
Tous les pays	51	39	36	55	34	34	26	17	17

Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

l'identification des enseignants est en cours de développement, mais elle a subi de nombreux revers en raison du taux d'attrition élevé chez les enseignants.

6.5.1. Utilisation des identifiants enseignant pour la collecte de données

Le **Tableau 12** présente la finalité et l'utilisation de données des enseignants individuels dans les écoles publiques et privées. Au total, 36 % de pays utilisent les identifiants enseignant pour collecter des données provenant des écoles publiques et privées, avec une importante variation régionale – 51 % de pays les utilisent pour recueillir les données auprès des écoles publiques, tandis que 39 % le font pour recueillir les données auprès des écoles privées.

Utilisation des identifiants enseignant dans les bases de données du ME

Les données de niveau enseignant servent au suivi de l'intégration, de la formation et du perfectionnement professionnel des enseignants.

Cela permet au ministère d'élaborer des programmes de perfectionnement professionnel axés sur les besoins des enseignants, une intervention critique dans un environnement où les enseignants n'ont pas les qualifications appropriées. L'utilisation des identifiants dépend de divers facteurs comme la compatibilité avec les bases de données ; la standardisation des identifiants ; leur finalité ; et l'autorité d'attribution pour superviser la délivrance des identifiants. De nombreux pays ont différentes bases de données pour enregistrer les informations des enseignants, par le biais de leur identifiant et certains utilisent le même identifiant pour la collecte de données, le traitement des salaires, la pension, la promotion ainsi qu'à d'autres fins administratives. Toutefois, certains pays utilisent différents identifiants enseignant pour le Système d'information pour la gestion financière (FMIS), le Système d'information pour la gestion des enseignants (TMIS) et d'autres bases de données. L'identifiant standard commun autorise l'interface entre différentes bases de données (systèmes SIG) au sein du ME.

Le Tableau 12 montre que 44 % des pays d'Asie du Sud et de l'Ouest utilisent dans les bases de données du ME des identifiants enseignant pour les écoles publiques et privées. L'écart d'utilisation des identifiants enseignant pour les écoles publiques et les écoles privées au sein du ME est de 21 points de pourcentage en moyenne, l'écart le plus important se situant dans les États arabes et le plus faible en Afrique subsaharienne, tandis qu'il n'y a aucun écart en « Asie centrale » et en « Europe centrale et orientale ».

Utilisation des identifiants enseignant extérieurs aux bases de données du ME

L'utilisation d'identifiants enseignant extérieurs aux bases de données du ministère de l'Éducation peut être utile pour les analyses intersectorielles et la planification générale du développement des ressources humaines dans un pays. Si le paiement des salaires des enseignants est effectué directement par le ministère des Finances (MF) pour le compte des enseignants, il serait utile d'avoir une compatibilité avec la base de données du MF pour le décaissement de ces salaires. L'utilisation d'identifiants enseignant extérieurs au ME dépend de la politique de gouvernance scolaire définie par les autorités publiques. Les identifiants enseignant des écoles publiques sont utilisés par le ME s'ils sont compatibles et standardisés, tandis que les identifiants enseignant des écoles privées ne sont utilisés par les instituts publics que pour la collecte de données, sauf si l'État fournit des ressources financières et autres à l'école privée. Par exemple, les Maldives fournissent des ressources financières aux écoles privées et les identifiants enseignant qui sont utilisés, standardisés et compatibles avec d'autres bases de données du ME ainsi qu'avec d'autres bases de données au niveau gouvernemental, sont les identifiants enseignant des écoles privées – dans toutes les bases de données du gouvernement. Au Népal, les écoles privées ne reçoivent pas de ressources financières et autres du gouvernement et les identifiants enseignant des écoles privées ne sont utilisés que pour la collecte de données dans le cadre du ME. Le gouvernement a un TMIS séparé pour la gestion des données de niveau enseignant des écoles publiques pour les salaires, les pensions et les promotions.

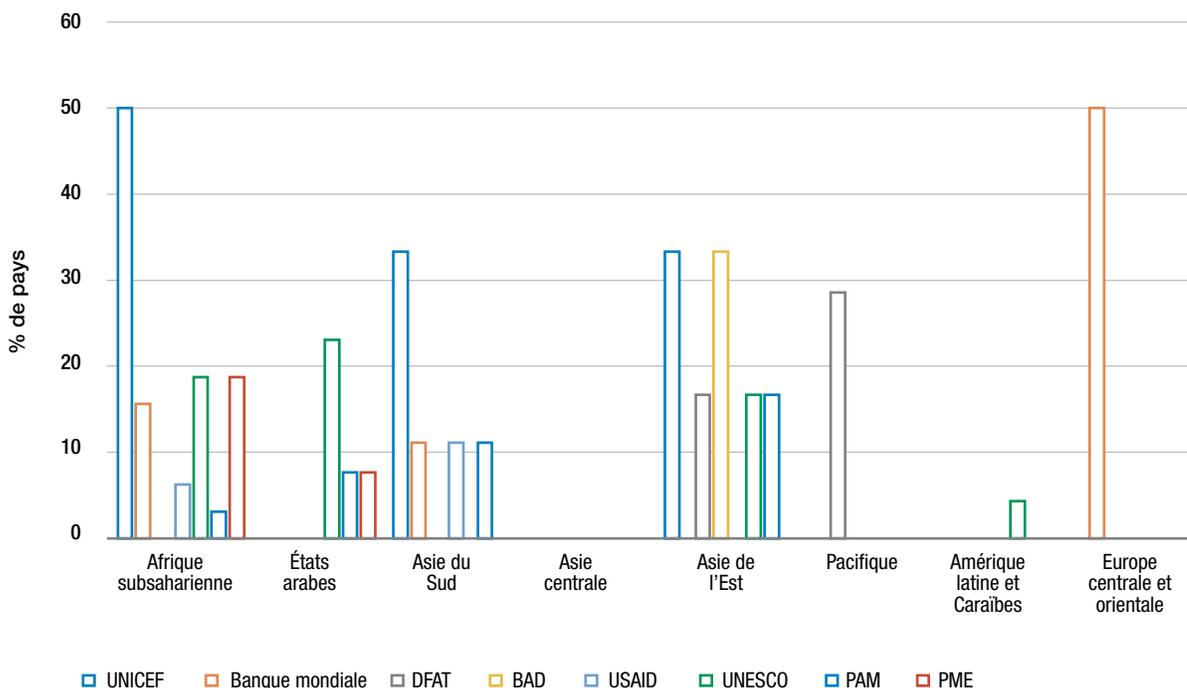
6.6. Participation des partenaires de développement à la production de données sur l'éducation

Le champ des données nécessaires pour le suivi de l'ODD 4 est vaste et complexe. La plupart des pays à revenu faible ou intermédiaire ont déjà des difficultés pour collecter les données nécessaires sur leurs systèmes éducatifs et des partenariats avec des organisations d'aide au développement sont essentiels pour établir et soutenir les SIGE de ces pays. Les organisations de développement ont fourni une aide, en particulier aux pays ayant les plus grands besoins en données, pour renforcer la capacité des ministères de l'Éducation dans le domaine du SIGE, afin qu'ils puissent continuer à produire les données éducatives et financières de haute qualité et en temps opportun, nécessaires pour atteindre leurs objectifs et cibles spécifiques¹⁵. De nombreux partenaires de développement, tels que l'UNICEF, la Banque mondiale et l'UNESCO, se sont impliqués dans des pays à revenu faible ou intermédiaire pour soutenir le développement et le maintien des bases de données SIGE pour permettre la production de données fiables, de haute qualité et comparables au niveau transnational à partir sources de données multiples. La **Figure 17** offre un aperçu de la participation des partenaires de développement à la production de données SIGE dans l'ensemble des régions.

L'UNICEF est le partenaire de développement le plus actif dans l'aide à la production de données sur l'éducation. La Figure 17 montre que 50 % des pays d'Afrique subsaharienne ont reçu un soutien de l'UNICEF – financier, technique ou les deux. L'implication de l'UNICEF en Asie du Sud et en Asie de l'Est est également remarquable puisqu'elle porte sur un tiers des pays de la région.

15 Dans des secteurs comme la santé, des investissements soutenus, coordonnés et à long terme dans les données et les systèmes de données, effectués par divers donateurs et en partenariat avec les gouvernements, ont entraîné rapidement des progrès. La planification basée sur des données factuelles a permis de réduire les coûts par une allocation efficace des ressources (ISU, 2018).

Figure 17. Participation des partenaires de développement, par partenaire et par région (% de pays)



Note: Il y a comptage multiple. Par exemple, si l'UNICEF et la Banque mondiale sont impliqués dans un pays, les deux partenaires de développement sont comptabilisés. Un soutien bilatéral se limitant uniquement à quelques pays n'est pas pris en compte dans ce chiffre, par exemple le Gouvernement de la France/l'Agence française de développement (Burkina Faso, Madagascar, Mauritanie, Gabon), le gouvernement de l'Inde (Bhoutan), le Luxembourg (Burkina Faso), l'UE (Angola), UK Aid Direct (Nigéria), l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique – ADEA (Zimbabwe, Angola), le ministère des Affaires étrangères et du commerce – Royaume-Uni (Zimbabwe), et des fonds communs (Népal). Certains pays ont également mentionné des partenaires nationaux, par exemple le Sri Lanka n'est pas pris en compte dans ce chiffre.

Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

Le deuxième partenaire de développement est la Banque mondiale ; sa participation est visible en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Europe centrale et orientale. La participation du ministère australien des Affaires étrangères et du commerce (DFAT) à la production de données éducatives se limite au Pacifique (25 % de pays) et à l'Asie de l'Est (17 % de pays). La Banque asiatique de développement (BAD) est impliquée en Asie de l'Est (33 % de pays) et le Pacifique (13 % de pays). L'USAID, l'UNESCO et le PAM sont impliqués dans de nombreuses régions où ils fournissent un appui technique et financier. La région Amérique latine et Caraïbes ainsi que l'Asie centrale voient

la participation la plus faible des partenaires de développement, avec respectivement 4 % de pays et 0 % de pays recevant une aide.

6.6.1. Type de soutien reçu de la part des partenaires de développement

Les pays à revenu faible ou intermédiaire bénéficient de trois types de soutien de la part de partenaires de développement pour la création de bases de données SIGE : i) technique, ii) financier ou (iii) à la fois technique et financier. Le soutien technique est fourni sous la forme de formations et de renforcement des capacités pour les agents

Tableau 13. Type de soutien fourni par les partenaires de développement, par région (% de pays)

Régions	Technique	Financier	Technique et financier
Afrique subsaharienne	22	47	78
Etats arabes	31	23	8
Asie du Sud	0	0	56
Asie centrale	0	0	0
Asie de l'Est	0	50	67
Pacifique	14	0	25
Amérique latine et Caraïbes	4	0	0
Tous les pays	0	25	25

Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

statistiques. Ce soutien est utile pour établir le SIGE, le rendre fonctionnel et contribuer de façon durable à la production de données éducatives.

Le **Tableau 13** fournit une ventilation du soutien reçu par région, selon le type de soutien que les pays ont reçu pour la production de données sur l'éducation au cours de différentes années. Les données montrent que la plupart des pays reçoivent à la fois un soutien technique et financier. Cela a été le cas entre 2013 et 2020 à quelques exceptions près. L'Afrique subsaharienne est le principal bénéficiaire du soutien technique, financier et des deux types confondus de la part de partenaires de développement, 78 % de pays recevant ce type d'aide. Toutefois, aucun pays d'Asie centrale n'a reçu de soutien pour la production de données sur l'éducation.

En Côte d'Ivoire et au Mali, l'UNICEF apporte un soutien technique dans différents domaines. En Côte d'Ivoire, l'UNICEF dispense une formation aux Coordonnateurs statistiques régionaux pour le remplissage des questionnaires et l'organisation d'ateliers de collecte de données. Au Mali, l'UNICEF finance la formation d'agents statistiques à l'analyse des indicateurs pour la revue sectorielle. Le Burkina Faso dispose d'un Compte d'affectation spéciale

du Trésor (CAST) complété par plusieurs partenaires techniques et financiers (Canada, UNICEF, Suisse, Luxembourg et PME) ; les fonds du CAST aident à financer la production de statistiques.

Les constatations suggèrent que, malgré ce soutien extérieur, certains pays sont encore confrontés à des contraintes parfois financières et parfois liées à des problèmes logiciels. Par exemple, l'UNICEF fournit une aide financière à Eswatini, mais seulement jusqu'au niveau de l'enseignement secondaire pour des raisons de contraintes budgétaires. La Palestine a reçu un soutien financier de l'UNICEF pour la mise en place d'un système d'information pour la gestion des écoles (SMIS) qui a été testé sur un échantillon d'écoles, mais qui n'a pas abouti à cause de la mauvaise qualité des infrastructures et d'erreurs logicielles répétées.

6.7. Évaluation de la qualité du SIGE

L'évaluation de la qualité du SIGE a pour but d'aider les pays à améliorer la collecte, la gestion et les systèmes de données, ainsi que l'utilisation des données pour prendre des décisions en vue d'améliorer différents éléments du système éducatif.

Tableau 14. Type d'évaluation de la qualité du SIGE, par région

Régions	ISU-DQAF	Banque mondiale- SABER
Afrique subsaharienne ¹
Etats arabes	8	8
Asie du Sud et Asie de l'Ouest	33	11
Asie centrale	0	0
Asie de l'Est	33	0
Pacifique	0	14
Amérique latine et Caraïbes	4	0
Europe centrale et orientale	0	0
Tous les pays	30	3

Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

1 Non disponible

Une évaluation de la qualité, s'appuyant sur huit principes, assurera un SIGE de qualité. L'ISU a piloté un cadre d'évaluation de la qualité des données, en version légère révisée (DQAF) dans 11 pays d'Asie, d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine en 2018-2019. Dans le même temps, la Banque mondiale utilise son propre produit – l'approche systémique pour de meilleurs résultats en matière d'éducation (SABER) – pour évaluer la qualité des données d'un pays. L'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) a son propre produit. Toutefois, ces trois types d'outils d'évaluation du SIGE ont de nombreux aspects en commun. Le **Tableau 14** présente le type d'évaluation de la qualité du SIGE, par région.

On constate avec le Tableau 14 que parmi les trois types d'évaluation de la qualité du SIGE, c'est le DQAF de l'ISU qui est le plus répandu avec 30 % de pays qui l'utilisent dans le monde. Seulement 3 % de pays ont eu recours à l'évaluation de la qualité SIGE de la Banque mondiale-SABER, cette évaluation n'étant utilisée que dans les États arabes, en Asie du Sud et de l'Ouest et dans le Pacifique.

6.8. Conclusions

Cette section résume le fonctionnement interne et les composantes qui constituent un SIGE. Il convient de mentionner que certains pays ont conduit plusieurs évaluations de la qualité de leur SIGE. Par exemple, outre la région Afrique subsaharienne, l'Afghanistan

et la Jordanie ont reçu des évaluations de la qualité SIGE de l'ISU-DQAF et de la Banque mondiale-SABER. Pour de nombreux pays à travers le monde, cependant, aucune évaluation de la qualité du SIGE n'est effectuée.

En premier lieu, dans le SIGE, les données recueillies à partir des trois composantes du système éducatif – école, élève et enseignant – sont stockées, gérées et analysées sur une plate-forme de gestion des données qui est facilement accessible pour les décideurs et les administrateurs. Les données suggèrent que toutes les régions, à l'exception de l'Afrique subsaharienne, préfèrent utiliser leur logiciel auto-développé. Les conclusions suggèrent également que de nombreux pays utilisent dans une large mesure plusieurs plates-formes de gestion des données.

Deuxièmement, il convient d'examiner le mode de collecte de données des trois composantes. Les pays ont recours à la fois aux méthodes de collecte de données hors ligne (papier) et hors ligne (courriel). L'absence d'accès à Internet et à d'autres équipements en raison de l'éloignement des écoles signifie que les méthodes hors ligne demeurent le mode de collecte de données le plus répandu.

L'enregistrement des données au niveau établissement est le plus courant, suivi de celui des données au niveau enseignant, puis des données au niveau élève. La raison en est que les pays collectent depuis longtemps les données au niveau établissement, mais n'ont commencé à recueillir des données au niveau enseignant et élève que depuis quelques années. L'Afrique du Sud, par exemple, recueille des données au niveau établissement depuis 25 ans, mais au niveau élève et enseignant depuis seulement 3 à 4 ans.

Pour accroître l'efficacité du SIGE, on utilise différents types d'identifiant enseignant et élève unique. La

base de données SIGE génère certains identifiants au sein du ME. Peu de pays utilisent les identifiants nationaux qui sont générés en dehors du ME. L'utilisation des identifiants élève et enseignant diffère d'un niveau d'éducation à l'autre, et entre les écoles publiques et privées. En général, l'utilisation des identifiants pour la collecte de données est élevée au niveau primaire et secondaire (général) et faible au niveau EPE et secondaire (EFTP). Pour le type de gestion de l'établissement, la disponibilité des données est plus forte dans les écoles publiques que dans les écoles privées.

Enfin, en matière de partenariats, l'implication de l'UNICEF dans les pays pour la production de données sur l'éducation (SIGE) est la plus élevée, en particulier dans la région Afrique subsaharienne. Suit l'implication de la Banque mondiale dans les pays. Les partenaires de développement offrent généralement un soutien technique, financier ou technique et financier. La région Afrique subsaharienne a reçu le plus de soutien, à la fois en termes d'aide financière et technique. La participation des partenaires de développement dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes est faible. Les constatations faites suggèrent que malgré l'aide reçue, certains pays sont confrontés à des contraintes telles que l'insuffisance des financements, la faiblesse du cadre institutionnel et de la capacité technique.

L'ampleur et le développement des efforts en matière de SIGE varient considérablement d'une région à l'autre. On trouve des exemples très prometteurs de bonnes pratiques en termes de collecte et de maintenance des données ainsi que de bons exemples de diffusion et d'exploitation des données. Néanmoins, étant donné les avantages potentiels du SIGE pour le recueil de données pertinentes sur l'éducation, il convient de renforcer les efforts en vue de son utilisation, en particulier en Afrique subsaharienne, pour stimuler la production de données de qualité, désagrégées et opportunes afin de mieux informer les décisions politiques.

7. Métadonnées, indicateur par indicateur

Cette section indique la définition et le but de chaque indicateur tels que décrites dans les [métadonnées relatives aux indicateurs mondiaux et thématiques pour le suivi et l'examen de l'ODD 4 et de l'Éducation 2030](#). Elle offre un bref exposé des métadonnées des indicateurs produits par le SIGE traditionnel.

INDICATEURS MONDIAUX

Indicateur 4.1.2 Taux d'achèvement (primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire)



Concept

Cet indicateur indique le nombre de personnes du groupe d'âge considéré qui a atteint le niveau d'instruction pertinent. L'indicateur 4.1.2 mesure le nombre d'enfants et d'adolescents qui entrent à l'école plus ou moins à l'âge officiel d'admission et les progrès de leur niveau d'instruction, sans retards excessifs.



Définition

Pourcentage d'une cohorte d'enfants ou de jeunes ayant atteint un niveau d'éducation spécifique



Méthode de calcul

Si l'on utilise les données provenant d'enquêtes basées sur la population :

$$\text{Taux d'achèvement}_{\text{PBS}} = \frac{\text{Nombre de personnes du groupe d'âge } x \text{ qui ont terminé le niveau } n}{\text{Population du même groupe d'âge}}$$

Cet indicateur est calculé comme étant le nombre d'individus qui a terminé la dernière année du niveau d'éducation considéré, exprimé en pourcentage de la population totale du même groupe d'âge.

Plus précisément, c'est la population âgée de 3 à 5 ans de plus que l'âge prévu d'admission **a** en dernière année du niveau **n** d'éducation qui a achevé le niveau **n**, divisée par la population âgée de 3 à 5 ans de plus que l'âge prévu d'admission en dernière année du niveau **n** d'éducation.

L'âge prévu d'admission en dernière année d'études de chaque niveau d'éducation est l'âge auquel les élèves intégreraient cette année s'ils avaient commencé l'école à l'âge officiel d'admission au primaire, avaient étudié à temps plein et avaient progressé sans redoubler ou sauter de classe.

Si l'on utilise les données administratives (AD) :

a. Méthode des cohortes effectives (TC) :

$$\text{Taux d'achèvement}_{\text{ADTC}} = \frac{\text{Nombre de diplômés (cohorte } i) \text{ du niveau d'éducation } n \text{ des années } y \text{ à } y+m}{\text{Nombre de nouveaux inscrits (cohorte } i) \text{ au niveau d'éducation } n \text{ en année } y-dn}$$

Où :

dn = durée théorique du niveau d'éducation **n**
m = 3 à 5 ans de marge pour achever les études

La méthode des cohortes effectives suit les élèves individuels de leur inscription à un niveau d'éducation spécifique, pendant un nombre spécifié d'années. Le taux d'achèvement est ensuite calculé comme étant la proportion de participants qui ont obtenu leur diplôme dans ce délai.

b. Méthode des cohortes transversales (CC) :

$$\text{Taux d'achèvement}_{\text{ADCC}} = \frac{\text{Nombre de diplômés du niveau d'éducation } n \text{ en année } y}{\text{Nombre de nouveaux inscrits au niveau d'éducation } n \text{ en année } y-dn}$$

Où :

dn = durée théorique du niveau d'éducation **n**

La méthode des cohortes transversales est utilisée lorsque l'on ne dispose pas de données individuelles. Elle permet de calculer le taux d'achèvement en divisant le nombre de diplômés d'une année par le nombre de nouveaux inscrits à ce programme un certain nombre d'années précédentes, où le nombre d'années correspond à la durée théorique du programme.

Les méthodes de calcul utilisant les données administratives (cohortes effectives ou cohortes transversales) sont basées sur la mesure de la réussite dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire réalisée par l'[OCDE](#).



Source de données et variables

a. Enquêtes basées sur la population :

- Achèvement du niveau **n** par l'individu **x**, déclaré dans l'enquête basée sur la population
- Population du groupe d'âge considéré
- Âge théorique d'admission et durée de chaque niveau d'éducation

b. Données administratives :

- Méthode des cohortes effectives :
 - › Dates d'entrée et d'achèvement du niveau **n** par l'individu **x** enregistré par l'unité des systèmes administratifs (généralement l'école) dans un SIGE
 - › Durée théorique de chaque niveau d'éducation
- Méthode des cohortes transversales :
 - › Nombre de nouveaux inscrits au niveau d'éducation **n**
 - › Nombre de diplômés du niveau d'éducation **n**

Les informations requises pour cet indicateur peuvent être recueillies dans les :

a. Enquêtes basées sur la population telles que :

- i. Recensements de la population et enquêtes auprès des ménages qui recueillent des données sur le niveau d'éducation ou l'année d'études la plus élevée atteinte par les enfants et les jeunes d'un ménage, par le biais de l'auto-déclaration ou des déclarations des ménages. L'enquête renseignée par une personne ou par le chef de famille (c.-à-d. la personne de référence) indique l'année d'études et/ou le niveau d'éducation le plus élevé atteint par cette personne ou chaque membre du ménage. Les données administratives des ministères de l'Éducation et/ou des organismes publics pertinents, concernant la structure du système éducatif, sont également nécessaires.
- ii. Les enquêtes Emploi peuvent servir de source de données sur l'achèvement du premier et du deuxième cycle du secondaire si elles recueillent des informations concernant les groupes d'âge considérés.
- iii. Les enquêtes internationales par échantillonnage, telles que les [enquêtes démographiques et sanitaires et les enquêtes sur l'éducation](#) (ex. DHS ou enquêtes en [grappes à indicateurs multiples](#) (MICS) sont également des sources de données potentielles.

b. Données administratives :

- i. **Les dates d'entrée et de diplôme d'élèves individuels pour un niveau d'éducation spécifique, lorsque l'on utilise la méthode des cohortes effectives ou**
- ii. **Le nombre de diplômés et de nouveaux inscrits, lorsque l'on utilise la méthode des cohortes transversales**

Si l'on utilise les données administratives, le taux d'achèvement peut être calculé selon l'une des deux méthodes mentionnées ci-dessus, en fonction de la disponibilité des données. La première méthode, dite des cohortes effectives, consiste à suivre les élèves individuels pendant une période qui débute à leur inscription dans un niveau d'éducation et se termine un certain nombre d'années plus tard. Le taux d'achèvement correspond au pourcentage de participants qui ont obtenu leur diplôme pendant cette période. La deuxième méthode, dite des cohortes transversales, est utilisée lorsqu'il n'existe pas de données individuelles. Elle permet de calculer le taux d'achèvement en divisant le nombre

de diplômés d'une année d'études par le nombre de nouveaux inscrits à ce programme un certain nombre d'années auparavant, qui correspond à la durée théorique du programme.

À cause des différences de méthodologie, la prudence est de mise lorsque l'on compare les taux d'achèvement des cohortes effectives et des cohortes transversales. D'une part, les pays disposant de données sur les cohortes effectives sont capables d'indiquer exactement le nombre d'élèves d'une cohorte spécifique qui ont obtenu leur diplôme pendant une période spécifique. Cela signifie que le taux d'achèvement de la cohorte effective englobe les élèves qui ont obtenu leur diplôme avant ou exactement à la fin de cette période (même s'ils ont obtenu leur diplôme dans un niveau de l'éducation tertiaire différent de celui qu'ils ont entrepris) et exclut les élèves qui ont pris plus de temps que prévu pour obtenir leur diplôme.

D'autre part, le nombre de diplômés utilisé dans le calcul des cohortes transversales est le nombre total de diplômés d'un niveau de l'éducation tertiaire durant une année civile spécifique. Ainsi, il inclut tous les élèves qui ont obtenu leur diplôme cette année-là, quel que soit le temps qu'il leur a fallu pour réussir le programme.



Interprétation



Un taux plus élevé indique que ...

un plus grand nombre d'élèves a achevé un niveau d'éducation spécifique.



Désagrégation

Par sexe pour les données provenant des sources administratives ; par sexe, lieu et richesse/ revenu et autres selon les données qui sont disponibles



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Lorsque l'on utilise la **méthode des cohortes effectives** :

Dates d'inscription et d'achèvement de chaque élève inscrit à un niveau d'éducation spécifique
Durée théorique du niveau d'éducation

Lorsque l'on utilise la **méthode des cohortes transversales** :

Nouveaux inscrits : nombre de nouveaux inscrits à un niveau d'éducation spécifique, par sexe
Diplômés : nombre de diplômés d'un niveau d'éducation spécifique, par sexe



L'indicateur peut-il être estimé au niveau des établissements ?

Non

Indicateur 4.2.2

Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe



Concept

Cet indicateur mesure l'exposition des enfants à des activités d'apprentissage organisées l'année précédant le commencement de l'école primaire.



Définition

Le pourcentage d'enfants ayant un an de moins que l'âge officiel de scolarisation dans l'enseignement primaire qui participent à un ou plusieurs programmes d'apprentissage organisé(s), notamment les programmes qui offrent une combinaison d'enseignement et d'accueil.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.2.2} = \frac{\text{Enfants ayant un an de moins que l'âge officiel de scolarisation dans l'enseignement primaire qui participent à des programmes organisés d'apprentissage}}{\text{Population d'enfants ayant un an de moins que l'âge officiel de scolarisation dans l'enseignement primaire}}$$



Source de données et variables

- Données administratives :
 - Nombre d'enfants participant à des activités organisées d'apprentissage par année d'âge
- Données administratives provenant du ministère de l'Éducation :
 - Âge officiel de scolarisation dans l'enseignement primaire
- Recensements de la population :
 - Estimations de la population par année d'âge



Interprétation



Une valeur plus élevée indique ...

une participation accrue des enfants à des activités organisées d'apprentissage juste avant l'âge officiel de scolarisation dans l'enseignement primaire.



Désagrégation

Par sexe, à partir des sources administratives ; par sexe, lieu et revenu à partir des enquêtes auprès des ménages et d'autres données disponibles



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Effectifs inscrits : nombre d'enfants participant à des activités organisées d'apprentissage (programmes de la petite enfance et éducation primaire) par année d'âge, niveau d'éducation et sexe

Indicateur 4.3.1

Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe



Concept

Cet indicateur mesure le niveau de participation des jeunes et des adultes à l'éducation et à la formation de tous types.



Définition

Participation à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle dans différents cadres, notamment à l'école et à l'université, sur le lieu de travail et autres, quelle qu'en soit la durée. Les données administratives ne capturent souvent que les dispositifs proposés dans un contexte formel tels que l'école et l'université, tandis que les deux sources possibles, formelle et non formelle, pourraient être collectées à partir des enquêtes Emploi ou des enquêtes auprès des ménages qui fournissent une estimation plus complète et plus précise.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.3.1} = \frac{\text{Nombre de jeunes ou d'adultes participant à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle}}{\text{Population de jeunes ou d'adultes}}$$



Interprétation



Une valeur élevée indique ...

une plus forte participation des jeunes et des adultes à des programmes de formation.



Source de données et variables

a. Données administratives provenant des établissements scolaires et d'autres lieux d'éducation et de formation :

- Nombre de jeunes ou d'adultes participant à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle

b. Recensements de la population :

- Estimations de la population par année d'âge



Désagrégation

Par sexe à partir des sources administratives ; et par sexe, lieu et revenu à partir des enquêtes auprès des ménages et d'autres enquêtes disponibles.



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Participation des jeunes/adultes par âge à l'éducation et à la formation formelle ou non formelle, par sexe



L'indicateur peut-il être estimé au niveau des écoles ?

Non

Indicateur 4.a.1

Proportion d'écoles disposant de services de base, par type de service



Concept

Cet indicateur mesure l'accès dans les écoles aux principaux services de base nécessaires pour assurer à tous les élèves un environnement d'apprentissage sûr et effectif.



Définition

Pourcentage d'écoles offrant des services de base, par type de service de base et par niveau d'éducation (enseignement primaire, premier cycle du secondaire et deuxième cycle du secondaire).

Les services de base sont les suivants :

Électricité : sources d'énergie disponibles facilement et de façon régulière (ex. raccordement au réseau et au secteur, génératrices utilisant l'énergie éolienne, hydroélectrique, solaire et combustibles fossiles) qui permettent une utilisation adéquate et durable des infrastructures TIC à des fins éducatives.

Internet à des fins pédagogiques : Internet est disponible pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage et il est accessible aux élèves. Il se définit comme étant un réseau informatique interconnecté dans le monde entier qui permet aux élèves d'accéder à un certain nombre de services de communication, y compris au World Wide Web, et qui transporte le courrier électronique, les nouvelles, du divertissement et des fichiers de données, quel que soit l'appareil utilisé. Internet n'est pas censé être accessible uniquement au moyen d'un ordinateur et il peut donc également être consulté par téléphone mobile, tablette, assistant numérique personnel (PDA), console de jeux, télévision numérique, etc.). L'accès peut se faire en bas débit fixe, en haut débit fixe ou via un réseau mobile.

Ordinateurs à usage pédagogique : utilisation des ordinateurs pour soutenir la prestation de cours ou des besoins indépendants en matière d'enseignement et d'apprentissage. Il peut s'agir d'activités nécessitant un ordinateur ou l'accès à Internet pour répondre à des besoins d'information pour de la recherche ; élaborer des présentations ; faire des exercices et des travaux pratiques ; partager des informations ; et participer à des forums de discussion en ligne à des fins éducatives. Un ordinateur est un appareil électronique programmable capable de stocker, récupérer et traiter des données, ainsi que de partager des informations d'une manière très structurée. Il effectue des opérations mathématiques ou logiques à grande vitesse en fonction d'un ensemble d'instructions ou d'algorithmes. Les ordinateurs incluent les types suivants :

- Un ordinateur de bureau reste généralement fixe, en un seul endroit ; l'utilisateur est normalement placé devant lui, face au clavier.

- Un ordinateur portable est assez petit pour pouvoir être transporté et il permet d'effectuer généralement les mêmes tâches qu'un ordinateur de bureau. Il inclut les ordinateurs portables et les netbooks, mais il n'inclut pas les tablettes et les appareils portables similaires.
- Une tablette (ou un ordinateur de poche similaire) est un ordinateur intégré dans un écran tactile plat, actionné en touchant l'écran plutôt que par un clavier physique.

Les infrastructures adaptées sont définies comme étant tout environnement bâti lié aux établissements d'enseignement, accessible à tous les utilisateurs, y compris à ceux qui sont en situation de handicap, quel que soit le type de handicap, permettant d'y accéder et d'en sortir. L'accessibilité comprend l'aisance de pouvoir en toute indépendance entrer, évacuer et/ou utiliser un bâtiment et ses services et équipements (tels que l'eau et l'assainissement), pour tous les utilisateurs potentiels du bâtiment, avec l'assurance d'être dans de bonnes conditions de santé, de sécurité et de bien-être individuel pendant ces activités.

Les documents adaptés comprennent les matériels d'apprentissage et les produits d'aide aux personnes en situation de handicap qui permettent aux élèves et aux enseignants concernés, ou ayant des limitations fonctionnelles, d'accéder à l'apprentissage et de participer pleinement à l'environnement scolaire. Les documents d'apprentissage accessibles comprennent les manuels scolaires, les matériels pédagogiques, les évaluations et les autres matériels disponibles et fournis dans des formats appropriés (audio, braille, langue des signes et formats simplifiés) utilisables par les élèves et les enseignants en situation de handicap ou ayant des limitations fonctionnelles.

L'eau potable de base est définie comme une source d'eau potable fonctionnelle et améliorée dans les locaux ou à proximité de ceux-ci, et des points d'eau accessibles à tous les usagers pendant les heures d'école. Une source d'eau potable améliorée est un point de distribution d'eau qui, par la nature de sa conception, protège l'eau de la contamination externe, en particulier d'origine fécale. Parmi les exemples d'installations d'eau potable améliorée, nous pouvons mentionner les canalisations d'eau, les puits protégés, les puits tubés et les forages, les sources protégées et l'eau de pluie, l'eau en bouteilles à acheter et les camions-citernes. Les sources d'eau non améliorée comprennent les puits et les sources non protégés, et les eaux de surface (ex. rivières ou lacs).

Les installations sanitaires de base sont définies comme des installations sanitaires fonctionnelles améliorées, séparées pour les hommes et les femmes, dans les locaux ou à proximité. Les installations sanitaires améliorées comprennent les latrines à fosse avec dalle, les latrines améliorées à fosse autoventilée, les latrines à chasse, les toilettes à chasse d'eau manuelle ou les toilettes sèches. Les installations non améliorées incluent les latrines à fosse sans dalle, les toilettes suspendues et les seaux.

Les installations de lavage de base des mains sont définies comme étant des installations fonctionnelles pour le lavage des mains avec du savon et de l'eau mis à la disposition des filles et des garçons.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.a.1} = \frac{\text{Nombre d'écoles offrant un service de base spécifique pour un niveau d'éducation donné}}{\text{Nombre total d'écoles au même niveau d'éducation}}$$



Interprétation



Une valeur élevée indique ...

que les écoles ont un accès de qualité aux services de base. Dans l'idéal, chaque école devrait avoir accès à tous les services de base.



Source de données et variables

a. Données administratives provenant des écoles :

- Nombre d'écoles à chaque niveau d'éducation offrant des services de base, par type de service de base
- Nombre total d'écoles au même niveau d'éducation



Désagrégation

Par niveau d'éducation



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Le nombre d'écoles qui offrent des services de base par niveau d'éducation



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau de l'école ?

Oui

Indicateur 4.c.1

Proportion d'enseignants qui ont les qualifications minimales requises, par niveau d'éducation



Concept

Cet indicateur mesure le pourcentage d'enseignants qui ont les qualifications minimales requises.



Définition

Pourcentage d'enseignants par niveau d'éducation (pré-primaire, primaire, premier cycle du secondaire et deuxième cycle du secondaire) qui possèdent les qualifications minimales requises.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.c.1} = \frac{\text{Nombre d'enseignants ayant les qualifications minimales requises pour un niveau d'éducation spécifique}}{\text{Nombre d'enseignants dans ce niveau d'éducation spécifique}}$$



Interprétation



Une valeur élevée indique ...
un corps enseignant formé.



Source de données et variables

a. **Données administratives des écoles** et d'autres centres d'apprentissage organisés, par niveau d'éducation :

- Nombre d'enseignants qui ont la formation minimale requise
- Définition nationale de la formation minimale requise

b. Définition nationale du niveau minimal de qualifications pour les enseignants.



Désagrégation

Par sexe, niveau d'éducation et type d'établissement (public/privé).



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Enseignants qui ont les qualifications minimales requises pour le niveau d'éducation et par sexe



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau de l'école ?

Oui

INDICATEURS THÉMATIQUES

Indicateur 4.1.3

Taux brut d'admission en dernière année (enseignement primaire, premier cycle de l'enseignement secondaire) – en pourcentage de la population ayant l'âge d'entrée prévu



Concept

L'objectif de l'indicateur thématique 4.1.3 est de mesurer l'impact des politiques sur l'accès et la progression des élèves jusqu'à la dernière année du niveau d'éducation considéré. Le nombre produit est une indication de la capacité du système éducatif à permettre aux élèves d'atteindre la dernière année. Cet indicateur a été traditionnellement utilisé comme indicateur proxy pour le taux d'achèvement, mais celui-ci est un indicateur mondial et, par conséquent, le taux brut d'admission n'est plus utilisé à cette fin.



Définition

Le nombre total de nouveaux admis en dernière année de l'enseignement primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire général, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge prévu d'admission en dernière année de l'enseignement primaire ou du premier cycle du secondaire.

L'âge prévu d'admission en dernière année est l'âge auquel les élèves entreraient dans la classe s'ils avaient commencé l'école à l'âge officiel de scolarisation dans le primaire, avaient étudié à temps plein et avaient progressé sans redoubler ni sauter de classe.



Méthode de calcul

$$\text{Taux brut d'admission} = \frac{\text{Nombre de nouveaux inscrits en dernière année d'un niveau d'éducation spécifique}}{\text{Population ayant l'âge d'être admise en dernière année de ce niveau d'éducation}}$$



Source de données et variables

- Données administratives provenant des écoles :
 - Nombre de nouveaux inscrits en dernière année de l'enseignement primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (ou le nombre d'élèves inscrits à un niveau d'éducation spécifique, moins le nombre de redoublants pour ce même niveau d'éducation)
- Données administratives des ministères de l'Éducation :
 - Âge théorique d'admission en dernière année de l'enseignement primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (ou données sur l'âge théorique d'admission et la durée de chaque niveau d'éducation)
- Recensements de la population :
 - Estimations de la population par année d'âge



Interprétation



Une valeur plus élevée indique ...

un niveau plus élevé d'efficacité puisqu'un pourcentage plus élevé des élèves prévus est admis en dernière année.



Désagrégation

Cet indicateur peut être ventilé par sexe et déclaré par niveau d'éducation.



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Nouveaux admis (ou inscrits/redoublants) par année : nombre de nouveaux admis en dernière année de l'enseignement primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (ou nombre d'élèves inscrits à un niveau d'éducation spécifique, moins le nombre de redoublants pour ce même niveau d'éducation) par sexe



L'indicateur peut-il être estimé au niveau des établissements ?

Non

Indicateur 4.1.4

Taux d'enfants non scolarisés (enseignement primaire, premier cycle de l'enseignement secondaire, deuxième cycle de l'enseignement secondaire)



Concept

L'achèvement d'un « enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité » mentionné dans la cible ODD 4.1 est directement lié à la réduction du taux de non-scolarisation. Cet indicateur identifie la taille de la population, dans la tranche d'âge officielle pour le niveau d'éducation spécifique, non inscrite à l'école.



Définition

Les enfants et les jeunes de la tranche d'âge officielle pour le niveau d'éducation spécifique qui ne sont pas inscrits aux niveaux primaire, secondaire ou supérieur de l'éducation.



Méthode de calcul

$$\text{Taux de non-scolarisation} = \frac{\text{(Population ayant l'âge officiel d'un niveau d'éducation spécifique – Nombre d'élèves ayant l'âge officiel d'un niveau d'éducation spécifique inscrits à ce niveau)}}{\text{Population ayant l'âge officiel d'un niveau d'éducation spécifique}}$$



Source de données et variables

- a. Données administratives provenant des établissements :
 - Nombre d'élèves inscrits par année à chaque niveau d'éducation
- b. Données administratives des ministères de l'Éducation :
 - Âge théorique d'admission et durée de chaque niveau d'éducation
- c. Recensements de la population :
 - Estimations de la population par année d'âge



Interprétation



Plus le nombre est élevé ...

plus le nombre d'enfants non scolarisés est élevé et plus il est nécessaire de se concentrer sur l'amélioration de l'accès à l'éducation.



Désagrégation

Par sexe, à partir des sources administratives ; par sexe, lieu et richesse/revenu et autres, selon les données disponibles



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Effectifs inscrits : nombre d'élèves inscrits par année d'âge, niveau d'éducation et sexe



L'indicateur peut-il être estimé au niveau des établissements ?

Non

Indicateur 4.1.5

Pourcentage des enfants ayant dépassé l'âge normal d'une année d'étude (cycle primaire, premier cycle du secondaire)



Concept

Cet indicateur mesure les progrès réalisés pour que toutes les filles et tous les garçons achèvent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire de qualité. Il vise également à s'assurer que les élèves atteignent au moins les niveaux minimaux de compétence en lecture et en mathématiques à chaque niveau. Les enfants peuvent avoir dépassé l'âge normal d'une année parce qu'ils ont commencé l'école en retard et/ou qu'ils ont redoublé une ou plusieurs classes.



Définition

Pourcentage d'élèves de chaque niveau d'éducation (enseignement primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire général) qui ont dépassé d'au moins deux ans l'âge prévu pour cette année

L'âge théorique pour une année donnée est l'âge auquel les élèves entreraient dans la classe s'ils avaient commencé l'école à l'âge officiel de scolarisation dans le primaire, avaient étudié à temps plein et avaient progressé sans redoubler ni sauter de classe.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.1.5} = \frac{\text{Nombre d'élèves inscrits à un niveau d'étude spécifique qui ont dépassé d'au moins deux ans ou plus l'âge normal}}{\text{Nombre d'élèves inscrits à un niveau d'éducation spécifique}}$$



Interprétation

↓ **Des valeurs basses indiquent ...**

que la majorité des élèves commencent l'école à l'âge normal et qu'ils progressent en redoublant un niveau minimal de classes.



Source de données et variables

a. Données administratives provenant des établissements :

- Nombre d'élèves inscrits à un niveau d'éducation spécifique, ventilé par année d'étude et par année d'âge dans chaque niveau d'éducation

b. Données administratives recueillies auprès des établissements par les ministères de l'Éducation :

- Âge théorique d'admission et durée de chaque niveau d'éducation



Désagrégation

Par sexe (données administratives) ; par sexe, lieu et statut socio-économique (enquêtes auprès des ménages) et autres données disponibles



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Effectifs inscrits par âge, année d'étude, niveau d'éducation (enseignement primaire et premier cycle du secondaire) et sexe



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau des établissements ?

Oui

Indicateur 4.2.4

Taux brut de scolarisation de la petite enfance dans (a) l'enseignement préprimaire et (b) le développement éducatif de la petite enfance



Concept

L'indicateur mesure la capacité du système éducatif à scolariser les enfants dès la petite enfance dans deux catégories d'éducation spécifiques : l'éducation préprimaire et le développement éducatif de la petite enfance.



Définition

Total des effectifs inscrits dans (a) le développement éducatif de la petite enfance [CITE 01] et (b) l'éducation préprimaire [CITE 02] quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel de la catégorie CITE respective



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.2.4}_{\text{ECED}} = \frac{\text{Nombre d'élèves inscrits dans le développement éducatif de la petite enfance (DEPE)}}{\text{Population ayant l'âge officiel pour être inscrits dans le développement éducatif de la petite enfance}}$$

$$\text{Indicateur 4.2.4}_{\text{PPE}} = \frac{\text{Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement préprimaire}}{\text{Population ayant l'âge officiel de l'enseignement préprimaire}}$$

Le nombre d'élèves inscrits dans chacune des deux catégories d'éducation de la petite enfance est exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel pour chaque groupe correspondant.



Interprétation

 **Une valeur élevée indique généralement ...**
un plus grand degré de participation aux programmes d'éducation de la petite enfance.



Source de données et variables

- Données administratives :
 - Nombre d'enfants inscrits au développement éducatif de la petite enfance [CITE 01]
 - Nombre d'enfants inscrits à l'enseignement préprimaire [CITE 02]
- Données administratives des ministères de l'Éducation :
 - Âge officiel d'admission et durée des niveaux du développement éducatif de la petite enfance [CITE 01] et préprimaire [CITE 02]
- Recensements de la population :
 - Estimations de la population par année d'âge



Désagrégation

Par sexe pour les données provenant de sources administratives ; par sexe, lieu et richesse/revenu et autres, en fonction des données disponibles



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Effectifs inscrits :

- Nombre d'enfants inscrits au développement éducatif de la petite enfance [CITE 01], par sexe
- Nombre d'enfants inscrits à l'enseignement préprimaire [CITE 02], par sexe



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau des établissements ?

Non

Indicateur 4.3.2

Taux brut de scolarisation dans l'éducation tertiaire, par sexe



Concept

Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à permettre la participation et l'inscription des étudiants dans l'éducation tertiaire.



Définition

Nombre d'étudiants inscrits dans l'éducation tertiaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population dans le groupe de cinq années d'âge suivant immédiatement le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Si l'âge officiel d'admission dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est de 15 ans et la durée du cycle est de 3 ans, le groupe de 5 années d'âge qui suit immédiatement le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est compris entre 18 et 22 ans.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.3.2} = \frac{\text{Nombre d'étudiants inscrits dans l'éducation tertiaire}}{\text{Population du groupe de 5 années d'âge qui suit immédiatement le deuxième cycle de l'enseignement secondaire}}$$



Interprétation



Une valeur élevée montre ...

un degré élevé de participation des étudiants de tous âges dans l'éducation tertiaire.

Étant donné que le dénominateur renvoie à une cohorte de cinq années, l'inscription des

étudiants dont l'âge est supérieur ou inférieur au groupe d'âge pourrait faire que la valeur de l'indicateur dépasse 100 pour 100.



Source de données et variables

a. Données administratives provenant des établissements offrant des programmes d'éducation tertiaire :

- Nombre d'étudiants inscrits dans l'éducation tertiaire

b. Données administratives des ministères de l'Éducation :

- Âge officiel d'admission et durée du deuxième cycle de l'enseignement secondaire

c. Recensements de la population :

- Estimations de la population par année d'âge



Désagrégation

Par sexe pour les données provenant de sources administratives ; par sexe, lieu et richesse/revenu et autres selon les données disponibles



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Effectifs inscrits : nombre d'étudiants inscrits dans l'éducation tertiaire, par sexe



L'indicateur peut-il être estimé au niveau des établissements ?

Non

Indicateur 4.3.3

Taux de participation aux programmes techniques et professionnels (15 à 24 ans), par sexe



Concept

Cet indicateur mesure le niveau de participation des jeunes à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels.



Définition

Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui participent à l'enseignement technique ou professionnel, que ce soit dans un cadre d'éducation formelle, sur le lieu de travail ou autre, à une date spécifique ou pendant une période déterminée



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.3.3} = \frac{\text{Nombre de jeunes (15 à 24 ans) qui participent à l'enseignement technique et professionnel}}{\text{Population du même groupe d'âge}}$$



Interprétation



Une valeur élevée indique ...

qu'une grande partie de la population âgée de 15 à 24 ans participe à un enseignement et à une formation qui pourraient déboucher sur un emploi.



Source de données et variables

a. Données administratives des écoles et autres lieux d'enseignement et de formation techniques et professionnels :

- Nombre d'étudiants inscrits à des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels

b. Recensements de la population :

- Estimations de la population par année d'âge



Désagrégation

Par sexe pour les données provenant de sources administratives ; par sexe, lieu et richesse/revenu et autres selon les données disponibles



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Effectifs inscrits : nombre d'élèves inscrits à des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels, par sexe



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau de l'établissement ?

Non

Indicateur 4.5.2

Pourcentage d'élèves de l'enseignement primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction



Concept

Cet indicateur mesure dans quelle mesure les enfants de l'enseignement primaire apprennent dans une langue qu'ils connaissent et dans laquelle ils sont susceptibles d'être compétents.



Définition

Pourcentage d'élèves du primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction. La première langue ou la langue maternelle est définie comme la principale langue de communication de l'élève en dehors de l'environnement scolaire. C'est généralement soit la première langue que les élèves apprennent, soit la langue de leur famille ou de la communauté locale.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.5.2} = \frac{\text{Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction}}{\text{Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire}}$$



Interprétation

↑ **Une valeur élevée indique ...**

qu'un nombre important d'élèves du primaire reçoivent une instruction dans une langue qu'ils maîtrisent, ce qui leur permet de s'adapter plus facilement au cadre d'apprentissage scolaire.



Source de données et variables

a. Données administratives des écoles :

- Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire, par première langue ou langue maternelle et par langue d'instruction
- Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire



Désagrégation

Par sexe, pour les données provenant de sources administratives ; par sexe, lieu et revenu pour les données des enquêtes auprès des ménages, et autres selon les données disponibles



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Effectifs inscrits : élèves inscrits dans l'enseignement primaire par première langue ou langue maternelle, par langue d'instruction et par sexe



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau de l'établissement ?

Non

Indicateur 4.5.4

Dépenses d'éducation par élève, par niveau d'éducation et par source de financement



Concept

Cet indicateur met en évidence les ressources investies en moyenne pour chaque élève, en ne se limitant pas aux sources gouvernementales pour pouvoir calculer un coût unitaire réel. En exprimant l'indicateur en pourcentage du PIB par habitant ou en \$ PPA, on peut faire des comparaisons entre les pays et il faut utiliser des valeurs constantes pour examiner les données de séries temporelles et évaluer l'évolution des ressources réelles au fil du temps (éliminant les effets de l'inflation).



Définition

Financement initial total provenant de sources gouvernementales (centrales, régionales, locales), privées (ménages et autres sources privées) et internationales pour un niveau d'éducation spécifique (préprimaire, primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire, éducation post-secondaire non-tertiaire et éducation tertiaire) par élève inscrit à ce niveau au cours d'une année donnée.

L'indicateur est exprimé :

- (i) En pourcentage du PIB par habitant
- (ii) En \$ PPA (constant)



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.5.4} = \frac{\text{Financements initiaux publics (y compris les transferts versés mais excluant les transferts reçus) du gouvernement (central, régional, local), de sources privées (ménages et autres) ou internationales pour un niveau d'éducation spécifique}}{\text{Nombre d'étudiants inscrits à ce niveau}}$$



Interprétation

Financements publics : en pourcentage du PIB par habitant, une valeur plus élevée indiquerait une priorité plus forte accordée par les autorités publiques au niveau d'éducation spécifique. En \$ PPA, l'indicateur peut montrer le « montant réel » des ressources investies dans un élève.

Financements privés/ménages : une valeur plus élevée signifierait une charge plus lourde pour les ménages et des conséquences potentielles en termes d'équité et d'accès à l'éducation.

Sources internationales : une valeur plus élevée signifierait un engagement plus important de la part des donateurs en faveur d'un niveau d'éducation d'un pays spécifique, mais aussi, potentiellement pour les gouvernements, une dépendance plus forte vis-à-vis de l'aide pour le financement de l'éducation.

Pour l'ensemble des sources combinées : l'indicateur montrerait la valeur totale réelle des ressources investies pour un élève, et donc le coût unitaire réel. Étant donné que l'indicateur est construit sur une échelle comparable (c'est-à-dire pour un élève, et par rapport au PIB par habitant ou par le biais d'une monnaie commune), tous ses sous-composants peuvent être comparés aux autres niveaux d'éducation, au fil du temps, ou entre les pays.



Source de données et variables

a. Données administratives provenant des établissements d'enseignement :

- Nombre d'élèves par niveau d'éducation

b. Autres sources de données (dépenses des administrations centrales/nationales, régionales et locales pour l'éducation par niveau d'éducation et type d'établissement ; dépenses des ménages et (dans l'idéal) autres dépenses privées pour l'éducation, par niveau d'éducation et type d'établissement ; dépenses internationales pour l'éducation, par niveau d'éducation et type d'établissement) :

- Au niveau national, les systèmes de gestion financière des ministères des Finances et/ou des ministères de l'Éducation sont la source des dépenses publiques pour l'éducation.
- Les dépenses d'éducation des ménages sont recueillies par le biais des enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages lorsqu'elles sont disponibles.
- Les données sur d'autres sources privées de financement de l'éducation (ex. entreprises, ONG locales) sont rarement recueillies de façon systématique et elles nécessiteraient souvent des enquêtes supplémentaires précédées d'importants travaux d'analyse, de préparation et de plaidoyer.
- Sources internationales disponibles



Désagrégation

Par niveau d'éducation, source de financement (public, privé, international), type d'établissement (public/privé) mais avec une couverture prévisible moins large pour les établissements privés. Pour les dépenses des ménages, une désagrégation par la richesse, le lieu et le sexe pourrait également être calculée, mais ce n'est pas possible pour les sources gouvernementales et internationales.



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Effectifs inscrits : nombre d'élèves inscrits par niveau d'éducation



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau de l'établissement ?

Oui

Indicateur 4.6.3

Taux de participation des jeunes/adultes analphabètes à des programmes d'alphabétisation



Concept

Cet indicateur mesure la participation des jeunes/adultes analphabètes à des programmes d'alphabétisation.



Définition

Nombre de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) et d'adultes (âgés de 15 ans et plus) participant à des programmes d'alphabétisation, exprimé en pourcentage de la population analphabète du même âge



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.6.3} = \frac{\text{Nombre de personnes participant à des programmes d'alphabétisation}}{\text{Nombre de personnes analphabètes du même groupe d'âge}}$$



Interprétation



Un taux élevé indique ...

un niveau élevé de couverture de la population analphabète par les programmes conçus pour atteindre ce groupe spécifique.



Source de données et variables

- Données administratives provenant des établissements d'enseignement :
 - Nombre de jeunes/adultes participant à des programmes d'alphabétisation
- Enquêtes basées sur la population :
 - Estimations de la population analphabète pour les mêmes groupes d'âge



Désagrégation

Par sexe pour les données provenant de sources administratives ; par sexe, lieu et richesse/revenu et autres, selon les données disponibles



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Participation des jeunes/adultes à des programmes d'alphabétisation, par âge et par sexe



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau de l'établissement ?

Oui

Indicateur 4.7.2

Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles pour la vie



Concept

Cet indicateur suit la proportion d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles dans la vie quotidienne dans le cadre du programme d'enseignement officiel ou d'activités extracurriculaires.



Définition

Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles dans la vie quotidienne, dans le cadre du programme d'enseignement officiel ou d'activités extracurriculaires



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.7.2} = \frac{\text{Nombre d'écoles offrant une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles dans la vie quotidienne}}{\text{Nombre total d'écoles}}$$



Interprétation

↑ **Une valeur élevée indique ...**

qu'un grand nombre d'écoles au niveau d'éducation spécifique dispense aux élèves une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles pour la vie quotidienne.



Source de données et variables

a. Données administratives provenant des établissements scolaires :

- Nombre d'écoles à chaque niveau d'éducation proposant une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles dans la vie quotidienne
- Nombre total d'établissements du même niveau d'éducation



Désagrégation

Par niveau d'éducation



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Fourniture par l'établissement d'une éducation au VIH et à la sexualité fondée sur les compétences utiles dans la vie quotidienne



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau de l'établissement ?

Oui

Indicateur 4.c.2

Ratio élèves/enseignants formés, par niveau d'études



Concept

Cet indicateur mesure la charge de travail des enseignants formés et l'affectation des ressources humaines dans les établissements d'enseignement pour donner une indication générale du temps moyen et de l'attention individuelle qu'un élève est susceptible de recevoir de la part d'enseignants formés.



Définition

Nombre moyen d'élèves par enseignant formé à chaque niveau d'éducation (préprimaire, primaire, premier cycle et deuxième cycle du secondaire)

Un enseignant formé est celui qui a reçu au moins une formation pédagogique minimale organisée, initiale et continue, requise pour enseigner au niveau pertinent dans un pays donné.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.c.2} = \frac{\text{Nombre d'élèves inscrits à un niveau d'éducation spécifique}}{\text{Nombre d'enseignants formés à ce même niveau d'éducation}}$$



Interprétation



Plus le ratio est élevé...

plus l'accès relatif des élèves à des enseignants formés est faible. Les résultats peuvent être comparés aux normes nationales établies, relatives au nombre d'élèves par enseignant formé pour chaque niveau d'éducation.



Source de données et variables

a. Données administratives des établissements et autres centres d'apprentissage organisés :

- Nombre d'élèves inscrits, par niveau d'éducation
- Nombre d'enseignants par niveau d'éducation, par formation
- Définition du niveau minimum de formation requis



Désagrégation

Par niveau d'éducation et type d'établissement (public/privé)



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Effectifs inscrits : nombre d'élèves inscrits par niveau d'éducation

Enseignants formés : nombre d'enseignants formés par niveau d'éducation



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau de l'établissement ?

Oui

Indicateur 4.c.3

Pourcentage d'enseignants qualifiés selon les normes nationales, par niveau d'éducation et type d'établissement



Concept

Cet indicateur mesure la proportion de la population enseignante qui est qualifiée sur le plan académique.

Les enseignants jouent un rôle clé dans la qualité de l'éducation dispensée. Dans l'idéal, tous les enseignants devraient recevoir une formation pédagogique adéquate, appropriée et pertinente pour enseigner au niveau d'éducation choisi et être qualifiés dans la ou les disciplines qu'ils sont censés enseigner.



Définition

Pourcentage d'enseignants par niveau d'éducation enseigné (préprimaire, primaire, premier cycle et deuxième cycle du secondaire) qui ont au moins les qualifications académiques minimales requises pour enseigner leurs disciplines au niveau pertinent dans un pays spécifique. Dans l'idéal, l'indicateur devrait être calculé séparément pour les établissements publics et privés.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.c.3} = \frac{\text{Nombre d'enseignants qualifiés pour un niveau d'éducation donné}}{\text{Nombre d'enseignants au même niveau d'éducation}}$$



Interprétation



Une valeur élevée indique ...

que les élèves reçoivent un enseignement d'enseignants qualifiés sur le plan académique dans les disciplines qu'ils enseignent, selon la norme nationale.



Source de données et variables

a. Données administratives provenant des écoles et autres centres d'apprentissage organisés par niveau d'éducation :

- Nombre d'enseignants par qualification
- Définition nationale de la qualification minimale



Désagrégation

Par sexe, niveau d'éducation et type d'établissement (public/privé)



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Enseignant par qualification/programme de formation et sexe

Enseignants par niveau d'éducation et sexe



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau de l'établissement ?

Oui

Indicateur 4.c.4 Ratio élèves/enseignants qualifiés, par niveau d'éducation



Concept

Cet indicateur vise à mesurer la charge de travail des enseignants qualifiés et les allocations de ressources humaines dans les établissements d'enseignement, pour donner une indication générale du temps moyen et de l'attention individuelle qu'un élève est susceptible de recevoir de la part d'enseignants qualifiés.



Définition

Nombre moyen d'élèves par enseignant qualifié à chaque niveau d'éducation (préprimaire, primaire, premier cycle et deuxième cycle du secondaire). Un enseignant qualifié est celui qui possède au moins les qualifications académiques minimales requises pour enseigner ses disciplines au niveau pertinent dans un pays spécifique.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.c.4} = \frac{\text{Nombre d'élèves inscrits à un niveau d'éducation spécifique}}{\text{Nombre d'enseignants qualifiés pour ce même niveau d'éducation}}$$



Interprétation



Plus le ratio est élevé...

plus le nombre d'élèves par enseignant qualifié est élevé, ce qui pourrait impliquer un niveau de qualité plus faible.

Sources de données et variables

a. Données administratives provenant des écoles et autres centres d'apprentissage organisé :

- Nombre d'étudiants inscrits, par niveau d'éducation
- Nombre d'enseignants par qualification
- Définition nationale du niveau minimal de qualification



Désagrégation

Par niveau d'éducation et type d'établissement (public/privé)



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Effectifs inscrits : nombre d'élèves inscrits, par niveau d'éducation

Enseignants par niveau de qualification, niveau d'éducation et sexe



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau de l'établissement ?

Oui

Indicateur 4.c.6

Taux d'attrition des enseignants par niveau d'éducation



Concept

Cet indicateur mesure la proportion d'enseignants qui quittent la profession pendant une année scolaire/académique spécifique. L'évaluation et le suivi du taux d'attrition des enseignants sont essentiels pour assurer un stock suffisant d'enseignants qualifiés et bien formés, ainsi que pour assurer l'efficacité de leur déploiement, de leur accompagnement et de leur gestion.



Définition

Nombre d'enseignants d'un niveau d'éducation donné quittant la profession pendant une année scolaire spécifique, en pourcentage des enseignants du même niveau d'éducation pour l'année précédente.



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.c.6} = \frac{\text{Nombre d'enseignants quittant la profession à un niveau d'études spécifique en année } t}{\text{Nombre d'enseignants au même niveau d'études en année } t-1}$$



Interprétation



Une valeur élevée indique ...

des niveaux élevés d'attrition des enseignants, ce qui peut perturber les apprenants.



Source de données et variables

a. Données administratives provenant des établissements :

- Nombre d'enseignants par niveau d'éducation en année **t-1**

b. Données administratives extraites des dossiers des ressources humaines sur le personnel éducatif :

- Nombre d'enseignants quittant la profession par niveau d'éducation en année **t**



Désagrégation

Par sexe et niveau d'éducation



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Nouveaux enseignants par niveau d'éducation et sexe

Enseignants par niveau d'éducation et sexe



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau de l'établissement ?

Oui

Indicateur 4.c.7

Pourcentage d'enseignants qui ont bénéficié d'une formation continue au cours des 12 derniers mois, par type de formation



Concept

Cet indicateur mesure la proportion de la force de travail enseignante qui a reçu une formation continue au cours des 12 derniers mois. Les programmes de formation continue des enseignants visent généralement à améliorer la qualité de l'enseignement en classe. Outre les besoins de qualification et de formation initiale, les enseignants devraient, de temps à autre, recevoir une formation continue pertinente pour le niveau d'éducation où ils enseignent afin d'améliorer leurs compétences pédagogiques.



Définition

Pourcentage d'enseignants par niveau d'éducation (préprimaire, primaire, premier cycle et deuxième cycle du secondaire) qui, au cours des 12 derniers mois, ont reçu la formation continue requise pour enseigner au niveau pertinent dans un pays spécifique, par type de formation reçue



Méthode de calcul

$$\text{Indicateur 4.c.7} = \frac{\text{Nombre d'enseignants ayant reçu une formation continue au cours des 12 derniers mois, pour un niveau d'éducation spécifique}}{\text{Nombre d'enseignants de ce même niveau d'éducation}}$$



Interprétation



Une valeur élevée indique ...

que les enseignants reçoivent une formation supplémentaire au cours de leur parcours professionnel, dans le domaine spécifique de la formation, améliorant ainsi leur capacité à enseigner.



Source de données et variables

a. Données administratives provenant des établissements scolaires :

- Nombre d'enseignants par niveau d'éducation
- Nombre d'enseignants qui ont reçu une formation continue au cours de la dernière année, par niveau d'éducation



Désagrégation

Par sexe, niveau d'éducation et type de formation



Quelles variables le SIGE devrait-il recueillir au niveau des établissements scolaires ?

Enseignants qui ont reçu une formation continue de chaque type au cours des 12 derniers mois
par niveau d'éducation et sexe

Enseignants par niveau d'éducation et sexe



L'indicateur peut-il être déclaré au niveau de l'établissement ?

Oui

Références

ADEA (n.d.). *Association pour le développement de l'éducation en Afrique*. Consulté le 15 juillet 2020 sur <http://www.adeanet.org/fr>.

Amarbal, A. (2019). *National Programme on One-Citizen One-Registration*. 2e réunion du Groupe directeur régional sur la population et les statistiques sociales en Asie et Pacifique, Bangkok. Consulté le 22 juillet 2020 sur <https://www.unescap.org/sites/default/files/1.6%20Mongolia.pdf>

ArcGIS (n.d.). *Geographic Coordinate System* [Geodatabase]. Consulté le 15 juillet 2020 sur <http://help.arcgis.com/en/geodatabase/10.0/sdk/arcscde/concepts/geometry/coordref/coordsys/geographic/geographic.htm>

Banque mondiale (2018). Population totale de Tuvalu [Lien de données]. <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?end=2018&locations=TV&start=1960>

Banque mondiale (n.d.). *System Approach for Better Education Results –SABER*. Consulté le 15 juillet 2020 sur <http://saber.worldbank.org/index.cfm>

DSNU (1998). *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*. Études statistiques. Série M, n°58, Rev.1. Consulté le 22 juillet 2020 à l'adresse https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_58rev1f.pdf

DSNU (2017). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*. Études statistiques. Série M, n°67, Rev.3

DSNU (22 juillet 2020). Groupe inter-agences et d'experts sur les indicateurs des ODD. Consulté sur <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>

ECOSOC (2006). *Résolution 2006/6. Renforcement de la capacité statistique*. 37e séance plénière. Consulté le 22 juillet 2020 sur <https://www.un.org/en/ecosoc/docs/2006/resolution%202006-6.pdf>

Forum mondial sur l'éducation (2015). *Déclaration d'Incheon : Éducation 2030 – Assurer à tous une équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*.

Groupe Banque mondiale (2017). *Republic of Fiji : Education Management Information Systems, SABER Country Report 2017*. Consulté le 22 juillet 2020 sur http://wbfiles.worldbank.org/documents/hdn/ed/saber/supporting_doc/CountryReports/EMS/SABER_Report_EMIS_FIJI_2017.pdf

ISU (2017). *Cadre d'évaluation de la qualité des données SIGE*. <http://uis.unesco.org/fr/outils-de-renforcement-des-capacites>

ISU (2017). *UIS Indicator Development in the Field of Education*. Consulté le 24 juillet 2020 sur <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/ip45-indicator-development-education-methodology-2017-en.pdf>

ISU (2018). *Sources de données ODD 4* (non publié)

ISU (2020). *Données de typologie SIGE*

ISU (2020). *Proportion d'écoles primaires ayant accès à des ordinateurs à des fins pédagogiques (par région)*. Consulté le 14 juillet 2020 sur <http://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3586>

Montoya, S. et L. Crouch (2018). *The Investment Case for SDG 4 Data*. Institut de statistique de l'UNESCO. <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/investment-case-sdg4-data.pdf>

Nations Unies (2015). *A/RES/70/1. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Assemblée générale des Nations Unies, New York. Consulté le 22 juillet 2020 sur <https://undocs.org/fr/A/RES/70/1>

Nations Unies (2017). *A/RES/71/313. Travaux de la Commission statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Assemblée générale des Nations Unies, New York. Consulté le 22 juillet 2020 sur <https://undocs.org/fr/A/RES/71/313>

Nations Unies (n.d.). *Principes fondamentaux de la statistique officielle*. Consulté le 22 juillet 2020 sur https://unstats.un.org/unsd/dnss/hb/F-fundamental%20principles_A4-WEB.pdf

Népal, Gouvernement (n.d.). Centre for Education and Human Resource Development. Consulté le 22 juillet 2020 sur <https://www.doe.gov.np>.

OCDE (2017). *Regards sur l'éducation 2017 : les indicateurs de l'OCDE*. Consulté le 22 juillet 2020 sur https://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/Regards-sur-l-education-2017_eag-2017-fr

PCR Educator (n.d.). *Ledgers*. School Information Management System & Website Software Blog. Consulté le 24 juillet 2020 sur <https://www.pcredicator.com/Ledgers/34018/27016>.

TCG (2018). *TCG4: 2017 Progress Report*. Consulté le 22 juillet 2020 sur <http://tcg.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/4/2018/08/TCG4-3-2017-progress-report.pdf>

UDISE (2017, 2019). *Department of School Education & Literacy—Ministry of Human Resource Development Government of India* [Unified District Information System for Education]. <http://udiseplus.gov.in/>

UIT (2019). *Measuring digital development : facts and figures*. <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/facts/default.aspx#:~:text=ITU%27s%20Measuring%20digital%20development%3A%20Facts,gender%20gap%20is%20also%20growing.&text=Source%3A%20ITU>.

UNESCO (2011). *Systematic Monitoring of Education for All – Training Modules for Asia-Pacific*

UNESCO (2016). *Éducation 2030 : Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*. Consulté le 22 juillet 2020 sur https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656_fre

UNESCO (n.d.). *Données pour les Objectifs de développement durable*. Institut de statistique de l'UNESCO. Consulté le 22 juillet 2020 sur <http://uis.unesco.org/fr>

UNESCO (n.d.). *UIS Guidelines for EMIS Software Development*. Institut de statistique de l'UNESCO. Consulté le 15 juillet 2020 sur <https://teams.unesco.org/cop/tcg/cd-en/SitePages/UIS%20Guidelines%20for%20EMIS%20Software%20development.aspx>

UNESCO & GPE (2020). *Efficacité et efficacité dans le choix et l'utilisation d'un SIGE – Recommandations concernant la gestion des données et les fonctionnalités des Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE)*.

UNESCO - ISU (2012). *Classification internationale type de l'éducation : CITE 2011*. Montréal : Institut de statistique de l'UNESCO. Consulté le 22 juillet 2020 sur <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/international-standard-classification-of-education-CITE-2011-fr.pdf>

UNESCO - ISU (2015). *Indicateurs thématiques pour le suivi de l'agenda de l'Éducation 2030 : Proposition du Groupe consultatif technique*. Consulté le 22 juillet 2020 sur <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/thematic-indicators-to-monitor-the-education-2030-agenda-technical-advisory-group-proposal-2015-fr.pdf>

UNESCO - ISU (2017). *UIS Indicator Development in the Field of Education*. Consulté le 22 juillet 2020 sur <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/ip45-indicator-development-education-methodology-2017-en.pdf>

UNESCO - ISU (2018). *Métadonnées relatives aux indicateurs globaux et thématiques pour le suivi et l'examen de l'ODD 4 et de l'Éducation 2030*. Extrait le 22 juillet 2020 de http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/metadata-global-thematic-indicators-sdg4-education2030-2017-en_1.pdf

UNESCO - ISU (2018). *Guide rapide des indicateurs de l'éducation pour l'ODD 4*. Consulté le 24 juillet 2020 sur http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/uis_sdg4_indicators_quickguide-fr-f-web.pdf

UNESCO - ISU. (2019). *Technical Cooperation Group on the Indicators for SDG4-Education 2030 (TCG): Rules for voting*. Consulté le 22 juillet 2020 sur http://tcg.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/4/2019/09/TCG_voting_rules-v3.pdf

UNESCO - ISU (n.d.). *Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage*. Consulté le 22 juillet 2020 sur <http://gaml.uis.unesco.org/>

UNESCO - ISU (n.d.). *Glossaire de l'ISU*. Consulté le 22 juillet 2020 sur <http://uis.unesco.org/fr/glossary>

UNESCO - ISU (n.d.). *Méthodologie de l'ISU*. Consulté le 22 juillet 2020 sur <http://uis.unesco.org/fr/methodology>

UNESCO - ISU (n.d.). Questionnaires de l'ISU. Consulté le 22 juillet 2020 sur <http://uis.unesco.org/fr/uis-questions>

UNESCO - ISU (n.d.). Technical Cooperation Group on the Indicators for SDG 4. Consulté le 22 juillet 2020 sur <http://tcg.uis.unesco.org/>

UNESCO - ISU (n.d.). UIS Bulk Data Download Service. Consulté le 22 juillet 2020 sur <https://apiportal.uis.unesco.org/bdds>

UNESCO - ISU (n.d.). UIS Data API. Consulté le 22 juillet 2020 sur <https://apiportal.uis.unesco.org/>

UNESCO - ISU (n.d.). UIS Global Education Database. Consulté le 22 juillet 2020 sur <http://data.uis.unesco.org/>

UNICEF (2016). *Guide pour l'inclusion du handicap dans les rapports SIGE*. Consulté le 22 juillet 2020 sur http://training.unicef.org/disability/emergencies/downloads/UNICEF_guide-for-including-disability-in-education-management-information-systems.pdf

UNICEF (2020). Examen des Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) concernant les données individuelles des élèves – Mongolie

USAID (n.d.). Programme DHS – Enquêtes démographiques et sanitaires. Consulté le 22 juillet 2020 sur <https://dhsprogram.com/what-we-do/survey-Types/dHs.cfm>

Worldometer (2020). Population des îles Cook [Base de données]. Worldometer. [https://www.worldometers.info/world-population/cook-islands-population/#:~:text=The%20current%20population%20of%20the,\(et%20dependencies\)%20by%20population](https://www.worldometers.info/world-population/cook-islands-population/#:~:text=The%20current%20population%20of%20the,(et%20dependencies)%20by%20population)

Annexe A. Liste des indicateurs de l'ODD 4

Tableau A-1. Liste des indicateurs de l'ODD 4 (Juillet 2020)

N° de l'indicateur	Type d'indicateur	Intitulé de l'indicateur
4.1.1	Mondial	Pourcentage d'enfants et de jeunes : (a) en 2e ou 3e année d'études ; (b) en fin de cycle primaire ; et (c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe
4.1.2	Mondial	Taux d'achèvement (primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire)
4.1.3	Thématique	Taux brut d'admission en dernière année (primaire, premier cycle du secondaire)
4.1.4	Thématique	Taux d'enfants non scolarisés (primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire)
4.1.5	Thématique	Pourcentage d'enfants ayant dépassé l'âge normal d'une année d'étude (primaire, premier cycle du secondaire)
4.1.6	Thématique	Organisation d'une évaluation de l'apprentissage représentative à l'échelle nationale (a) en 2e ou 3e année d'études ; b) à la fin du cycle primaire et c) à la fin du premier cycle du secondaire
4.1.7	Thématique	Nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire (a) gratuit et (b) obligatoire garanti par le cadre juridique
4.2.1	Mondial	Pourcentage d'enfants de 24 à 59 mois qui sont en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe Note : le changement de nom de l'indicateur a été approuvé par le Groupe inter-institutions et d'experts sur les indicateurs de l'ODD (GIAE-ODD) les 13 mars et 2 avril 2020. Approbation finale prévue lors de la 52 ^e session de la Commission de statistique en mars 2021.
4.2.2	Mondial	Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe
4.2.3	Thématique	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans vivant dans un environnement d'apprentissage positif et stimulant à la maison

N° de l'indicateur	Type d'indicateur	Intitulé de l'indicateur
4.2.4	Thématique	Taux brut de scolarisation dans l'éducation de la petite enfance a) au préprimaire et b) dans le développement éducatif de la petite enfance
4.2.5	Thématique	Nombre d'années d'enseignement préscolaire a) gratuit et b) obligatoire garanti par le cadre juridique
4.3.1	Mondial	Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation formelle et non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe
4.3.2	Thématique	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur, par sexe
4.3.3	Thématique	Taux de participation aux programmes technico-professionnels (15 à 24 ans), par sexe
4.4.1	Mondial	Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence
4.4.2	Thématique	Pourcentage de jeunes et d'adultes qui ont acquis au moins un niveau minimum de compétences en matière d'alphabétisation numérique
4.4.3	Thématique	Taux de réussite scolaire des jeunes et des adultes par groupe d'âge et par niveau d'études
4.5.1	Mondial	Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés
4.5.2	Thématique	Pourcentage d'élèves de l'enseignement primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction
4.5.3	Thématique	Mesure dans laquelle les politiques explicites fondées sur une formule réaffectent les ressources de l'éducation aux populations défavorisées
4.5.4	Thématique	Dépenses d'éducation par élève, par niveau d'éducation et par source de financement
4.5.5	Thématique	Pourcentage de l'aide totale à l'éducation alloué aux pays les moins avancés
4.6.1	Mondial	Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière (a) de lecture et d'écriture et b) de calcul, par sexe
4.6.3	Thématique	Taux de participation des jeunes et des adultes analphabètes aux programmes d'alphabétisation

N° de l'indicateur	Type d'indicateur	Intitulé de l'indicateur
4.7.1	Mondial	Mesure dans laquelle i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation en vue du développement durable sont intégrées dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes scolaires, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des élèves
4.7.2	Thématique	Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité basées sur les compétences utiles dans la vie
4.7.3	Thématique	Mesure dans laquelle le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme est mis en œuvre à l'échelle nationale (conformément à la résolution 59/113 de l'Assemblée générale des Nations Unies)
4.7.4	Thématique	Pourcentage d'élèves du premier cycle du secondaire montrant une compréhension adéquate des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité
4.7.5	Thématique	Pourcentage d'élèves du premier cycle du secondaire montrant une maîtrise des connaissances de la science environnementale et de la géoscience
4.7.6	Thématique	Mesure dans laquelle les politiques nationales en matière d'éducation et les plans sectoriels de l'éducation reconnaissent l'étendue des compétences à améliorer dans les systèmes éducatifs nationaux
4.a.1	Mondial	Pourcentage d'écoles offrant des services de base, par type de service
4.a.2	Thématique	Pourcentage d'élèves victimes de harcèlement au cours des 12 derniers mois
4.a.3	Thématique	Nombre d'attaques sur les élèves, le personnel et les établissements
4.b.1	Mondial	Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et par type de formation
4.c.1	Mondial	Pourcentage d'enseignants ayant les qualifications minimales requises, selon le niveau d'éducation Note : le changement de nom de l'indicateur a été approuvé par le Groupe inter-agences et d'experts sur les indicateurs des ODD (GIAE-ODD) les 13 mars et 2 avril 2020. Approbation finale prévue lors de la 52 ^e session de la Commission de statistique en mars 2021.
4.c.2	Thématique	Ratio élèves/enseignants formés, par niveau d'études
4.c.3	Thématique	Pourcentage d'enseignants qualifiés selon les normes nationales, par niveau d'études et par type d'établissement
4.c.4	Thématique	Ratio élèves/enseignants qualifiés, par niveau d'études

N° de l'indicateur	Type d'indicateur	Intitulé de l'indicateur
4.c.5	Thématique	Salaire moyen des enseignants par rapport aux autres professions exigeant un niveau comparable de qualification
4.c.6	Thématique	Taux d'attrition des enseignants par niveau d'études
4.c.7	Thématique	Pourcentage d'enseignants qui ont bénéficié d'une formation continue au cours des 12 derniers mois, par type de formation

Annexe B. Note technique concernant la collecte par l'ISU de données sur les métadonnées SIGE

Reposant sur les expériences passées de collecte de données sur les SIGE par l'ISU, un projet de questionnaire a été élaboré et partagé avec des partenaires en Afrique subsaharienne. Après le retour des partenaires, il a été révisé et testé dans certains pays afin de le contextualiser dans d'autres régions. Par conséquent, certains éléments ou textes spécifiques des régions ont été ajoutés et révisés. Le questionnaire a d'abord été lancé en Afrique subsaharienne, puis en Asie, dans les États arabes et en Europe, entre mai et juin 2020. Le questionnaire a été initialement élaboré en anglais, traduit en arabe, en français et en russe, puis diffusé dans les régions et les pays concernés.

Un modèle de saisie de données a ensuite été développé. La qualité et la cohérence des données recueillies ont été assurées. Par exemple, si le pays a répondu qu'il ne recueillait pas de données au niveau élève, mais qu'il prévoyait de le faire dans l'avenir, la question subséquente sur la génération des identifiants et sur l'utilisation des identifiants n'est ni analysée ni supprimée.

Réponse au questionnaire : le questionnaire a été envoyé aux homologues de l'ISU couvrant toutes les régions du monde. Le taux de réponse global a été de 55 %, toutes régions confondues. Le taux de réponse des régions est compris entre 19 et 100 % des pays, le taux de réponse le plus élevé étant celui de l'Asie du Sud et de l'Ouest (100 %) et le plus faible celui de l'Europe centrale et orientale (19 %). L'analyse du présent rapport est basée sur le taux de réponse actuel.

Pour l'analyse, les pays ont été classés par région. Étant donné que le taux de réponse diffère d'une région à l'autre, le taux de réponse moyen des régions ne devrait pas être considéré comme représentatif du statut du SIGE dans cette région particulière. Le taux de réponse de l'Asie centrale et de l'Asie de l'Est est respectivement de 22 % et 35 %, ce qui est un nombre très faible et ne constituerait pas une représentation approximative pour l'ensemble des pays de ces régions. Toutefois, dans le cas de l'Asie du Sud, de l'Asie de l'Ouest et de l'Afrique subsaharienne, où le taux de réponse est respectivement de 100 % et 68 %, les résultats devraient être assez indicatifs de ces groupes de pays.

Tableau B-1. Taux de réponse au questionnaire sur la typologie SIGE

Régions	Nombre de pays	Données disponibles	% de pays
Afrique subsaharienne	47	32	68
États arabes	20	13	65
Asie du Sud et Asie de l'Ouest	9	9	100
Asie centrale	9	2	22
Asie de l'Est	17	6	35
Pacifique	15	7	47
Amérique latine et Caraïbes	37	23	62
Europe centrale et orientale	21	4	19
Total	153	96	55

Source : Données de typologie SIGE, ISU 2020

Note : Les informations présentées incluent les pays qui ont répondu à la date du 10 août 2020.

Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE)

Guide opérationnel d'utilisation du SIGE

pour le suivi de l'ODD 4

En tant qu'organisme dépositaire de la plupart des indicateurs du quatrième Objectif de développement durable (ODD 4), l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU) fixe les cibles des ODD en créant des cadres afin de mieux suivre les progrès accomplis. Cependant, assurer le suivi de l'ODD 4 et rendre compte des progrès d'un pays dans le temps n'est pas une tâche simple, dans la mesure où, obtenir des statistiques fiables et comparables dans le temps, est indispensable mais difficile à réaliser. Le *Guide opérationnel d'utilisation du SIGE pour le suivi de l'ODD 4* vise à renforcer cette variable essentielle en fournissant des définitions opérationnelles concises et en présentant des exemples nationaux concrets sur la manière de mesurer les indicateurs.

La première conférence internationale sur les Systèmes d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE), organisée en avril 2018 par l'UNESCO et le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), a conduit à l'élaboration du document : *Efficience et efficacité dans le choix et l'utilisation d'un SIGE – Recommandations concernant la gestion des données et les fonctionnalités des Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE)*. Ces recommandations répertorient les normes des fonctionnalités SIGE nécessaires pour fournir des informations exactes et valides aux responsables politiques du secteur éducatif, aux gestionnaires scolaires et aux organisations internationales à l'attention desquelles la plupart des pays font les rapports. Le *Guide opérationnel d'utilisation pour le suivi de l'ODD 4* est un manuel d'accompagnement qui fournit des orientations opérationnelles approfondies sur la manière de mettre en œuvre les stratégies de collecte de données du point de vue des engagements mondiaux existants liés aux indicateurs de l'ODD 4. Il décrit en détail les processus suivis par l'ISU pour agréger et organiser les données, examine les principales caractéristiques des SIGE nationaux existants pour illustrer la capacité de cet outil à produire des données administratives. Par ailleurs, ce guide propose un ensemble de normes pour expliquer et aider les pays dans le cadre de leurs efforts pour collecter et produire des données de meilleure qualité.

L'information est une ressource nécessaire produite par les systèmes d'information ; elle est une composante essentielle de la gestion et de la prise de décision du secteur éducatif. L'efficacité de la prise de décision dépend de la qualité des données gérées au sein de systèmes d'information efficaces. Grâce à des conseils appropriés, le SIGE peut être utilisé pour satisfaire ce besoin, servant non seulement de solution technologique aux processus opérationnels, mais également de système d'information pour faciliter la prise de décision stratégique, la formulation de la politique, la budgétisation et — le cas échéant — la gestion courante de l'école en amont et en aval.